Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

N°2019-121

GRAND CUBZAGUAIS

Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille dix neuf
Le 27 Novembre 2019 à 18 heures,
Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté des Communes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, Place du Foirail, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 21 Novembre 2019.

DELEGUES EN EXERCICE : 47
NOMBRE DE PRESENTS : 30
NOMBRE DE VOTANTS : 33

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif - SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire

Présents : 30
AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), Michel ARNAUD (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virsac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Saillgnac – Val de Virvée), MIEVEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), BERNARD Valérie suppléante de POUCHARD Eric **(Lansac), PINSTON Stephane (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).**

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3
GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Jean ROUX, **ISIDORE Jean Marc (Bourg)** pouvoir à Pierre JOLY, **LOUBAT Sylvie (Saillgnac-Val de Virvée)** pouvoir à Armand MERCADIER.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

N°2019-121

Absents excusés : 4
BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), MABILLE Christian (Peujard), SAGASTI Sylvie (Peujard)

Secrétaire de séance : **M MERCADIER Armand**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Vu le rapport transmis par le SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire joint en annexe,

Après présentation de ce rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif du SIAEPA des Coteaux de l'Estuaire.

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture
Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 28 Novembre 2019

Le Président,

A.DUMAS.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

SIAEPA
des Coteaux de l'Estuaire

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2018

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE 3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0) 3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0) 4
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE 5
2.1. MODALITES DE TARIFICATION 5
2.2. RECETTES 5
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE 6
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3) 6
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 8
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES 8
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE 8
5. RAPPORT D'ACTIVITES 2018 9
5.1. DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EXISTANTES REALISES EN 2018 9
5.2. CONTROLE CONCEPTION ET REALISATION DES INSTALLATIONS NEUVES 10
5.3. NOMBRE D'INSTALLATIONS SOUS CONVENTIONS 11
6. OBJECTIFS ET PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2019 13
6.1. INSTALLATIONS SOUS CONVENTION 13
6.2. DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EXISTANTES 13
6.3. TRAVAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF 14

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : S.I. DU BOURGEAIS
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

➢ Compétences liée au service

☐ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bayon-sur-Gironde, Bourg, Comps, Gauriac, Lansac, Mombrier, Pugnac, Saint-Ciers-de-Canesse, Saint-Seurin-de-Bourg, Saint-Trojan, Saint-Vivien-de-Blaye, Samonac, Tauriac, Teuillac, Villeneuve
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation : ..... ☐ Non

➢ Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation : ..... ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 14 220 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 29 041.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 48.96 % au 31/12/2018. (53,09 % au 31/12/2017).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.
Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2017	Exercice 2018
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Oui	Oui
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2018 est de 120 (130 en 2017).

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	137.55	140.30
Tarif du contrôle des installations existantes en €	100.31	102.32€
Compétences facultatives		
PRIME ANNUELLE ABONNEMENT SOUS CONVENTION	71.04	72.46
TRAITEMENT DE L'EAU SOUS CONVENTION	3.32	3.38

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 7/11/2018 effective à compter du 01/01/2019

2.2. Recettes

	Exercice 2017	Exercice 2018
	Collectivité	Collectivité
Facturation du service obligatoire en €	*130 094,33 €*	*180 907,73 €*

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,**
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.**

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformités}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	450	1 309
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	7 868	8 878
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	707	2 195
Taux de conformité en %	14,7	39,5

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

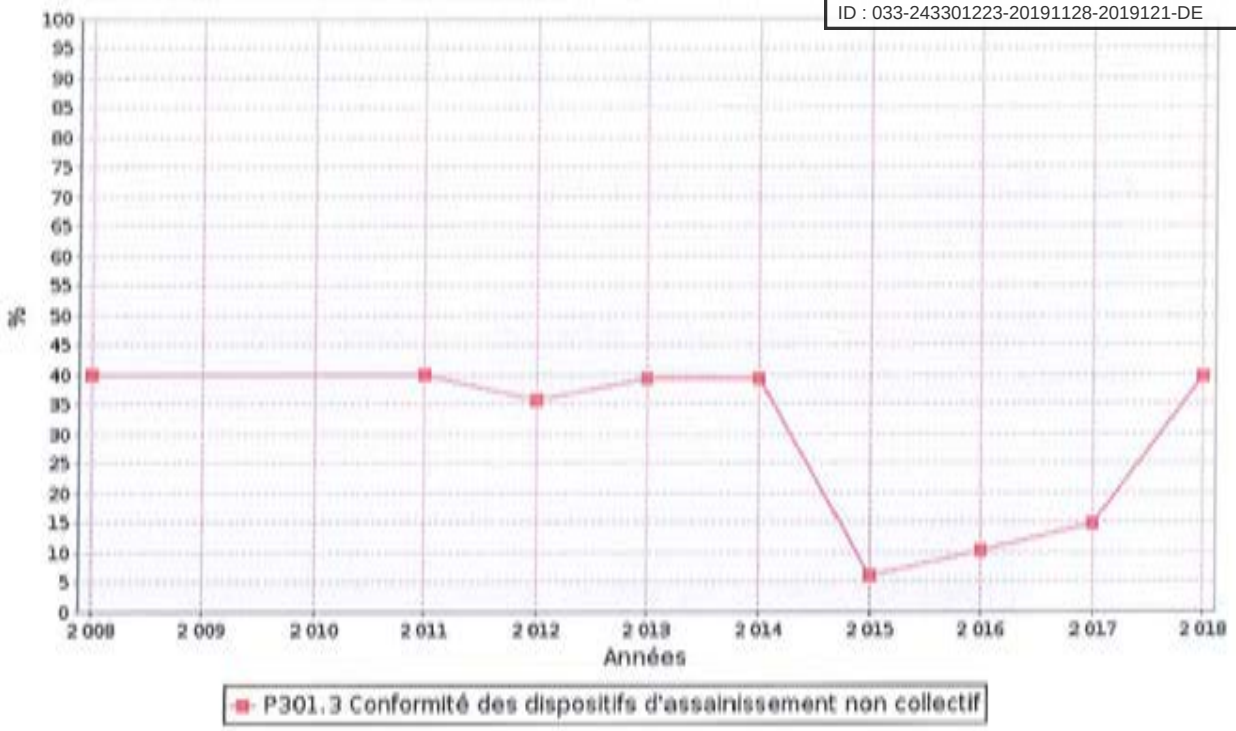

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire **2018** est de [illegible]

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

DEPENSES INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2018

1.1	**Réhabilitation dispositif programme 2017:**	**125 250,00 €**
	Nombre d'installation à raccorder : 13	
1.2	**Travaux neufs PC en cours**	**132 000,00 €**
	Nombre d'installation à raccorder : 14	
1.3	**Installation neuve sous convention programme 2018:**	**135 000,00 €**
	Nombre d'installation à raccorder : 13	
	Compte 21532	**392 250,00 €**

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

5. Rapport d'activités 2018

5.1. *Diagnostic des installations existantes realisees en 2018*

Dans le cadre des prestations programmées auprès des usagers, le SPANC est intervenu sur les communes ci-dessous détaillées et a réalisé les prestations suivantes :

- Commune de LANSAC : Finalisation des contrôles programmés en 2017 avec réalisation de 180 contrôles (dont 20 en 2017), 26 ont été réalisés suite à relance et 8 usagers ont été déclarés comme absents. 200 rapports sont à transmettre à la collectivité avant le 31 janvier 2019.

- Commune de PUGNAC : Réalisation de 313 contrôles sur un nombre total de 403. Les seconds avis de passages seront achevés au cours du 1er trimestre 2019. En 2018 9 usagers sont déclarés comme absents et 26 ont été contrôlés après relance. Les rapports seront transmis à la collectivité pour le 31 mars 2019.

- Commune de BOURG : Réalisation de 170 contrôles sur les 307 programmés. 31 installations ont été contrôlés après relance. Les 2èmes avis de passage sont en cours de réalisation et seront achevés pour le 31 mars 2019. Les rapports seront transmis à la collectivité à cette date.

- Commune de SAINT GENES DE BLAYE : Réalisation de 193 contrôles sur cette nouvelle commune. A noter que tous les habitants nous ont laissé accéder à leurs installations. 39 installations ont été contrôlées après un 2ème avis de passage.

- Commune de CARS : A la demande de la Mairie nous sommes intervenus au niveau du lieu dit Peyreau et nous avons contrôlés les 14 logements de ce hameau.

- Commune de ST CHRISTOLY DE BLAYE : A la demande de la Mairie nous sommes intervenus au niveau du lieu dit Ouerion et nous avons contrôlés 8 logements. L'avis du Tribunal Administratif en septembre qui nous a enlevé la compétence assainissement non collectif nous a empêchés de finaliser ces contrôles. L'appel du jugement nous redonnant en décembre 2018 la compétence nous impose à finaliser ces contrôles pour 2019. Nous nous engageons à finaliser ces contrôles et transmettre à la mairie les conclusions pour le 28 février 2019.

Sur demande de l'usager nous sommes intervenus sur 13 installations sur les communes suivantes :

- BAYON : 1 contrôle ;
- COMPS : 5 contrôles ;
- MOMBRIEUX : 1 contrôle ;
- SAINT SEURIN DE BOURG : 5 contrôles ;
- TAURIAC : 1 contrôle.

Le nombre total de convocation réalisé sur l'ensemble du territoire syndical est de 803 pour l'année 2018.

Il est constaté que nous avons eu 126 abonnés absents lors du premier contrôle.

17 abonnés n'ont pas répondu à la convocation du 2nd contrôle. Nous considérons donc que ces usagers ont refusé le contrôle périodique de bon fonctionnement de l'ANC. Leurs coordonnées sont disponibles sur simple demande. Une information aux mairies va être notifiée pour le 31 janvier 2019 concernant ce point.

Le tableau ci-dessous résume la répartition mensuelle des contrôles réalisés :

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

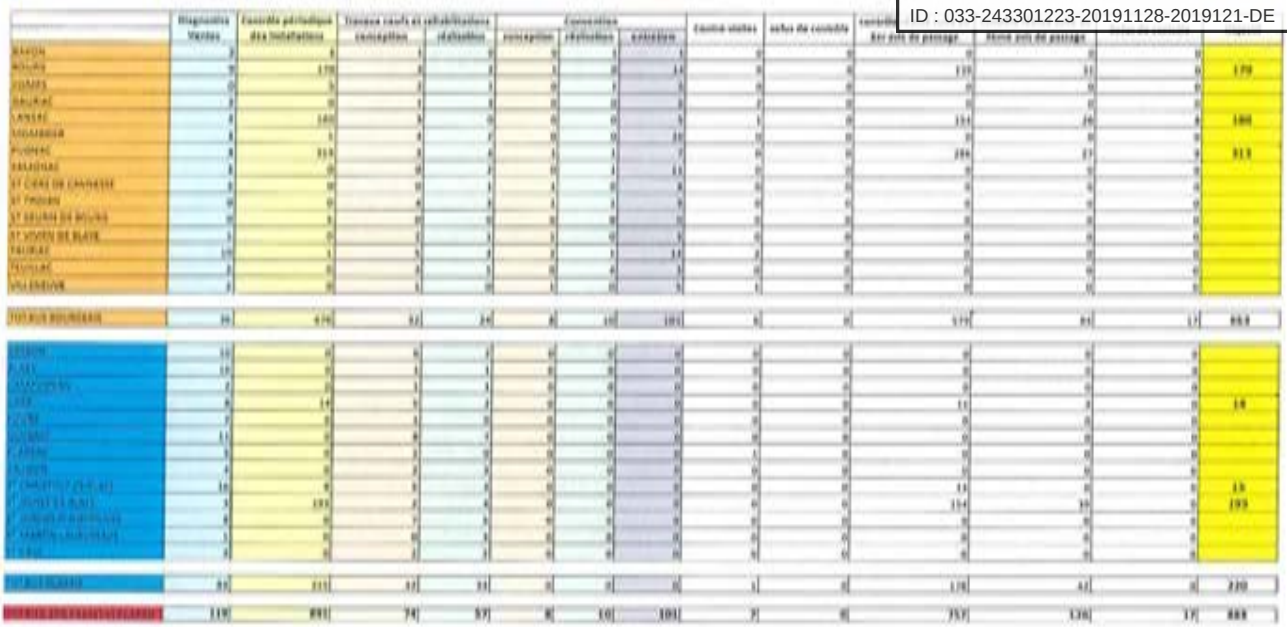

La différence constatée entre le nombre de convocation et le contrôle effectif est justifiée ci-après :

- 126 Usagers absents au niveau de la première convocation et qui n'ont pas déplacés les rendez-vous.
- 17 Propriétaires absents où qui ont refusé le contrôle.
- 7 CTR viticoles qui nécessitent une régularisation administrative. (liste à transmettre rapidement).
- 1 CTR vert basée à Lansac
- 1 CTR communal à Lansac
- 16 logements inhabités.

Un Total de 42 Logements où le contrôle ANC n'a pas pu être réalisé.

Les objectifs pour cette année 2018 sont atteints sur le territoire syndical et respectent le programme de contrôle des installations tous les quatre ans sur le territoire du SIAEPA du BOURGEAIS.
Nous avons en effet contrôlé 891 installations alors qu'en 2016 nous en avions contrôlés 694 et en 2017 582. L'augmentation des contrôles est due :

- A la présence d'un troisième Technicien pendant 4 mois
- A la nécessité de contrôler les installations de la CCB de Blaye

A la demande des usagers dans le cadre de vente, **Le SPANC est intervenu sur 119 installations existantes**.

Une répartition par commune est également présentée dans le tableau précédent.

Le nombre total d'installations existantes contrôlées au titre de l'année 2018 est donc de 891 +119 = **1.010 unités.**

5.2. Contrôle conception et réalisation des installations neuves

Le SPANC a instruit 74 dossiers concernant la conception d'un projet ANC.
Pour mémoire, en 2017 le nombre de contrôle était de 153 demandes contre 70 en 2016.

La répartition par Commune est présentée dans le tableau page 3.

Le SPANC a instruit 57 dossiers concernant la réalisation d'un projet ANC.
Pour mémoire, en 2017 le nombre de contrôle était de 65 contre 42 en 2016.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

5.3. Nombre d'installations sous conventions

Au 31 décembre 2018, nous comptabilisons **24 installations supplémentaires soit 121 installations.** Deux entreprises ont assuré la pose de ces nouvelles installations. Il s'agit des sociétés RAVET et CAPBARO.
Un programme de réhabilitation est en voie de finalisation il concerne 3 installations (SCEDYMA 2x et Mr Tintillier à Pugnac et Jeuillac). La réception est à programmer pour fin février 2019.
Un second MAPA a été notifié en 2018 à l'entreprise RAVET pour réaliser des installations chez Messieurs Bon et Ungauer à Villeneuve et Jarrige X2 à Bourg. Nous sommes dans l'attente de la réalisation des travaux chez Monsieur Bon pour solder ce marché.
1 consultation sur facture a été réalisée pour desservir l'installation appartenant à Monsieur TESSONNEAU qui réside au lieu dit La Grande Eau à Pugnac. Les travaux sont réceptionnés.
Ce total sera donc prochainement porté à **125 installations sous convention avec le SIAEPA du BOURGEAIS.**

Le service ANC a réalisé au cours de cette année 2018 un programme annuel d'entretien de ces filières. Monsieur DESTAILLEURS a établi un rapport de cette activité qui est résumé et après :

- 28 filtres coco ont été réalisés dans le cadre de l'entretien annuel et les comptes rendus d'interventions ont été transmises à la société PREMIER TECH,
- 19 filières EPARCO Zéolithe,
- 20 filtres à sable vertical drainé,
- 1 tertre d'infiltration,
- 18 tranchées d'épandages,
- 2 filières xylithe
- 1 microstation BIONEST,
- 4 Box EPARCO (filtre écorces de pins),
- 1 filtre à sable non drainé
- 2 filières SIMOP Zéolithe
- 2 filières EPURBIOFRANCE PASSIVE

Il est à noter qu'un usager a décidé de résilier la convention nous liant suite à vente de l'habitation. Il s'agit de Monsieur POUSSIN résidant à Tauriac – Chemin des Ecureuils. La résiliation est en voie de finalisation concernant le remboursement.

Sur l'ensemble des 97 sites Monsieur DESTAILLEURS a constaté que 6 habitations sont actuellement non raccordées ou partiellement raccordées. Une mise en demeure dans les plus brefs délais doit être notifiée aux propriétaires concernés.
Il s'agit des propriétaires suivants :

- Madame MENARD 1 ruisseau de Grenet 33710 GAURIAC
- Monsieur DOUSSAUD 23 Lieu-dit Le Moulin 33710 SAMONAC
- Monsieur ROUGET Lieu dit Querie 33710 COMPS
- Madame DARENNE Lieu dit la Monge 33710 BOURG
- Monsieur SAURA 14 Lieu dit Noblet 33710 PUGNAC
- Monsieur SAURA 14 Bis Lieu dit Noblet 33710 PUGNAC

L'installation appartenant à Madame TACHE Jacqueline localisée au 2 lieu dit Fonneuve ST TROJAN est inaccessible. Il est également nécessaire que ce propriétaire permette l'accès à cette installation pour que notre service puisse réaliser ses missions.

6 fosses ont été vidangées. Le SIAEPA a procédé à des mesures de voile de boues et mesure du

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

chapeau dans les locaux. Les conclusions de ce diagnostic permettent de [illegible] supplémentaires à réaliser pour le début 2019.
Monsieur DESMARTIN est passé sur l'intégralité des 92 installations et il convient de poursuivre cet effort annuellement sachant que pour 2019 ce sont désormais 125 installations à contrôler.
Pour la première fois en 2018, une fiche d'intervention est désormais remise aux usagers justifiant nos actions annuelles d'entretien.

Actuellement nous avons 15 demandes de conventions en phase études.
Nous sommes en possession de 12 dossiers géotechniques qui nous permettent d'établir un projet de réalisation des travaux.
Il est constaté dans ces dossiers la répartition suivante :

2 installations neuves

10 installations à réhabiliter

A noter qu'au cours de cette année, 2 propriétaires ont décidé de réaliser la convention il s'agit de :

Mr DAMIENS basé à PUGNAC. Il faut vérifier si les dépenses engagées ont été réglées par le propriétaire

Mme SHINASHAK à TAURIAC lieu dit Le Ligat. Nous sommes dans l'attente du courrier de réalisation pour intégrer les frais engagés.

Nous n'avons pas intégré dans les dossiers en attente la problématique soulevée par Monsieur GRACIA qui demande la réhabilitation de 4 logements au lieu de 3 à PUGNAC.

Dans le cadre de nos échanges avec l'AFRAPO des économies réalisées permettent de réaliser 3 dossiers sous conventions supplémentaires.
En prenant en compte l'antériorité des demandes et l'urgence sanitaire des réhabilitations il serait intéressant de notifier à l'AFRAPO la réalisation des travaux au niveau des secteurs suivants :

Monsieur DOS SANTOS Convention datant de 2015

Monsieur MARCOU Convention datant de 2016

Monsieur GUILLARD Convention datant de 2016

On pourrait se servir de ces dossiers pour éventuellement mettre en application avec le Département et peut-être par l'Agence de l'Eau un nouveau projet de partenariat avec les financeurs sous conventions.

Pour solder les 15 dossiers en cours une réserve disponible de 90 000€ HT serait à prévoir au budget 2019.
On pourrait également réaliser les 3 dossiers précédemment cités pour une enveloppe prévisionnelle de 15000€.
Il convient de modifier notre délibération relative au projet de conventionnement des installations ANC

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

6. Objectifs et perspectives pour l'année 2019

6.1. *Installations sous convention*

Finalisation des dossiers en cours pour une enveloppe de **91.500€**

6.2. *Diagnostic des installations existantes*

Le tableau inséré en page suivante propose la réalisation des contrôles sur l'intégralité du territoire syndical.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
BAYON	225				225				225	
BOURG	150			307				307		
COMPS			110				110			
GAURIAC		302				302				302
LANSAC				243				243		
MOMBRIER			142				142			
PUGNAC	100			204	203			204	203	
SAMONAC		127				127				127
ST CIERS DE CANNESSE			135				135			
ST SEURIN DE BOURG			39				39			
ST TROJAN			173				173			
ST VIVIEN DE BLAYE			150				150			
TAURIAC		360				360				360
TEUILLAC	244				244				244	
VILLENEUVE	127				127				127	
TOTAL BOURGEAIS	846	789	749	754	799	789	749	754	799	789
BERSON	150	486			150	486			150	486
BLAYE	295				295				295	
CAMPUGNAN			178				178			
CARS			194				208			
FOURS		138				138				138
GENERAC	262				262				262	
PLASSAC			247				247			
SAUGON	209				209				209	
ST CHRISTOLY DE BLAYE		323	323			323	323			323
ST GENES DE BLAYE				187				187		
ST GIRONS D'AIGUEVIVE				428				428		
ST MARTIN LACAUSSADE				42				42		
ST PAUL				235				235		
TOTAL BLAYAIS	916	947	942	892	916	947	956	892	916	947
TOTAL sur l'année	1762	1736	1691	1646	1715	1736	1705	1646	1715	1736

Il est envisagé de réaliser 1762 contrôles.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Il est impératif qu'un troisième technicien rejoigne notre Service pour que nous puissions remplir les objectifs énoncés.

6.3. travaux assainissement collectif

Le SIAEPA va lancer prochainement la consultation des entreprises pour réaliser les travaux à GAURIAC Lieu dit Perrinque.
Le SIAEPA établit actuellement des dossiers de demandes de subventions pour réaliser l'extension du réseau de collecte des eaux usées à :

GAURIAC : lieu dit Camp Haut

FEUILLAC : lieu dit Les Grands Bertins

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2018

Table des matières

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Caractérisation technique du service 4
Présentation du territoire desservi 4
Mode de gestion du service 4
Estimation de la population desservie (D201.0) 5
Nombre d'abonnés 5
Volumes facturés 7
Détail des imports et exports d'effluents 8
Autorisations de déversements d'effluents industriels (D202.0) 8
Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 9
Ouvrages d'épuration des eaux usées 9
1.1. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 17
1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 17
1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 17
1. Tarification de l'assainissement et recettes du service 18
1.2. Modalités de tarification 18
1.3 Facture d'assainissement type (D220.0) 19
1.4. Recettes 19
2. Indicateurs de performance 41
1.5. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 41
1.6. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 41
1.7. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 43
1.8 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 44
1.9. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 45
1.10 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 45
3. Financement des investissements 48
1.11. Montants financiers 48
3.1.1 Investissement commune de PLASSAC 48
3.1.2. Investissement commune de BLAYE 48
3.1.3. Investissement commune de SAINT PAUL 49
3.1.4. Investissement commune de SAINTE CHRISTOLY DE BLAYE 49
3.1.5. Investissement commune de SAINT MARTIN LACAUSSADE 49
1.12. Etat de la dette du service 50
1.13 Amortissements 50
1.14. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 51
1.15. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 52
4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 54
1.16. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 53
1.17. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 54
5 Tableau récapitulatif des indicateurs 54
6. Données commune de Plassac 55
6.1. Organisation du service : 55
6.2. Estimation de la population desservie 55
6.3. Nombre d'abonnements : 55
6.4. Volumes facturés 55
6.5. Caractéristiques du réseau de collecte 55
6.6. Tarification et recettes du Service 56
6.7. Recettes de facturation 56
6.8. Facture d'assainissement basé sur une consommation de 120 m3 commune de Plassac 56

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

6.9. Synthèse annuelle STEP de Parsac 59
10 Suivi des interventions du service d'assainissement année 2018 61
10.1. Réseau de canalisation Assainissement 61
10.2. Branchements 63
10.3. Entretien réseaux 63
10.4. Entretien station de traitement des eaux usées 64
10.5 Dépannages Electromécaniques 65
10.6. Diverses interventions 66
10.7. Récapitulatif des interventions assainissement 67
11. Note d'information Agence de l'Eau Adour Garonne 68
12. Annexes Rapports des délégataires 73
12.1. Annexes Délégation SUEZ FRANCE 73
12.1.1. Rapport annuel du délégataire Commune de Blaye 73
12.1.2. Rapport annuel du délégataire Commune de Berson 77
12.1.3 Rapport annuel du délégataire Communauté de St Martin Lacaussade 78
12.2. Annexes Délégation SAUR 73
12.2.1. Rapport annuel du délégataire Commune de Cars 73
12.2.2. Rapport annuel du délégataire Commune de Campugnan 73
12.2.3. Rapport annuel du délégataire Commune de St Christoly de Blaye 73

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☑ **intercommunal**

Nom de la collectivité : S.I. DU BOURGEAIS

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☑	☐
	Transport	☑	☐
	Dépollution	☑	☐
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bayon-sur-Gironde, Bourg, Comps, Gauriac, Lansac, Mombrier, Pugnac, Saint-Ciers-de-Canesse, Saint-Seurin-de-Bourg, Saint-Trojan, Saint-Vivien-de-Blaye, Samonac, Tauriac, Teuillac, Villeneuve

Existence d'une CCSPL	☐ Oui	☑ Non
Existence d'un zonage	☒ Oui, date d'approbation* : 16 mars 1999	
Existence d'un règlement de service	☒ Oui, date d'approbation* : 21 décembre 2006	

Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie **par Régie à autonomie financière pour les communes de** Bayon-sur-Gironde, Bourg, Comps, Gauriac, Lansac, Mombrier, Pugnac, Saint-Ciers-de-Canesse, Saint-Seurin-de-Bourg, Saint-Trojan, Saint-Vivien-de-Blaye, Samonac, Tauriac, Teuillac, Villeneuve

* Approbation en assemblée délibérante

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Le service est exploité en Délégation pour les communes de Blaye, Berson, St Martin Lacaussade par SUEZ France

Le service est exploité en Délégation pour les communes de Cars, Campugnan et Saint Christoly de Blaye par SAUR

Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 12 905 habitants au 31/12/2018 (12 905 au 31/12/2017). Pour le secteur géré en Régie
Le service public d'assainissement collectif dessert 16 136 habitants au 31/12/2018. Pour le secteur géré en Délégation

Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 359 abonnés au 31/12/2018 (2 971 au 31/12/2017). Pour le secteur géré en Régie (y compris Plassac)

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 676 abonnés au 31/12/2018. Pour le secteur géré en Délégation

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

La répartition des abonnés par commune, hors Plassac, est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Bayon-sur-Gironde	132			167	27%
Bourg	899			946	5%
Comps	127			127	0%
Gauriac	160			158	-1%
Lansac	46			47	2%
Mombrier	62			62	0%
Pugnac	596			593	-1%
Saint-Ciers-de-Canesse	234			237	1%
Saint-Seurin-de-Bourg	154			154	0%
Saint-Trojan					
Saint-Vivien-de-Blaye					
Samonac	89			85	-4%
Tauriac	266			278	5%
Teuillac	126			127	1%
Villeneuve	80			80	0%
Total	**2 971**			**3 061**	**3%**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 900.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 29,98 abonnés/km) au 31/12/2018. (15,04 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 4,22 habitants/abonné au 31/12/2018. (4,34 habitants/abonné au 31/12/2017).

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

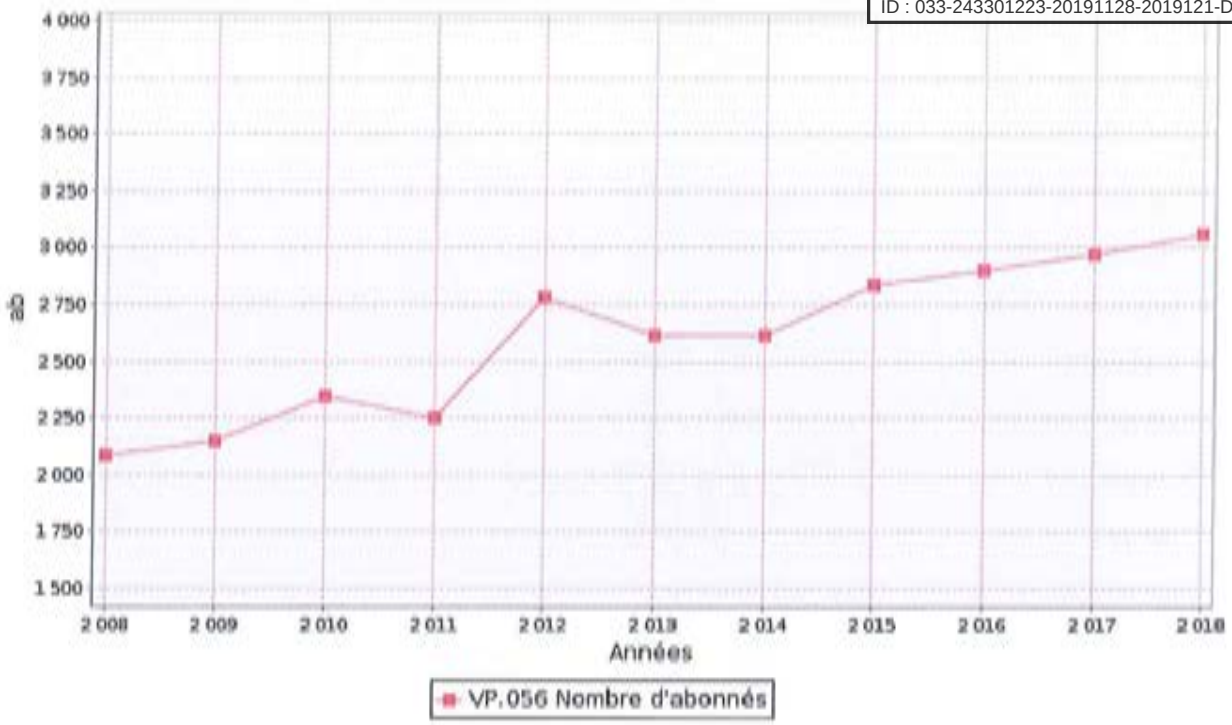

Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	**268 203**	**264 295**	**-1,5%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'environnement.

✓ ***Répartition des volumes facturés (m3)***

Nature usagers	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*Progression 2017-2018*
Volumes Artisan		*90*	*203*	*142*	*207*	*45,77%*
Volumes Commerçant		*2745*	*3249*	*3548*	*4021*	*13,33%*
Volumes Communal	*9575*	*10553*	*11034*	*10785*	*9893*	*-8,27%*
Volumes Domestiques	*224 628*	*226 922*	*239 966*	*253 427*	*249 477*	*-1,56%*
Volumes viticulteurs	*170*	*243*	*739*	*301*	*697*	*131,56%*
Volumes Divers (matières de vidanges)	*5977*					
Volumes consommés totaux	*240350*	*240553*	*255191*	*268203*	*264295*	*-1,46%*

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

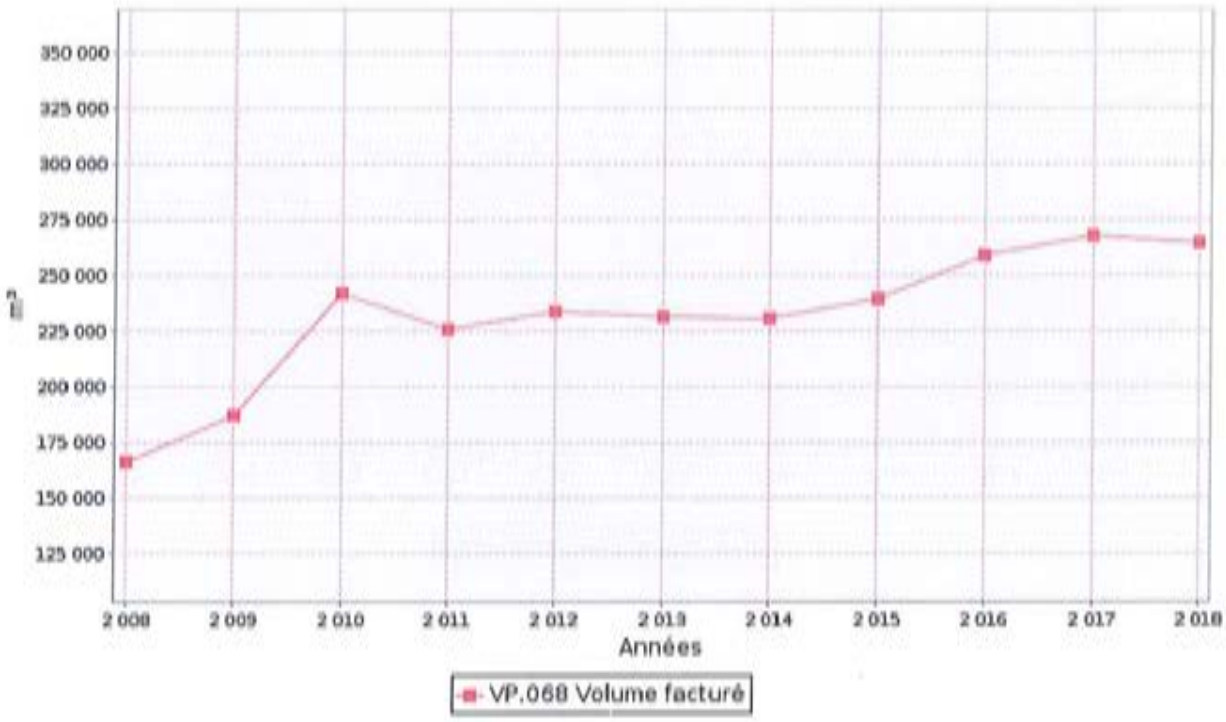

Détail des imports et exports d'effluents

Sans objet

Volumes exportés vers…	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2018 en m³	Variation en %
STEP de BERSON	21786	18452	*-15,30%*

Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2018 (0 au 31/12/2017).

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :
0 km de réseau unitaire hors branchements,
102,1 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
soit un linéaire de collecte total de 102,1 km (197,52 km au 31/12/2017).

0 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 8 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration SAMONAC- TOURTEAU
Code national : 0533500V002

RAPPORT DE SYNTHESE ANNÉE 2018

Commune d'implantation :	Samonac	Mise en service :	septembre 2009
Capacité constructeur :	100 EH (6 Kg DBO_5)	Débit nominal :	15 m³/j
Type d'épuration	Disque biologique	Arrêté d'autorisation :	-
Maître d'ouvrage :	SIEAPA COTEAUX DE L'ESTUAIRE	Exploitant :	SIEAPA COTEAUX DE L'ESTUAIRE
Filières eau :	Disques biologiques	Filières boues :	Fosse toutes eaux
Type de réseau :	Séparatif	Industries raccordées :	Aucune
Commune raccordée :	Samonac *en partie* Lieu-dit « Tourteau »	Nb branchements / Pop. estimée raccordée :	25 branchements / 51 habitants
Nom du milieu récepteur :	Ruisseau de Beaulieu	Technicien référent :	Alan LE BOUDER

Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
5/4	48	101	18	8,6	34,1	8,3
Normes		200	35			

Paramètres de fonctionnement :

	pH (unité)	Cond (µS/cm)	NH4 (mg/l)	NO2 (mg/l)	NO3 (mg/l)	P-PO4 (mg/l)
5/4	7,3	670	1,5	3	75	-
6/6	7,2	830	0,7	0	80	-
7/11	7,7	810	0,5	4	100	-

Année	Nb raccordés (abonnés x 2,03)	Charge mesurée EH	Volume facturé m³/j	Volume traité m³/j	Energie kWh/an	Boues prod. T.MS/an
2014	58	25	nc	-	nc	X
2015	58	46	nc	-	3200	X
2016	58	-	nc	-	nc	XX
2017	63	26	7	-	4800	-
2018	51	-	nc	-	nc	X

Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2018 : 3

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Système de collecte :

- Pas de déversements d'eaux usées observés sur le réseau.
- Pas d'arrivées d'effluents non domestiques.
- Peu d'arrivées d'eaux parasites temporaires.
- Pas de surcharges hydrauliques.
- Entretien du réseau d'assainissement : le réseau est court et neuf, sans PR.
- Pas d'étude diagnostique réalisée (pas nécessité).

Station d'épuration :

Autosurveillance :

Pas de dispositif de mesure en entrée, présence d'un canal en sortie.
Bilans d'autosurveillance réalisés par le SATESE (moyennement fiables) et analysés par un laboratoire agréé.

Fonctionnement des ouvrages :

- Etat général de la station correct
- Evénements marquant de l'année : RAS.
- Prétraitements :

Sous-produits	Quantité	Destinations		
		du plan départemental	effectives	conformité
Refus de dégrillage	-	-	-	-
Sable/PCR	-	STEP Porte à Cubzac	-	-
Graisses	-	STEP Porte à Cubzac	-	-

Le chenal dégrilleur est pompé régulièrement, en même temps que la croute de boues en surface de fosse (pour faciliter l'écoulement de l'eau) et que le bac de filtration.
La hauteur de boue dans la fosse est surveillée (30% de charge en fin d'année : une vidange a été réalisée en mars 2019).
Les rendements épuratoires de la fosse sont bons sur les MES et la matière organique.

- Traitement de type biodisques

La nitrification est stable et très bonne depuis début 2017 :

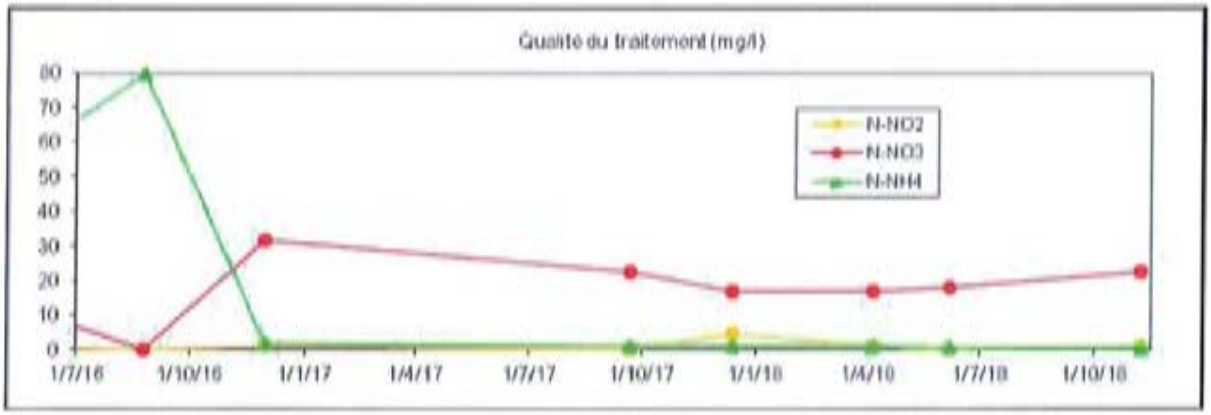

Le biofilm est présent sur les disques (abondant en entrée, léger en sortie).
Le tambour filtrant donne plutôt satisfaction, mais des dépôts de boues sont toujours remarqués dans le chenal de sortie.
Les ouvrages sont correctement exploités.

Qualité du rejet :

Le traitement de la matière organique dissoute est très bon :

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

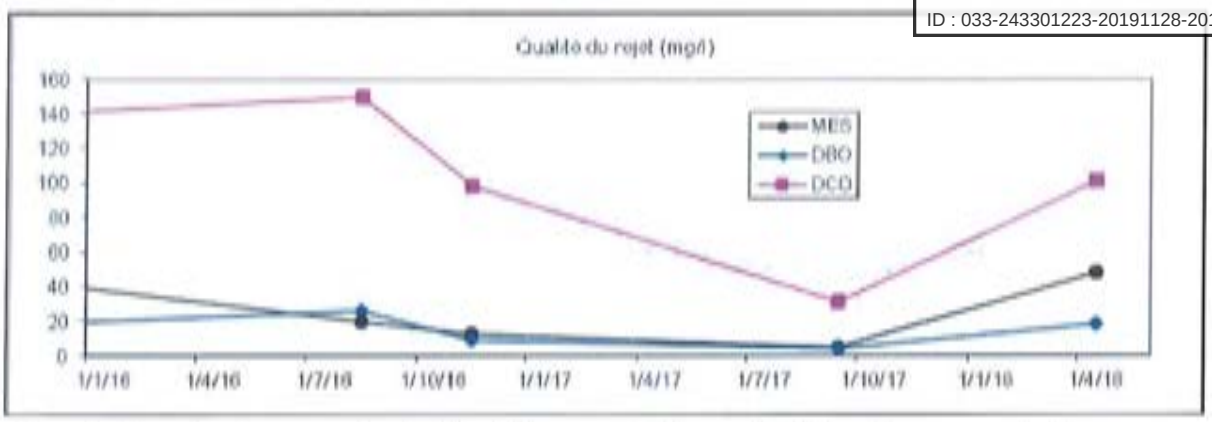

- Impact milieu récepteur : pas de rejet direct (les eaux traitées sont infiltrées à travers un drain).

Filière boues :

- Production de boues : les boues sont pompées de la fosse par un camion épaississeur.
16 m³ ont été pompés en début d'année.
- Destination des boues : VHG
- Autres observations :
La gestion de la filière boue ne perturbe pas le fonctionnement de la station

Fonctionnement :	Réseau	Station	AS		2018
Légende :	Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

STEU N°2 : Station d'épuration LANSAC
Code national : 0533228V001

RAPPORT DE SYNTHESE ANNÉE 2018

Commune d'implantation :	Lansac	Mise en service :	janvier 2006
Capacité constructeur :	130 EH (7,8 Kg DBO_5)	Débit nominal :	20 m³/j
Type d'épuration	Filtre à sable	Arrêté préfectoral :	4/05/17
Maître d'ouvrage :	SIEAPA COTEAUX DE L'ESTUAIRE	Exploitant :	SIEAPA COTEAUX DE L'ESTUAIRE
Filières eau :	Filtre biologique	Filières boues :	Décanteur/digesteur
Type de réseau :	Séparatif	Industries raccordées :	Aucune
Commune raccordée :	Lansac (hameau des Androns)	Nb branchements / Pop. estimée raccordée :	47 raccordés / 116 habitants
Nom du milieu récepteur :	ruisseau des marguerites	Technicien référent :	Alan LE BOUDER

Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL_i (mg/l)	Pt (mg/l)
1/2	5	<30	5	20	24	3
6/6	27	119	15	59	84,7	8,1
Norme	35	125	35			

Paramètres de fonctionnement :

Année	Nb raccordés (abonnés x 2,46)	Charge mesurée EH	Volume facturé m³/j	*Volume traité m³/j*	Energie kWh/an	Boues prod. T.MS/an
2014	*108*	72	nc	12,4	1651	-
2015	121	53	nc	15,2	1642	-
2016	*121*	80	nc	18,9	2052	-
2017	121	54	14	16,3	1600	-
2018	116	-	nc	18,4	2100	-

Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2018 : 3

Système de collecte :

- Pas de déversements d'eaux usées observés sur le réseau.
- Pas d'arrivées d'effluents non domestiques.
- Arrivées d'eaux parasites permanentes en période de nappe haute (les 5 premiers mois de l'année).
- La STEP est en souscharge hydraulique (90% en moyenne) mais collecte ponctuellement des quantités importantes d'eau parasite provoquant d'importants dépassements de la capacité.

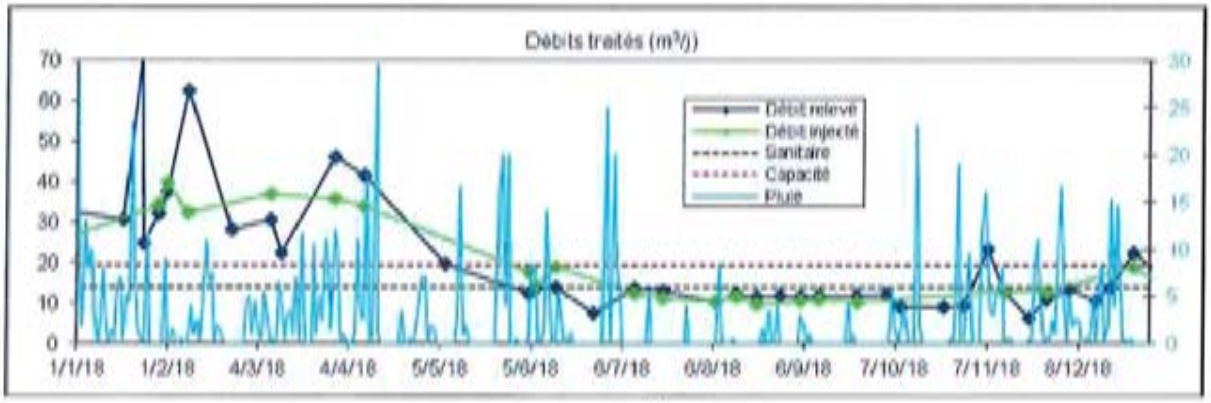

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

En été, le débit traité oscille autour du débit sanitaire estimé.
- Entretien du réseau d'assainissement : le réseau dispose d'un poste général télésurveillé.
- Pas d'étude diagnostic (le suivi du fonctionnement journalier du PR est en place à partir d'octobre).

Station d'épuration :

Autosurveillance :

Dispositifs permettant de réaliser une mesure fiable : PR en entrée (pas de retours), canal en sortie (mesures peu significatives compte tenu de son mode d'alimentation et de sa mise en œuvre). Les bilans d'autosurveillance sont réalisés par le SATESE (échantillons analysés dans un labo agréé).
La charge est de l'ordre de 60 EH pour 120 habitants raccordés.

Fonctionnement des ouvrages :

- Etat général de la station : correct
- Prétraitements : les eaux du poste général (une pompe a été remplacée le 30/10) sont refoulées dans un regard de d'alimentation avant leur arrivée dans le décanteur-digesteur. Il est recouvert d'une couche de graisses.
Une légère couche de boues est présente sur toute la surface de décantation. Le rendement épuratoire du décanteur digesteur est bon sur la matière organique.
La hauteur de dépôts augmente régulièrement depuis la vidange totale d'aout 2016 :

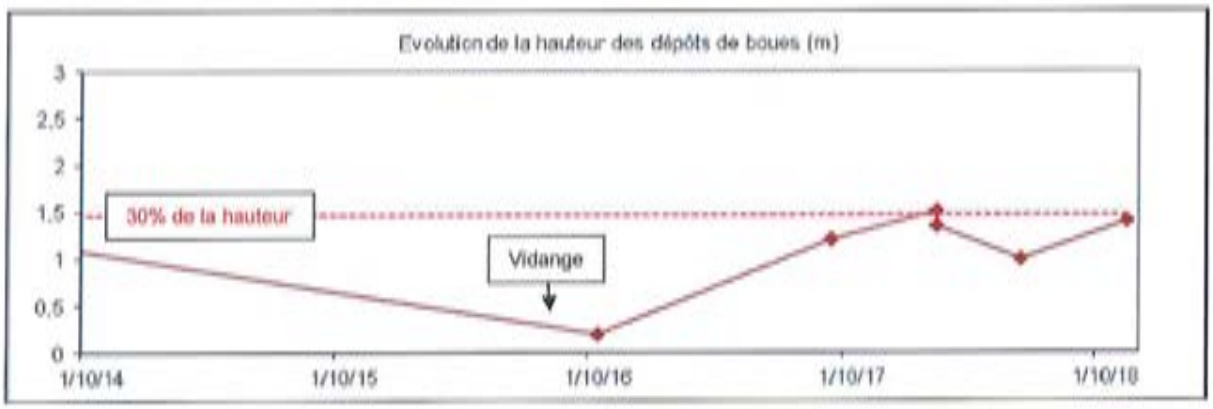

Le décolloïdeur s'est colmaté dans l'année (mise en charge de 20 cm). Quelques fines boues sont également observées dans la chasse. La chasse fonctionne bien.

Sous-produits	Quantité	Destinations		
		du plan départemental	effectives	conformité
Refus de dégrillage	-	-	-	-
Sable/PCR	-	STEP Porto à Cubzac	-	-
Graisses	-	STEP Porto à Cubzac	-	-

- Traitement de type filtre à sable
Il est noté des dépôts de boues sur les lits (à éliminer) relargués (du décanteur digesteur) et non piégées (par le décolloïdeur colmaté) lors des forts à-coups hydrauliques.
L'infiltration à travers les lits est assez limitée (l'eau y stagne en surface, notablement en période humide). La nitrification est active (NO_3 présent) mais l'est de moins en moins. L'élimination de l'ammonium est satisfaisante pour ce type de filière.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

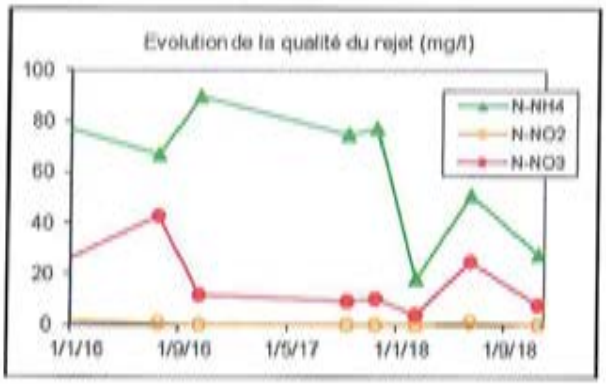

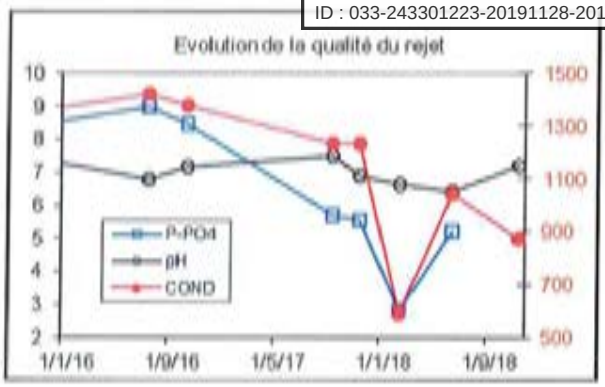

Qualité du rejet :

La matière organique est parfaitement éliminée. Les normes de rejet (arrêté du 21 juillet 2015) sont correctement atteintes depuis la mise en service des ouvrages.
Les rendements épuratoires sur la matière organique sont excellents, au contraire de ceux sur les nutriments (N et P), que ce type de filière ne traite pas.

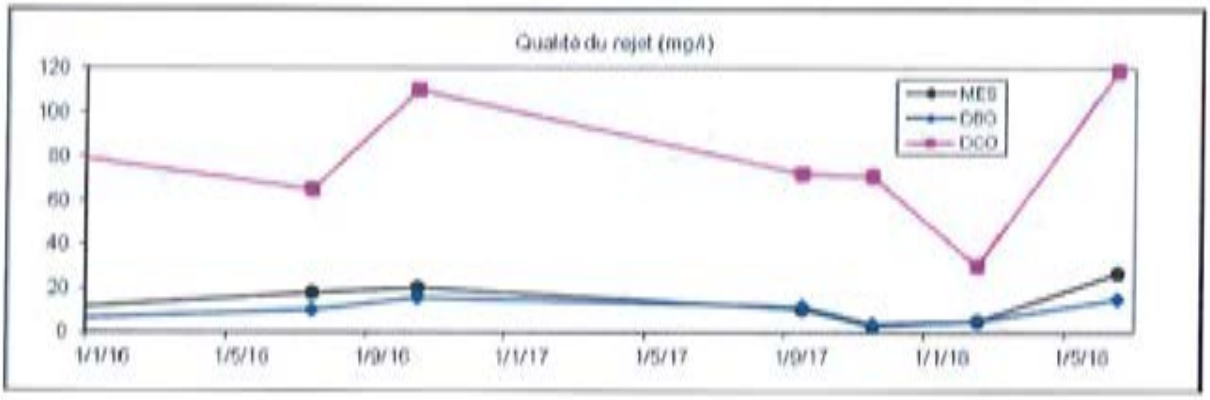

- Impact sur le milieu

En été : le milieu est stagnant au droit du rejet. Le rejet s'infiltre totalement dans le lit du cours d'eau. Un peu plus en aval, aucun écoulement n'est constaté. Il n'est pas noté de dégradation en lien avec le rejet de la STEP.
En période pluvieuse, le milieu est de très bonne qualité un peu plus en aval.
Le rejet n'a un fort impact que très ponctuellement et très localement :

Analyse		07/14	17/10/16	20/11/17	1/2/18	6/6/18
Amont	classe	Bon	sec	Mauvais	Médiocre	Médiocre
	Elément limitant	COD	-	COD	COD	COD
Aval	classe	Mauvais	Très bon	Mauvais	Médiocre	Médiocre
	Elément limitant	NH_4, P, PO_4	-	COD, NH_4, P, PO_4	COD	COD
Elément du rejet impactant		COD, NH_4, NO_3, P, PO_4	-	NH_4, NO_3, P, PO_4	NH_4, PO_4	NH_4, NO_2, P, PO_4
Déclassement sous bon état		COD, NH_4, NO_3, P, PO_4	-	NH_4, P, PO_4	-	NH_4, P, PO_4

Les mesures réalisées en aval+ où l'écoulement est significatif ne montrent pas de dégradation sur les nutriments :

Analyses et tests sur N et P		19/9/17	20/11/17	1/2/18	6/6/18	13/11/18
Amont	classe	sec	Moyen	Très bon	Bon	Très bon
	Elément limitant	-	NO2	-	PO4	-
Aval	classe	sec	Mauvais	Bon	Moyen	Très bon
	Elément limitant	-	NH4, PO4	NH4, PO4	NH4, PO4	-
Aval+	*classe*	*Très bon*	*Très bon*	*Très bon*	*Bon*	*Très bon*
	Elément limitant	-	-	-	*NH4, PO4*	-

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Filière boues :

- Production de boues : pas de vidange réalisée dans l'année, mais à programmer en 2019
- Destination des boues : VHG équipé d'un camion épaississeur (vers AES)
- Autres observations :

La gestion de la filière boue ne perturbe pas le fonctionnement de la station.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

STEU N°3 : Station d'épuration TEUILLAC

Code national : 0533530V001

RAPPORT DE SYNTHESE ANNÉE 2018

Commune d'implantation :	Teuillac	Mise en service :	août 2009
Capacité constructeur :	500 EH (30 Kg DBO_5)	Débit nominal :	75 m^3/j
Type d'épuration	Lit planté de roseaux	Autorisation :	du 12 novembre 2013
Maître d'ouvrage :	SIEAPA Coteaux de l'estuaire	Exploitant :	SIEAPA Coteaux de l'estuaire
Filières eau :	Filtres plantés	Filières boues :	-
Type de réseau :	Séparatif	Industries raccordées :	Aucune
Commune raccordée :	Teuillac	Nb branchements / Pop. estimée raccordée :	142 raccordés / 324 habitants
Nom du milieu récepteur :	ruisseau de bardefer	Technicien référent :	Alan LE BOUDER

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend		Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend
	m^3/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
Mai	53	70	9,5	2	99	24	30	95	7,9	3	98	20	4,2	3,3	97	4,2	10,6	89	0,43	6,4	38
Norme					60		125	84		25	94			10	93		20	93			
2019				35	93		125	84		25	94			20							

Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
18/07	2	<30	<3	1,4	2,34	10,8

Paramètres de fonctionnement :

Année	Nb raccordés (abonnés x 2,28)	Charge mesurée EH	Volume facturé m^3/j	Volume traité m^3/j	Energie kWh/an	Boues prod. T.MS/an
2014	292	164	nc	40	2464	-
2015	299	115	31,4	43	3657	-
2016	292	197	32,8	52	5320	-
2017	308	169	31,3	44	5305	-
2018	324	166	32,3	47	7379	-

Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2018 : 4

Système de collecte :

- Pas de déversements d'eaux usées observés sur le réseau
- pas d'arrivées d'effluents non domestiques
- Arrivées d'eaux parasites temporaires : les fortes pluies ont un impact notable sur le débit relevé. On note toutefois que les pluies hivernales sont plus impactantes (effet de l'élévation du niveau de la nappe, provoquant des entrées par infiltration).
- Légères surcharges hydrauliques hivernales (le fonctionnement excessif du PR des Chintres en fin d'année ne semble pas lié à des entrées d'eaux parasites).

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

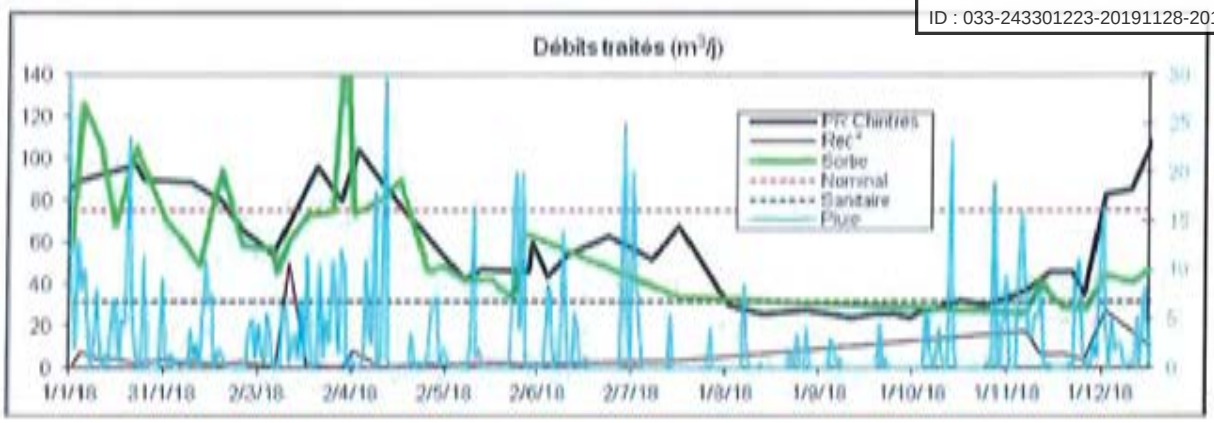

Le débit moyen est de l'ordre de 50 m³/j, soit les 2/3 de la capacité.
- Entretien du réseau d'assainissement : 2 PR télésurveillés
- Pas d'étude diagnostic réalisée. La station collecte généralement des quantités importantes d'eaux parasites en période hivernale (nappe haute & fortes pluies) qu'il faut tenter de localiser et de réduire.

Station d'épuration :

Autosurveillance :

Dispositifs permettant de réaliser une mesure fiable : PR général sur le réseau et canal en sortie équipé d'un débitmètre (sans prise impulsionnelle). Les conditions d'écoulement dans le chenal de sortie ne permettent pas d'obtenir des données totalement satisfaisantes (chenal en pente, lame d'eau trop faible). Il n'y a pas de procédure régulière de suivi des débitmètres.
Les bilans d'autosurveillance sont réalisés par le SATESE et analysés par un laboratoire agréé.

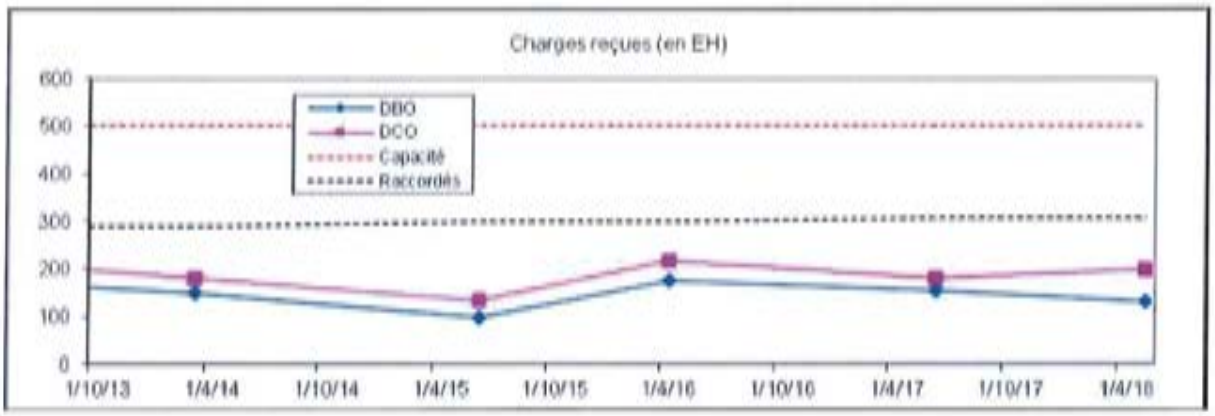

Fonctionnement des ouvrages :

- Etat général de la station : correct
- Evènements marquant de l'année : RAS
- Prétraitements : Le dégrillage fonctionne correctement.

Sous-produits	Quantité (m³)	Destinations		
		du plan départemental	effectives	conformité
Refus de dégrillage	38 kg	-	-	-
Sable/PCR	-	STEP Porto à Cubzac	-	-
Graisses	-	STEP Porto à Cubzac	-	-

- Traitement de type filtres plantés :
- Les roseaux sont bien développés sur le premier étage. La nitrification est notable, entrainant une baisse naturelle du pH : il fonctionne plutôt bien.
Il n'arrive cependant pas à retenir les boues (rares dépôts à proximité des arrivées). Elles saturent rapidement le décolloïdeur et se retrouvent en entrée du 2ème étage, qu'elles risquent de colmater. Le paillage réalisé les années précédentes (coupes laissées en place) ne produit pas l'effet escompté.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

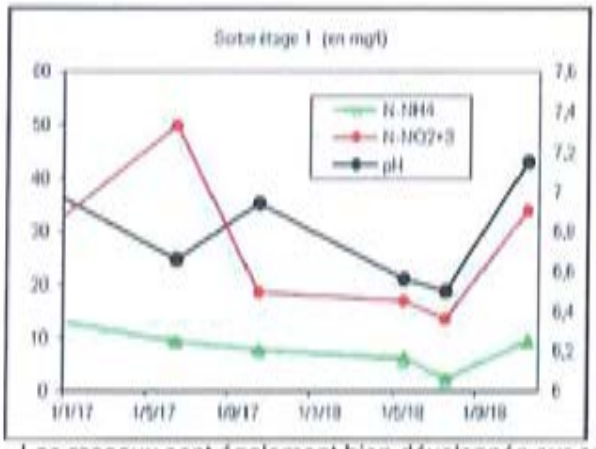

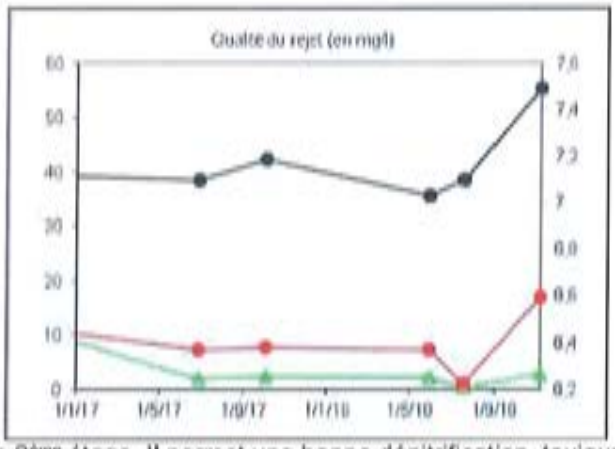

- Les roseaux sont également bien développés sur ce 2ème étage. Il permet une bonne dénitrification, toujours assez fluctuante, et affine le traitement conséquent du 1er étage sur l'élimination de NH_4.
Un curage des drains est a envisagé sur les 2 étages.

Qualité du rejet :
L'élimination de la matière organique est excellente dès la sortie du 1er étage.

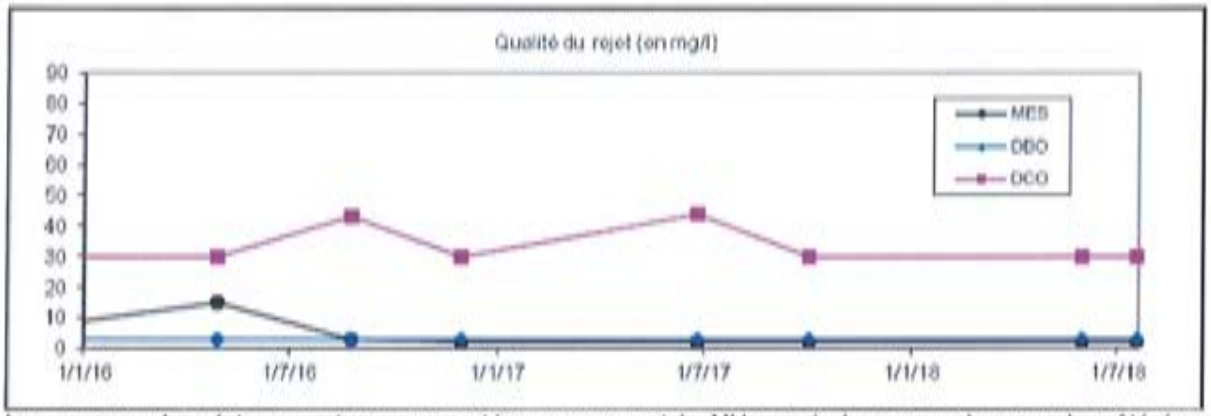

Les normes de rejet ne sont pas respectées concernant le NH_4, mais la norme du nouvel arrêté (en date du 28/01/19) le sera toujours.

Il n'est pas noté d'impact visuel du rejet sur le cours d'eau.
Le phosphore, non traité par ce type de filière, a un impact sur le milieu en étiage seulement, et toujours très localement :

		24/8/16	30/11/16	27/6/17	2/10/17	31/5/18	18/7/18
Amont	classe	Bon	Très bon	Bon	Bon	Moyen	Bon
	Elément limitant	NO2	-	NO2, P, PO4	P, COD	COD	P
Aval	classe	Médiocre	Bon	Médiocre	Moyen	Moyen	Moyen
	Elément limitant	PO4	NH4, P, PO4	P, PO4	P, PO4	COD	P
Elément du rejet impactant		NH4, P, PO4	NH4, P, PO4	P, PO4	P, PO4	PO4	P, PO4
Déclassement sous bon état		P, PO4	-	P, PO4	P, PO4	-	P

Une réflexion sur l'éventuel traitement de ce paramètre est en cours (délicat à mettre en œuvre sur ce type de filière).

Filière boues :

Aucun curage des boues n'est nécessaire, ni envisagé.

Fonctionnement : Réseau | Station | AS | 2018

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Légende :

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

STEU N°4 : Station d'épuration MOMBRIER

Code national : 0533285V001

RAPPORT DE SYNTHESE ANNÉE 2018

Commune d'implantation : Mombrier
Capacité constructeur : 140 EH (8,4 Kg DBO_5)
Type d'épuration : Filtre à sable
Maître d'ouvrage : SIEAPA COTEAUX DE L'ESTUAIRE
Filières eau : Filtre biologique
Type de réseau : Séparatif
Commune raccordée : Mombrier
Nom du milieu récepteur : ruisseau de mangaud

Mise en service : décembre 2000
Débit nominal : 21 m^3/j
Arrêté préfectoral : 4 mai 2017
Exploitant : SIEAPA COTEAUX DE L'ESTUAIRE
Filières boues : Fosse toutes eaux
Industries raccordées : Aucune
Nb branchements / 62 raccordés /
Pop. estimée raccordée : 130 habitants
Technicien référent : Alan LE BOUDER

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend		Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend
	m^3/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
Fév.	24	113	5,7	3	99	10,1	30	92	5,0	3	98	59	1,4	18	67	1,4	38	31	0,16	3,5	42
Norme					60		200	60		35	60										

Concentrations sur effluent traité (prélèvements SATESE) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
06/06	12	75	5	49	70,7	11,6
Norme		200	35			

Paramètres de fonctionnement :

Année	Nb raccordés (abonnés x 2,1)	Charge mesurée EH	Volume facturé m^3/j	*Volume traité* m^3/j	Energie kWh/an	Boues prod. T.MS/an
2014	122	68	nc	25,0	2878	
2015	133	78	nc	20,8	2392	x
2016	133	91	nc	21,8	2433	x
2017	133	-	13,4	13,4	2459	
2018	130	84	nc	16,0	3276	

Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2018 : 6

Système de collecte :

- Pas de déversements d'eaux usées observés sur le réseau
- Pas d'arrivées d'effluents non domestiques
- Le débit relevé est sensible aux conditions météo : le volume estival double en hiver, et triple à cette saison en temps de pluie.

Le débit traité à la station est estimé à partir des deux postes de relevage :

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

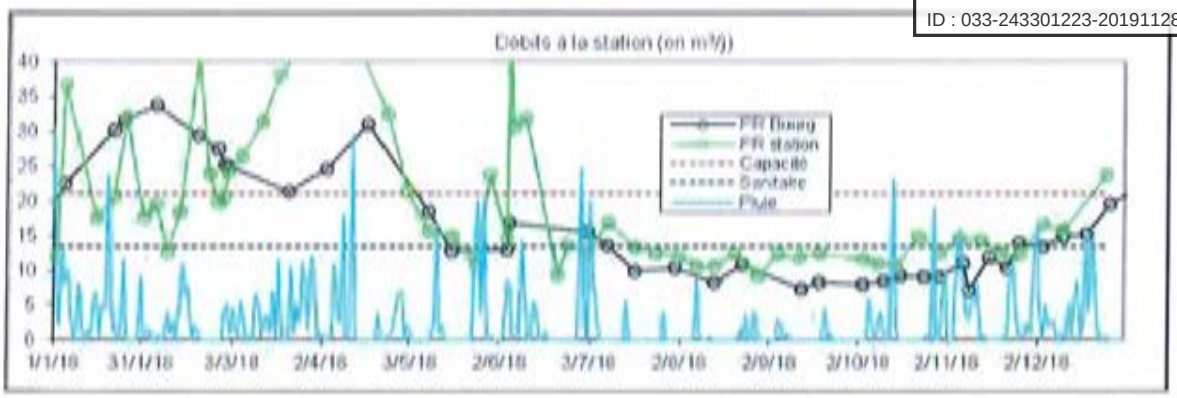

- Il est constaté des surcharges hydrauliques lors des périodes pluvieuses de nappe haute. Elles provoquent habituellement des départs de boues de la fosse et un colmatage des lits.
Le débit moyen est de 16,6 m³/j (de l'ordre du volume attendu) et oscille entre 7 et 34 m³/j.
- Entretien du réseau d'assainissement : le réseau dispose de 2 PR télésurveillés (le PR de la STEP ne l'est pas).
- Pas d'étude diagnostique réalisée mais une sectorisation se met en place afin de localiser au mieux les entrées d'eaux parasites (surveillance des PR).

Station d'épuration :

Autosurveillance :

Dispositifs permettant de réaliser une mesure fiable : PR en entrée et en sortie des prétraitements, canal venturi en sortie (peu fiable car surdimensionné).
Bilans d'autosurveillance réalisés par le SATESE, les échantillons sont analysés par un laboratoire agréé.

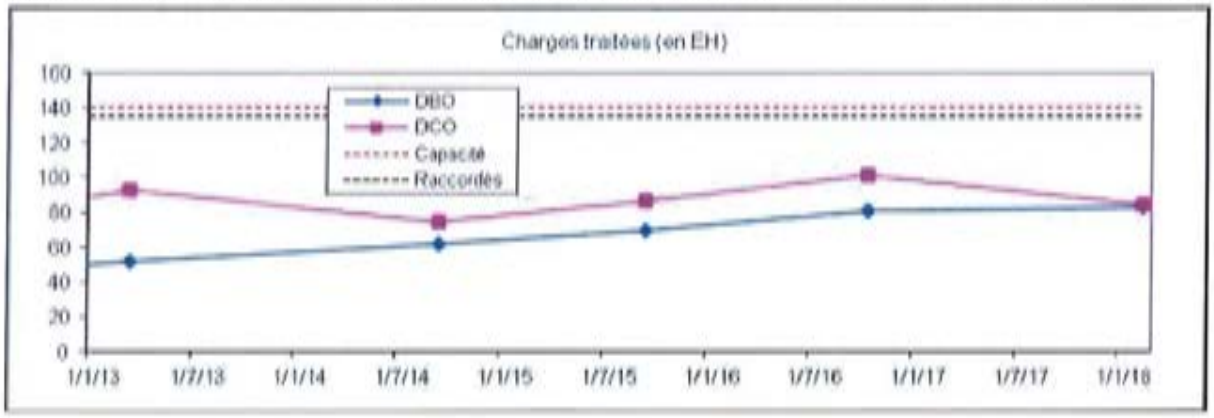

La charge mesurée cette année représente 60% de la capacité des ouvrages alors que la capacité est théoriquement atteinte (avec le nombre de raccordés).

Fonctionnement des ouvrages :

- Etat général de la station : satisfaisant
- Evènements marquant de l'année : un effondrement du réseau a eu lieu en amont immédiat de la fosse.
- Les prétraitements apparaissent en bon état.
Le maitre d'ouvrage envisage l'installation d'un dégrilleur en tête de traitement.
La hauteur de boues est correcte dans la fosse. Des pertes de boues ont lieu vers les filtres (accentuées par les surcharges hydrauliques) malgré les pièges à boues mis en place (sortie fosse et entrée PR). L'installation d'un décolloïdeur permettrait peut être de retenir correctement ces fines et ainsi éviter le colmatage des filtres à sable.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

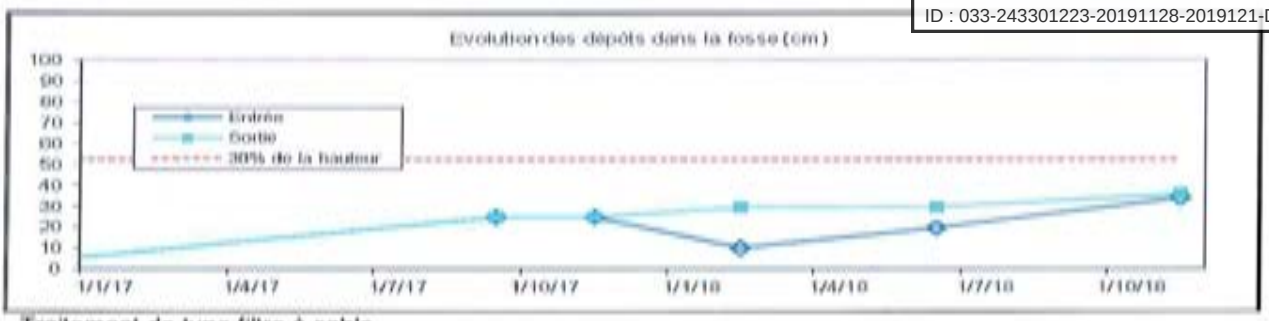

- Traitement de type filtre à sable
L'infiltration est périodiquement délicate, en particulier en période humide. Lors de nos visites de janvier à juin, les 3 casiers étaient plein d'eau (en communication).
Les filtres sont colmatés (les dépôts de boues doivent être éliminés).
Il faut veiller à assurer une bonne alternance de l'alimentation des filtres.

Qualité du rejet :

- La nitrification est permanente, y compris en période de saturation des lits. Elle est évidemment meilleure en fin d'année, lorsque l'eau s'infiltre correctement.
La matière organique dissoute est éliminée de manière très satisfaisante.

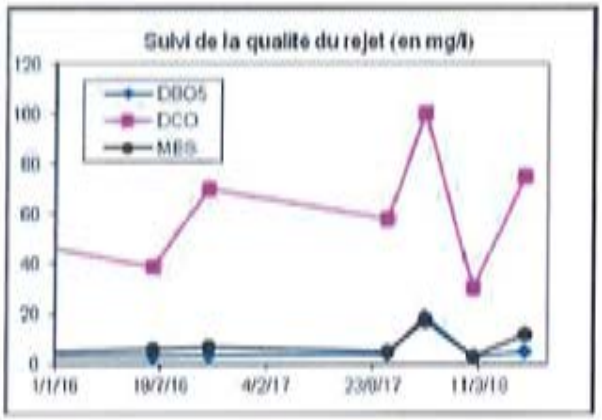

- Impact milieu récepteur :
Etant donné son faible débit en étiage, l'impact du rejet s'y fait sentir à cette période sur les paramètres les plus sensibles (en particulier sur le phosphore, non traité par la station d'épuration).

		19/10/16	10/09/17	20/11/17	01/03/18	07/08/18
Amont	classe	Bon	Moyen	Bon	Très bon	Bon
	Elément limitant	NO3, P, PO4	P, PO4	NO3	-	COD, P
Aval	classe	Moyen	Médiocre	Médiocre	Bon	Moyen
	Elément limitant	P	NH4, P, PO4	NH4	NH4	NH4, P
Elément impactant		NO2, P	NH4, NO2, NO3, P, PO4	NH4, P, PO4	NH4	NH4, P, PO4
Déclasse sous bon état		P	NH4, P, PO4	NH4, P, PO4	-	NH4, P

Un suivi plus en aval montre que l'impact s'estompe rapidement.

Filière boues :

- Production de boues :
La capacité de stockage est suffisante pour fiabiliser la filière.
Il n'y a pas eu de vidange depuis celle de 2016. Il serait bon de prévoir une purge en 2019.
- Destination des boues : VHG puis St Christophe de Double
- La gestion de la filière boue ne perturbe pas le fonctionnement de la station.

Fonctionnement :	Réseau	Station	A9	2018
Légende :	Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

STEU N°5 : Station de SAMONAC

Code national : 0533500V003

RAPPORT DE SYNTHESE ANNÉE 2018

Commune d'implantation :	Samonac	Mise en service :	juillet 2017
Capacité constructeur :	160 EH (9,6 Kg DBO_5)	Débit nominal :	24 m³/j
Type d'épuration	Filtre à sable	Arrêté d'autorisation :	Du 29/09/15 > 11/03/19
Maître d'ouvrage :	SIEAPA Coteaux de l'estuaire	Exploitant :	SIEAPA Coteaux de l'estuaire
Filières eau :	Biodisques	Filières boues :	Fosse toutes eaux
Type de réseau :	Séparatif	Industries raccordées :	Aucune
Commune raccordée :	Samonac *en partie* « Le bourg »	Nb branchements / Pop. estimée raccordée :	60 raccordés / 123 habitants
Nom du milieu récepteur :	ruisseau de mangaud	Technicien référent :	Alan LE BOUDER

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend		Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend
	m³/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
Avril	19,7	82	4,3	18	92	9,0	43	90	3,9	5	97	41	1,1	2,9	95	1,1	24,2	55	0,12	0,6	89
Norme				30			90			25										2	

Concentrations sur effluent traité (SATESE) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NNH4 -NK(mg/l)	NN02-NNO3 (mg/l)	Pt-PPO4 (mg/l)
6/6	21	61	5	1 – 5,4	0,4 - 23	0,8 - 2,6
Norme	30	90	25	7,8	2,45 - 34	2 - 1,6
2019		200	35	16 - 20		5

Paramètres de fonctionnement :

Année	Nb raccordés (abonnés x 2,03)	Charge mesurée EH	Volume facturé m³/j	Volume traité m³/j	Energie kWh/an	Boues prod. T.MS/an
2016	*119*	-	*nc*	*22,1*	*2540*	*0*
2017	126	58	14	*10,3*	nc	0
2018	123	71	nc	12,1	11100	0

Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2018 : 4

Système de collecte :

- Pas de déversements d'eaux usées observés sur le réseau.
- Pas d'arrivées d'effluents non domestiques.
- Arrivées d'eaux parasites temporaires relativement importantes en période pluvieuse lors des nappes hautes (la surface active est de l'ordre de 650 m²).

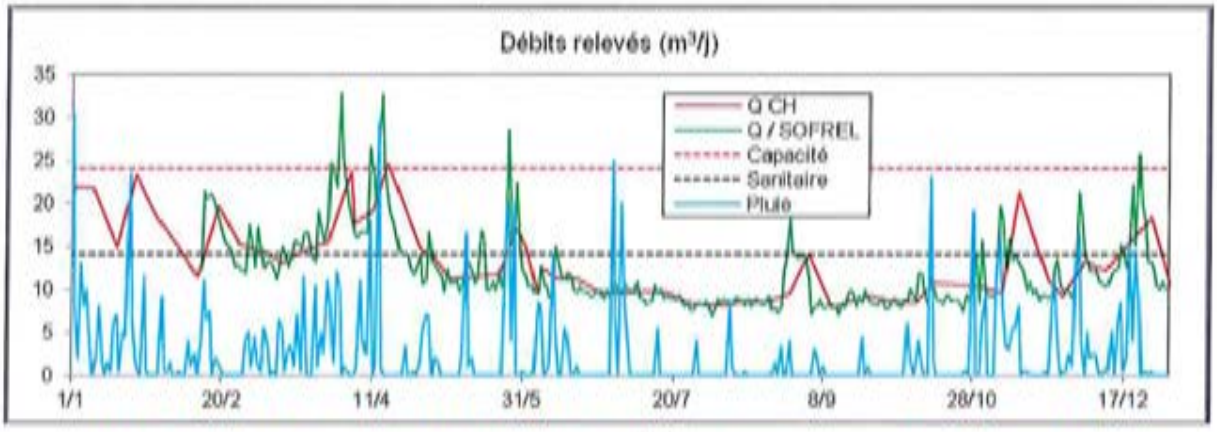

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

- Surcharges hydrauliques : la station dépasse la capacité très ponctuellement en période très humide (jours pluvieux consécutifs).

- Entretien du réseau d'assainissement : le réseau dispose de 3 PR télésurveillés
La station reçoit des eaux parasites dont il faut mesurer l'importance (suivi des temps de fonctionnement des différentes pompes de relevage).
- Le suivi du fonctionnement journalier des PR permettra de mieux quantifier les apports d'eau parasite (diagnostic à compléter par des contrôles localisés au cas par cas).

Station d'épuration :

Autosurveillance :

Dispositifs permettant de réaliser une mesure fiable : 1 PR en entrée, 1 canal de mesure en sortie.
Bilans d'autosurveillance réalisés par le SATESE et analysés par un laboratoire agréé.

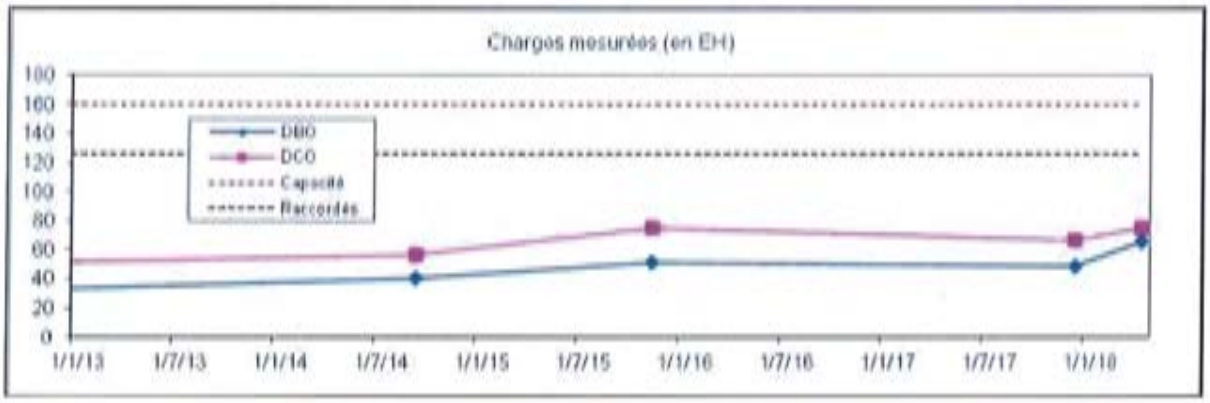

Fonctionnement des ouvrages :

- Etat général de la station correct
- Evènements marquant de l'année : RAS
- Prétraitements : La fosse toutes eaux est alimentée par le PR général. Les boues primaires s'y accumulent, ainsi que les boues secondaires (issues des biodisques).

Il n'y a pas eu d'extraction dans l'année.

Sous-produits	Quantité	Destinations		
		du plan départemental	effectives	conformité
Refus de dégrillage	-	-	-	-
Sable/PCR	-	STEP Porto à Cubzac	-	-
Graisses	-	STEP Porto à Cubzac	-	-

- Traitement par biodisques
Le développement de la biomasse s'est limité sur les deux séries de disques aérobies. L'ajout de $FeCl_3$ permet de

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

piéger le phosphore mais alourdie le biofilm (et l'efficacité du traitement biologique).
Le fonctionnement de la station s'est stabilisé (taux de nitrates stable à un bon niveau et d'ammonium en permanence nul).

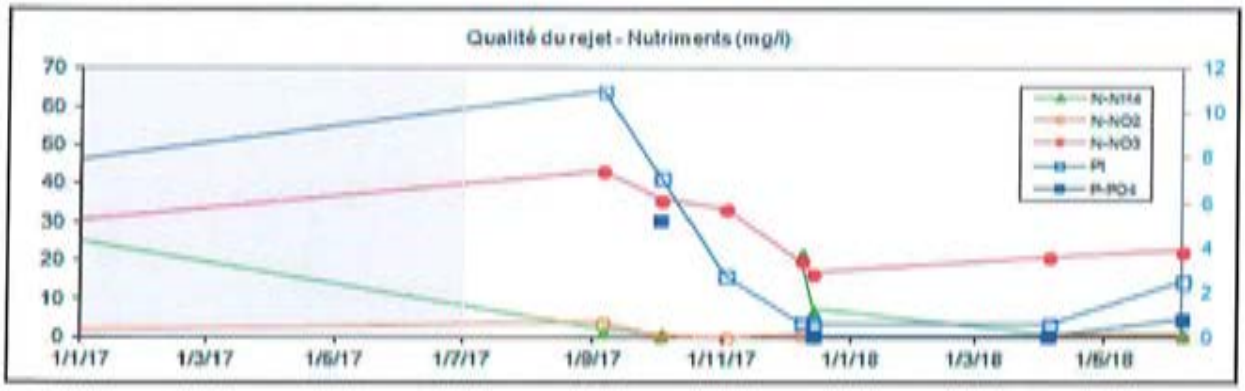

Qualité du rejet :

Le traitement est très efficace : la matière organique est parfaitement éliminée, l'azote plutôt correctement traité et le phosphore bien piégé.
L'effet de la noue est assez peu quantifiable. Le développement de végétaux permettra de limiter le flux rejeté.

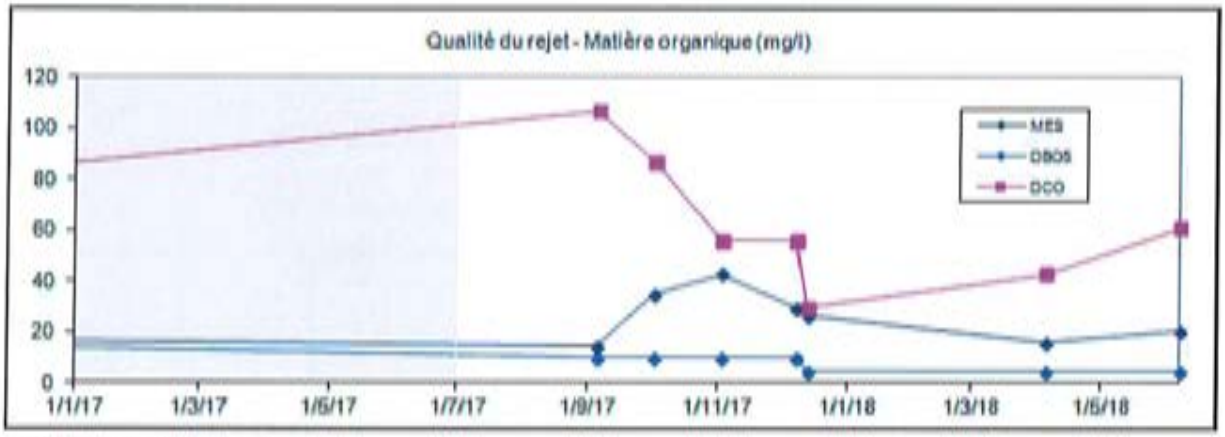

- Impact milieu récepteur :

		10/3/17	2/10/17	13/12/17	6/3/18	5/6/18	6/9/18
Amont	classe	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Mauvais
	Elément limitant	NO3	NO3	NO3	NO3	NH4, NO3	COD
Aval	classe	Mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Bon	Médiocre
	Elément limitant	PO4	PO4	NH4	NO3	NO3	P
Elément du rejet impactant		NH4, PO4	NO2, P, PO4	NH4, NO2, P	-	-	NO2
Déclassement sous bon état		PO4	P, PO4	NH4	-	-	-

Aucun impact visuel et analytique n'est noté cette année.

Filière boues :

- Production de boues : il n'y a pas eu de vidange (purge à prévoir en 2019).
- Destination des boues : à voir
- Autres observations :

La hauteur de dépôts est suivie.
La gestion de la filière boue ne perturbe pas le fonctionnement de la station.

Fonctionnement :	Réseau	Station	AS	2018
Légende :	Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

STEU N°6 : Station de VILLENEUVE

Code national : 0533551V003

RAPPORT DE SYNTHESE ANNÉE 2018

Commune d'implantation :	Villeneuve	Mise en service :	octobre 2004
Capacité constructeur :	1450 EH (87 Kg DBO_5)	Débit nominal :	217 m^3/j
Type d'épuration	Boues activées	Récépissé :	15 mai 2002
Maître d'ouvrage :	SIEAPA Coteaux de l'estuaire	Exploitant :	SIEAPA Coteaux de l'estuaire
Filières eau :	Aération prolongée	Filières boues :	Silo + UMD (Centrifugeuse)
Type de réseau :	Séparatif	Industries raccordées :	Aucune
Communes raccordées :	Villeneuve et Gauriac	Nb branchements / Pop. estimée raccordée :	80 + 161 raccordés / 424 habitants
Nom du milieu récepteur :	fleuve la garonne	Technicien référent :	Alan LE BOUDER

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend		Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend
	m^3/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
Jan.	48,3	22	16,3	3	99	37	31	96	12,8	3	99	15									
Fév.	46,2	21	15,3	2	100	34,1	32	96	9,46	3	99	11									
Mars	51,8	24	14,6	1	100	33	33	94	8,82	3	98	10									
Avril	57,3	26	18,1	1	100	40,1	34	96	12,7	3	99	15									
Mai	46,5	21	20,6	1	100	50,5	26	98	13	3	99	15									
Juin	43,8	20	27,5	2	100	48,9	10	99	10,6	3	99	12									
Juil.	46,4	21	19,7	5	99	38,1	21	98	15,8	3	99	18									
Août	45,5	21	16,3	1	100	35,1	24	97	17,1	3	99	20									
Sept.	46,6	21	17,4	2	99	28,5	15	97	10,8	3	99	12									
Oct.	47,7	22	24,9	1	100	43,9	25	98	14,1	3	99	16									
Nov.	43,4	20	16,2	2	100	26,5	15	98	10	3	99	12									
Déc.	48,8	23	6,63	1	99	28,5	25	95	8,48	3	98	10									
Moy.	47,6	22	17,8	1,8	100	37	24	97	12	3	99	14									
Min.	31	14	6,6	1	99	26,5	10	94	8,5	3	98	10									
Max.	73	34	27,5	5	100	50,5	34	99	17,1	3	99	20									
Norme				35	50		125	60		35	60										

Paramètres de fonctionnement :

Tests SATESE	pH (unité)	Cond (µS/cm)	NH4 (mg/l)	NO2 (mg/l)	NO3 (mg/l)	P-PO4 (mg/l)
30/5	7,2	819	0	0	0	nm
26/9	7,6	808	0,2	0	0	nm

Paramètres de fonctionnement :

Année	Nb raccordés (abonnés x 1,8)	Charge mesurée EH	Volume facturé m^3/j	Volume traité m^3/j	Energie kWh/an	Boues prod. T.MS/an
2014	435	387	57	55	-	7,4
2015	439	300	51	44	122	5,5
2016	439	247	53	45	120	5,0
2017	468	274	52	41	118	3,8
2018	424	254	nc	48	117	3,5

Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2018 : 2

Système de collecte :

- Pas de déversements d'eaux usées observés sur le réseau.
- Pas d'arrivées d'effluents non domestiques.
- Le réseau n'apporte pas d'eaux parasites conséquentes.
- La station est en souscharge hydraulique

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Le débit reçu est de 48 m³/j (soit 320 EH et 20% de la capacité) et oscille entre 31 et 79 m³/j (soit 34% de la capacité). Le percentile 95 de l'année est de 60 m3/j, comparable à celui des 5 dernières années (63 m3/j, soit 29% de la capacité).
- Entretien du réseau d'assainissement : Le réseau de Gauriac dispose de 3 PR télésurveillés
- Pas d'étude diagnostic réalisée
Le syndicat réalise une sectorisation des réseaux afin d'identifier et de quantifier les apports d'eaux parasites.

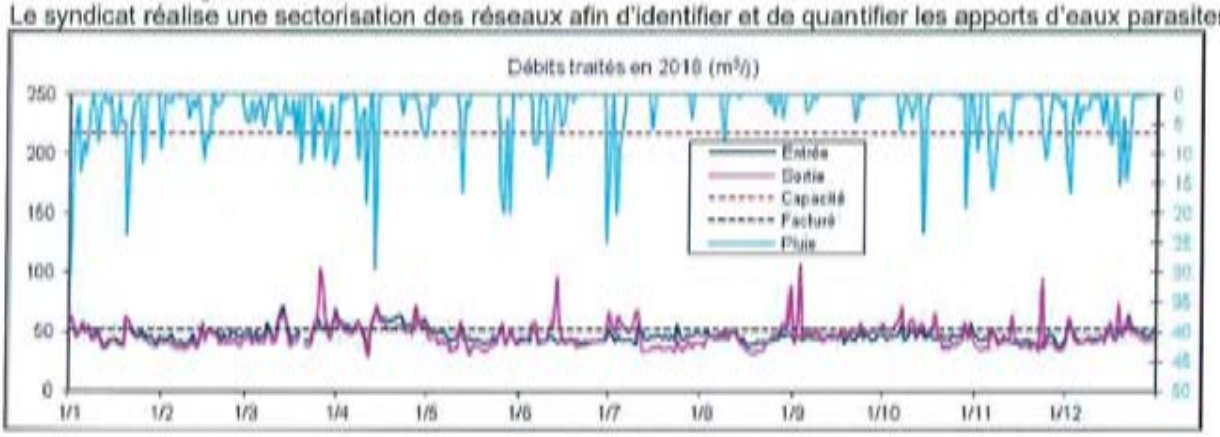

Station d'épuration :

Autosurveillance :

Dispositifs permettant de réaliser une mesure fiable :
Le débitmètre d'entrée fonctionne bien. Le préleveur fonctionne bien et permet la réalisation d'échantillons représentatifs.
Il faut mettre en place une procédure de vérification de la hauteur mesurée dans le chenal de sortie.
Les préleveurs fonctionnent bien.
Les données sont transmises en SANDRE.

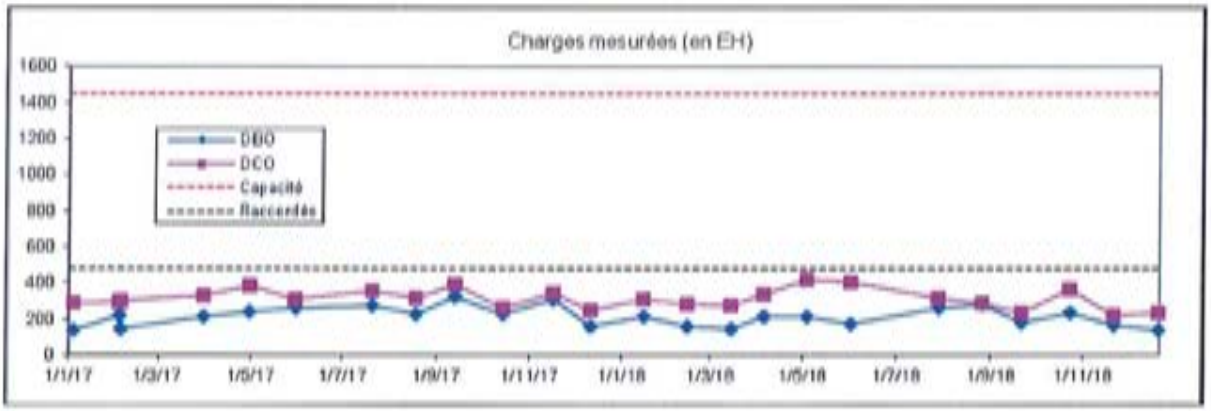

La charge reçue est de 254 EH soit 20% de la capacité, et est plus faible que la charge attendue avec le nombre d'habitants raccordés (424 hab, soit 320 EH avec 45 gDBO/hab).

Fonctionnement des ouvrages :

- Etat général de la station correct.
- Les prétraitements fonctionnent de manière satisfaisante. Du fait de l'absence de dégraisseur, les graisses sont entrainées dans le bassin d'aération où elles sont dégradées et provoquent le développement de bactéries filamenteuses.

Sous-produits	Quantité	Destinations		
		du plan départemental	effectives	conformité
Refus de dégrillage	580 kg	-	Veolia	-
Sable/PCR	-	STEP Porto à Cubzac	AES	Non
Graisses	-	STEP Porto à Cubzac	AES	Non

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

- Traitement de type boues activées
Le taux de boues est normal, voire un peu trop faible (il se situe dans la gamme permettant d'assurer un bon traitement sans consommation électrique superflue). Les réglages sont corrects.
La boue apparaît toujours assez jeune (très organique) en raison d'une bonne fréquence d'extraction.
L'indice de boues est toujours assez mauvais (bactéries filamenteuses).
La limpidité dans le clarificateur est plutôt bonne.

Qualité du rejet :

Le rejet est d'excellente qualité en permanence.

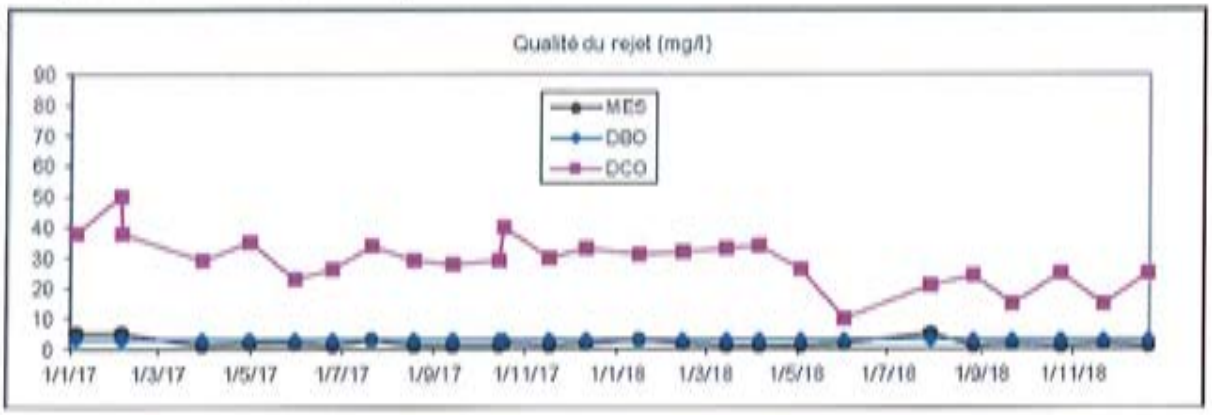

- Impact milieu récepteur : dilution très importante du rejet dans la Garonne, pas d'impact (visuel) sur le milieu.

Filière boues :

- Production de boues
La production est calculée avec le QEM de l'UMD (3,5 tMS). Elle est cohérente avec la production théorique (3,9 tMS calculée avec la charge moyenne annuelle de 254 EH).
La capacité de stockage est suffisante pour fiabiliser la filière.
Les fréquences d'extraction sont satisfaisantes.
- Destination des boues : 24,6 t soit 4,68 tMS en compostage (Pena à St Jean d'Illac).
- Autres observations : la gestion de la filière boue ne perturbe pas le fonctionnement de la station

Fonctionnement :	Réseau	Station	AS	2018
Légende :	Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

STEU N°7 : Station d'épuration de BOURG

Code national : 0533067V001

RAPPORT DE SYNTHESE ANNÉE 2018

Commune d'implantation :	Bourg	Mise en service :	mars 1985
Capacité constructeur :	4000 EH (240 Kg DBO_5)	Débit nominal :	600 m^3/j
Type d'épuration	Boues activées	Autorisation de rejet :	21/12/2005 au 21/12/2015
Maître d'ouvrage :	SIEAPA Coteaux de l'estuaire	Exploitant :	SIEAPA Coteaux de l'estuaire
Filières eau :	Aération prolongée	Filières boues :	Deshydratation mécanique
Type de réseau :	Séparatif	Industries raccordées :	Aucune
Communes raccordées :	Bayon, Bourg, Comps, St-Seurin et Tauriac	Nb branchements / Pop. estimée raccordée :	1606 raccordés / 3093 habitants
Nom du milieu récepteur :	Dordogne	Technicien référent :	Alan LE BOUDER

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend		Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend
	m^3/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
Jan.	560	70	1162	4	100	920	33	96	237	5	99	99									
Fév.	423	53	612	3	100	770	40	96	215	3	99	99									
Mars	482	60	206	3	99	397	39	94	76,7	3	98	32									
Avril	433	54	177	4	99	318	37	95	134	3	99	56									
Mai	375	47	142	3	99	340	36	96	87,5	3	99	37									
Juin	372	47	200	3	99	394	37	96	135	3	99	56									
Juil.	326	41	143	3	99	354	40	96	125	3	99	62									
Août	318	40	139	7	98	364	40	96	128	37	89	53									
Sept.	340	43	160	3	99	358	34	97	120	5	99	60									
Oct.	335	42	135	1	100	331	30	98	137	3	99	67									
Nov.	357	45	166	4	99	378	32	98	101	3	99	42									
Déc.	412	52	701	4	100	344	32	95	181	3	99	76									
Moy.	394	49	394	4	100	476	35,6	97	147	6	98	61									
Min.	289	36	135	1	99	318	30	94	76,7	3	98	32									
Max.	910	114	1310	7	100	1037	40	98	267	37	99	111									
Norme				35	90		125	75		25	70										

Paramètres de fonctionnement :

Année	Nb raccordés (abonnés x 1,9)	Charge mesurée EH	Volume facturé m^3/j	Volume traité m^3/j	Energie kWh/j	Boues prod. T.MS/an
2014	2798	2810	391	374	305	35,2
2015	2758	2271	nc	311	321	32,8
2016	2758	2330	331	361	349	39,7
2017	3204	2761	370	346	382	31,1
2018	3093	2620	nc	394	342	32,2

Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2018 : 2

Système de collecte :

- Pas de déversements d'eaux usées observés sur le réseau.
- Absence d'arrivées d'effluents non domestiques.
- Arrivées d'eaux parasites lors des pluies et crues.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

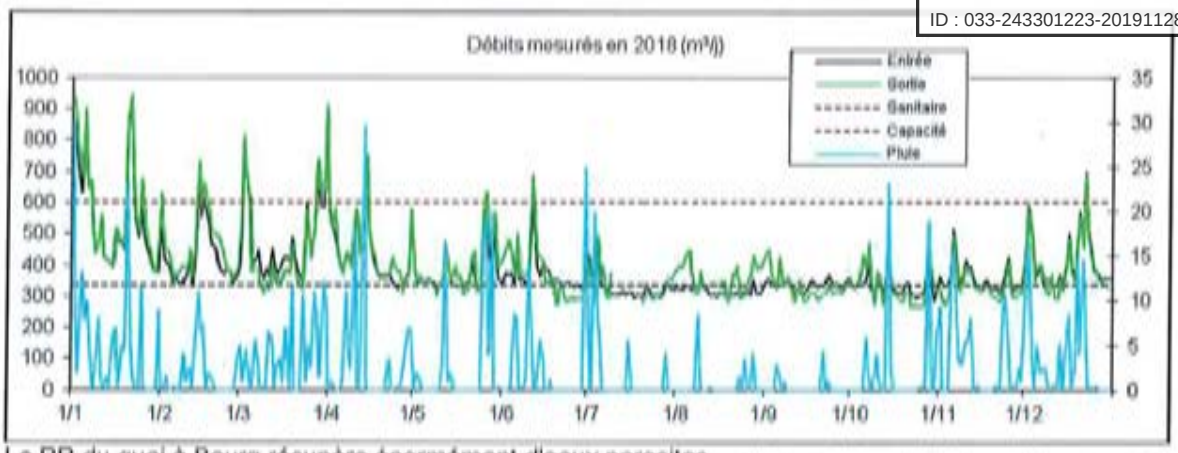

Le PR du quai à Bourg récupère énormément d'eaux parasites.
- Surcharges hydrauliques : le débit moyen est de 394 m³/j (les 2/3 de la capacité) et oscille entre 290 et 910 m³/j (150% de la capacité). Dans l'année, la capacité a été dépassée que 19 fois (lors des très fortes pluies). Le percentile 95 sur les 4 dernières années est de 548 m³/j (90% de la capacité).
- Entretien du réseau d'assainissement : le réseau desservant les 5 communes raccordées dispose de 19 PR dont 16 télésurveillés et 1 équipé d'une injection de $FeCl_3$ (non en service).
- Une d'étude diagnostic est envisagée.

Station d'épuration :

Autosurveillance :

- Le maitre d'ouvrage a réalisé des améliorations sur les équipements d'autosurveillance en 2015.
- Le manuel d'autosurveillance est présent sur site et est en cours de mise à jour (en y intégrant les aménagements et des fiches pratiques de mise en route et de validation de bilan à mettre en place afin d'améliorer l'autosurveillance).
- Un comptage du débit déversé (A5) a été mis en service en début d'année 2015. Il permet de gérer les surdébits pour protéger le clarificateur des à-coups. La mesure est correcte. Aucun déversement n'a été constaté.
- En entrée : Le débitmètre est bien installé et fonctionne correctement. Le fonctionnement du préleveur reste douteux.

- En sortie, le débitmètre est correctement calibré.
Le préleveur récupère mal les impulsions du débitmètre : il effectue toujours un peu plus d'échantillons que le nombre attendu.
Il est nécessaire de vérifier le poids de l'impulsion afin de pouvoir confirmer la représentativité de l'échantillon.
- Production de boues : elle est calculée à partir des volumes centrifugés (mettre le manuel d'autosurveillance en adéquation). L'exploitant valide ces résultats en comparant la production centrifugée avec les volumes extraits dans le silo.

Observations générales :

L'état général de la station est correct. Des aménagements sont réalisés pour accompagner son vieillissement.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

- Absence d'apports extérieurs.
- Prétraitements : Les trois pompes du poste de relevage sont en service. Les parties métalliques non suffisamment protégées sont oxydées (dégazage des sulfures générés dans les PR du réseau).
Le dégrilleur renouvelé en 2015 fonctionne bien.
Le dégraisseur a un fonctionnement limité : le niveau hydraulique de l'aéroflot apparaît bas et la goulotte d'évacuation des graisses se bouche rapidement.

Sous-produits	Quantité	Destinations		
		du plan départemental	effectives	conformité
Refus de dégrillage	780 kg	-	VEOLIA	-
Sable/PCR	60 kg	STEP Porto à Cubzac	AES à St Christophe de D.	NON
Graisses	24 m³	STEP Porto à Cubzac	AES à St Christophe de D.	NON

- Traitement de type boues activées :
Le taux de boues est correct mais peut être encore légèrement réduit. L'indice de décantation est toujours assez mauvais (vérifier les temps de séjour dans les conduites de refoulement des PR du réseau et le bon piégeage des graisses chez les gros producteurs et à la STEP).
L'aération est satisfaisante pour permettre l'élimination de la matière organique dissoute.
Le réglage de l'aération est optimum.
La surface de clarification est correcte, la limpidité excellente et le voile de boues profond.

Qualité du rejet :

- La qualité du rejet est excellente toute l'année.

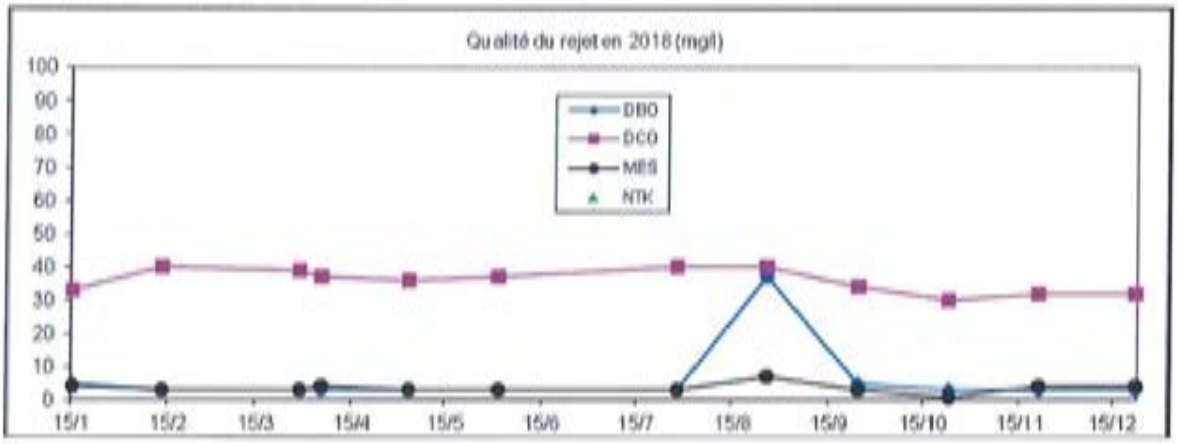

La valeur de DBO en aout parait surestimée.
Il peut être ponctuellement dégradé par des pertes de boues occasionnées par de très fortes surcharges hydrauliques (faibles en 2018).
- Il n'y a pas d'impact sur le milieu.

Filière boues :

- La production de boues est calculée avec le QEM de l'UMD. Elle apparait un peu faible (32,2 tMS) par rapport à la production théorique calculée avec la charge organique mesurée (39,8 tMS avec 2820 EH). Les mesures de siccité doivent être améliorées.
En utilisant le nombre de raccordés et un taux de DBO de 45 g/j/hab : la production théorique est de 35,2 tMS.
La capacité de stockage est suffisante pour fiabiliser la filière.
- Destination des boues : Compostage (193,6 t soit 36,17 tMS chez PENA à St Jean d'Illac)
- Autres observations :
La gestion de la filière boue peut perturber le fonctionnement de la station (retours de centrats chargés lors des opérations ponctuelles de déshydratation).

Fonctionnement :	Réseau	Station	AS	2018
Légende :	Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

STEU N°8 : Station d'épuration de PUGNAC
Code national : 0533341V003

RAPPORT DE SYNTHESE ANNÉE 2018

Commune d'implantation : Pugnac
Capacité constructeur : 1600 EH (96 Kg DBO_5)
Type d'épuration : Boues activées
Maître d'ouvrage : SIEAPA Coteaux de l'estuaire
Filières eau : Aération prolongée
Type de réseau : Séparatif
Commune raccordée : Pugnac
Nom du milieu récepteur : ruisseau le moron

Mise en service : mai 2012
Débit nominal : 240 m³/j
Autorisation : 28 sept 2007
Exploitant : SIEAPA Coteaux de l'estuaire
Filières boues : Deshydratation mécanique
Industries raccordées : Aucune
Nb branchements / 593 raccordés /
Pop. estimée raccordée : 1322 habitants
Technicien référent : Alan LE BOUDER

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend		Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend
	m³/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
Jan.	384	160	109	2	99	143	29	92	46,2	3	98	48	16,1	6,1	86	16,2	8,1	81			
Fév.	265	119	59	3	99	116	39	90	50	3	99	52	14,6	5,9	88	14,7	7,6	84,9			
Mars	309	128	54,6	5	98	129	48	90	34,5	3	98	36	15,2	3,4	94	15,2	5,1	90,9			
Avril	270	112	62,9	3	99	133	42	91	55,4	3	99	58	15,2	2,9	95	15,2	4,5	91,6			
Mai	196	81,7	57,6	1	100	148	34	95	44,3	3	99	46	15,1	1,8	98	15,2	3,2	95,6			
Juin	198	82,6	53	4	99	109	36	94	30,1	3	98	31	14,1	5,4	93	14,1	6,6	91,6			
Juil.	147	61,1	40,3	4	98	101	28	95	46,1	3	99	48	14,1	1,9	98	14,1	3,1	96,2			
Août	125	52,2	50,9	2	99	124	30	96	47,4	3	99	49	14,8	2,3	98	15	3,9	95,9			
Sept.	136	56,8	70,3	1	100	119	19	97	54	3	99	56	21,2	3,1	97	21,2	4,7	96,1			
Oct.	152	63,5	65,2	2	100	135	24	97	70,9	3	99	74	18,1	2,3	98	18,1	4,2	95,6			
Nov.	174	72,7	81,8	3	99	123	24	97	62,8	3	99	65	20,7	2,3	98	20,7	4,7	99			
Déc.	238	99,2	75,6	4	98	175	35	93	66,2	3	98	71	19,3	4,5	91	19,3	6,8	87	2,23	2,3	62
Moy.	216	90,7	65	2,6	99	129	32,3	94	50,8	3	99	53	16,5	3,6	95	16,6	5,2	92,1	2,23	2,3	62
Min.	113	47,1	40,3	1	98	101	19	90	30,1	3	98	31	14,1	1,8	86	14,1	3,1	81	2,23	2,3	62
Max.	659	275	109	5	100	175	48	97	70,9	3	99	74	21,2	6,1	98	21,2	8,1	96,6	2,23	2,3	62
Norme				35			90			25							15*			2*	

*du 1er mai au 30 novembre

Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
31/05	4	<30	<3	4,3	5,4	2,1

Paramètres de fonctionnement :

	Nb raccordés (abonnés x 2,23)	Charge mesurée EH	Volume facturé m3/j	Volume traité m3/j	Energie kWh/j	Boues prod. T.MS/an
2014	*1260*	1367	*nc*	210	353	11,5
2015	1270	1111	150	176	355	20,1
2016	1266	1130	153	201	366	16,1
2017	1418	1010	173	166	237	20,1
2018	1322	963	nc	218	195	16,2

Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2018 : 3

Système de collecte :

- Absence de déversement d'eaux usées sur le réseau.
- Pas d'arrivées d'effluents non domestiques.
- Arrivées d'eaux parasites temporaires et permanentes : les pluies ont un impact immédiat sur le débit arrivant à la station. La surface active calculée sur quelques jours d'été est de 5000 m², en nappe haute, elle monte à

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

15000 m².
- Des surcharges hydrauliques sont observées en hiver.
Le débit moyen est de 218 m³/j (soit 91% de la capacité). Il oscille entre 113 et 660 m³/j soit 2,7 fois la capacité. Celle-ci est dépassée pendant 115 jours (soit 32% du temps, contre 6% l'année dernière). Le percentile 95 est de 408 m³/j en 2018 et de 378 m³/j sur 6 ans (soit 160% de la capacité).
- Entretien du réseau d'assainissement : le réseau dispose de 11 PR dont 5 seulement sont télésurveillés.
- Pas d'étude diagnostique réalisée, mais en 2013, le maitre d'ouvrage a réalisé des inspections vidéo de son réseau d'assainissement en vu de localiser les désordres importants. Des réparations localisées ont d'ores et déjà été réalisées.
Une sectorisation permettant de localiser et de quantifier les entrées d'eaux parasites est en cours.

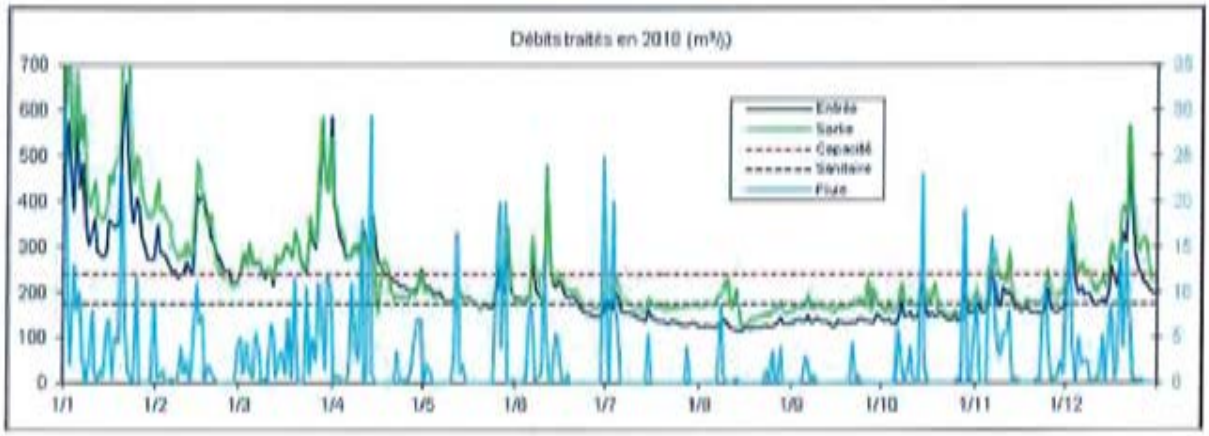

Station d'épuration :

Autosurveillance :

Le cahier de suivi est parfaitement tenu (tests réguliers, suivi des temps de marches, interventions).
Dispositifs permettant de réaliser une mesure fiable : QEM en entrée asservissant un préleveur réfrigéré portatif et un débitmètre dans le canal asservissant un préleveur identique (présents en permanence sur site). Le radier apparait légèrement dégradé (rugueux).
Les bilans d'autosurveillance sont réalisés par l'exploitant et analysés par un laboratoire agréé.
Une procédure simple de contrôle de la hauteur doit être mise en place (utilisation d'une cale tarée).

La charge reçue est estimée à 963 EH (avec la DBO pondérée par la DCO), soit 60% de la capacité.

Fonctionnement des ouvrages :

- Etat général de la station : bon
- Prétraitements : le dégrilleur fonctionne bien. Le dégraisseur est efficace, et les graisses correctement éliminées.

Sous-produits	Quantité	Destinations

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

		du plan départemental		
Refus de dégrillage	1720 kg	-	Veolia	-
Sable/PCR	-	STEP Porte à Cubzac	AES St Christophe	Non
Graisses	4 m³	STEP Porte à Cubzac	AES St Christophe	Non

- Traitement de type boues activées
Le taux de boues doit être réduit. Les réglages d'aération et de recirculation sont corrects. L'indice de boues est bon (amélioré par l'ajout de $FeCl_3$).
Le surpresseur a disjoncté du 7 au 9 mai, entrainant une dégradation ponctuelle de la qualité du traitement. Des disjonctions ont également été notées au cours de ce mois.
La décantation s'effectue correctement dans le clarificateur. Il a été noté une panne en début d'année (le pont racleur n'a pas tourné du 10 au 12 février).

Qualité du rejet :

La qualité du rejet est bonne. La matière organique dissoute est toujours parfaitement éliminée. L'azote est correctement traité, quelque soit la période.
Le traitement du phosphore doit cependant être mieux suivi pour garantir un bon niveau de rejet.

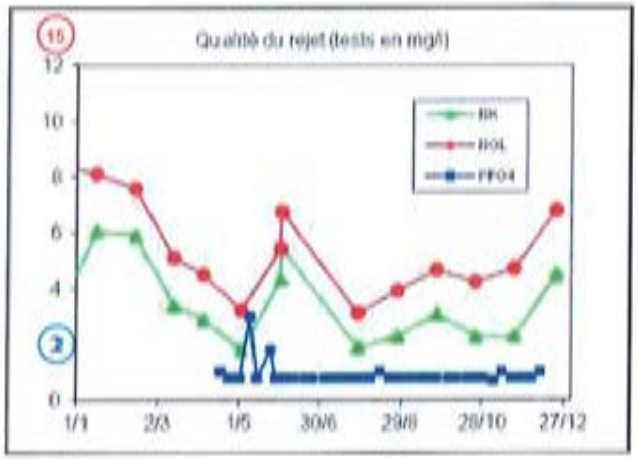

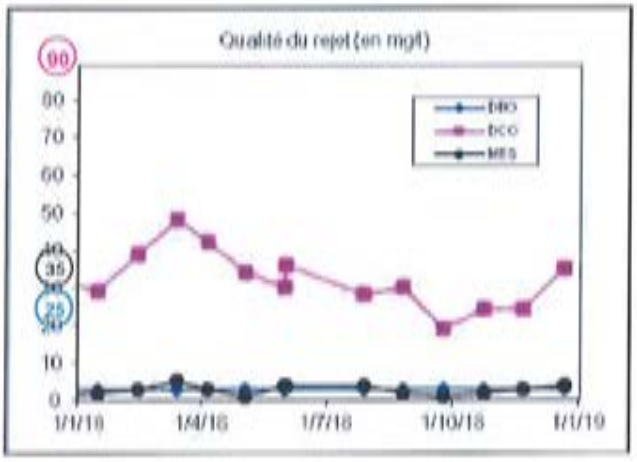

Impact milieu récepteur :

Il n'y a pas d'impact (visuel) sur le milieu.
Le facteur limitant de la qualité du Moron est le COD. Le rejet n'a pas d'impact (la mesure de novembre 2016 montre un déclassement accidentel suite à un arrêt prématuré du traitement du phosphore).

		18/3/16	22/7/16	27/7/16	29/11/16	2/10/17	31/05/18
Amont	classe	Moyen	Mauvais	Moyen	Très bon	Bon	Mauvais
	Elément limitant	COD	COD	COD	-	P, PO_4, COD	COD
Aval	classe	Moyen	Mauvais	Moyen	Médiocre	Bon	Mauvais
	Elément limitant	COD	COD	COD	P, PO4	P, PO_4, COD	COD
Elément du rejet impactant		-	-	NH_4	NH4, P, PO4	-	-
Déclassement sous bon état		-	-	-	P, PO4	-	-

L'IBGN est naturellement assez bas compte tenu du radier sableux. Cet indice ne permet pas de mettre en évidence l'impact du rejet sur le milieu, et pourrait être abandonné.

		3/7/13	17/6/14	9/6/15	30/6/16	12/6/17	1/6/18
Amont	note	7	7	10	7	15	8
	Groupe indicateur	3	2	2	2	9	2
	Espèce	Ephemerellidae	Gammaridae	Baetidae	Gammaridae	Perlodidae	Gammaridae
	Variété taxo	5 (14 US)	6 (18)	9 (32)	6 (18)	7 (24)	7 (22)
Aval	note	7	9	9	8	17	6
	Groupe indicateur	2	3	2	2	9	2
	Espèce	Gammaridae	Limnephilidae	Elmidae	Gammaridae	Perlodidae	Gammaridae
	Variété taxo	4 (12 US)	7 (21)	8 (26)	7 (22)	9 (32)	5 (16)

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Evolution	-	+	(-)	(+)	(*)	(*)

Filière boues :

- Production de boues :
Il a été extrait 3488 m³ de boues vers le silo dont la siccité doit être de l'ordre de 7 g/l, donnant une production de 24,4 tMS. Il a été déshydraté 1267,6 m³ de boues à 1,3%, soit une production de 16,15 tMS (seulement 13,8 tMS déclarés).
La production calculée avec le QEM de la centrifugeuse mobile est cohérente avec la charge théorique (16,7 tMS avec 963 EH).
La capacité de stockage est suffisante pour fiabiliser la filière.
- Destination des boues : compostage chez Pena à St Jean d'Illac (données étonnamment élevées de 200 t soit 37,5 tMS).

Fonctionnement :	Réseau	Station	AS	2018
Légende :	Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

1.1. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
Station d'épuration SAMONAC- TOURTEAU (Code Sandre : 0533500V002)		
Station d'épuration LANSAC (Code Sandre : 0533228V001)		
Station d'épuration TEUILLAC (Code Sandre : 0533530V001)		
Station d'épuration MOMBRIER (Code Sandre : 0533285V001)		
Station de SAMONAC (Code Sandre : 0533500V001)		
Station de VILLENEUVE (Code Sandre : 0533551V003)	4,96	4,68
Station d'épuration de BOURG (Code Sandre : 0533067V001)	39,93	36,12
Station d'épuration de PUGNAC (Code Sandre : 0533341V002)	20,62	13,98
Total des boues produites	**65,5**	**54,8**

1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
Station d'épuration SAMONAC- TOURTEAU (Code Sandre : 0533500V002)	0	0
Station d'épuration LANSAC (Code Sandre : 0533228V001)	0	0
Station d'épuration TEUILLAC (Code Sandre : 0533530V001)	0	0
Station d'épuration MOMBRIER (Code Sandre : 0533285V001)	0	0
Station de SAMONAC (Code Sandre : 0533500V001)	0	0
Station de VILLENEUVE (Code Sandre : 0533551V003)	4,96	4,68
Station d'épuration de BOURG (Code Sandre : 0533067V001)	39,93	36,12
Station d'épuration de PUGNAC (Code Sandre : 0533341V002)	20,62	13,98
Total des boues évacuées	**65,5**	**54,8**

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

1. Tarification de l'assainissement et recettes du service

1.2. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Frais d'accès au service:	55.08	56.18
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]	2100	2300
Participation aux frais de branchement	0	0

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	64,58 €	65,87 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	3,02 €/m³	3,08 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m³	0,25 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 7/11/2018 effective à compter du 01/01/2019

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

1.3. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	64,58	65,87	2%
Part proportionnelle	362,40	369,60	2%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	426,98	435,47	2%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
TVA	45,70	46,55	1,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	75,70	76,55	1,1%
Total	**502,68**	**512,02**	**1,9%**
Prix TTC au m³	**4,19**	**4,27**	**1,9%**

La facturation est effectuée avec une fréquence :

■ semestrielle

1.4. Recettes

Recettes de la collectivité :

Chap.	Compte	Description de l'article	C. A 2017 réalisé	C. A 2018 réalisé	Variation %
013		ATTENUATION DE CHARGE	*19 027,22 €*	*13 813,38 €*	*-27,40%*
	64198	Remboursement rémunération de personnel CPAM	19027.22 €	13 813,38 €	
O42		OPERATIONS D'ORDRE	*175 795,00 €*	*179 809,00 €*	*2,28%*
	777	Amortissement Subvention	*175 795,00 €*	179 809,00 €	
70		VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	*1 171 104,11 €*	*1 210 549,52 €*	*3,37%*
	704	Travaux	49 776,82	31 669,07 €	
	70611	Redevance assainissement collectif	953 051,49	1 048 349,12 €	
	70613	Participation pour assainissement collectif	115 433,94	114 100,00 €	
	7062	Redevance assainissement autres	32 154,22	2 100,00 €	
	7068	Autres prestations de services		345,60 €	
	7083	Mise a disposition UMD	20 687,64	13 985,73 €	
74		Subventions	*49 909,00 €*	*126 148,12 €*	*152,76%*

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

	748	Subvention en annuité	49 909,00 €	126 146,12 €	
75	758	**Produit de gestion courante**	***0,00 €***	***201 746,37 €***	
	757	Redevances versées par les fermiers	*0,00 €*	*201 746,37 €*	
	7588	Produits divers	0 €	0,00 €	
76		**Produit financiers**	***0,00 €***	***252,16 €***	
	761	Produits de participation	0 €	0,00 €	
	7688	Autres	0,00 €	252,16 €	
77		**Produits exceptionnels**	***801,65 €***	***118 046,49 €***	***14625,44%***
	7714	Créances admises en non valeur	801.30	271,03 €	
	773	Mandats annulés		650,79 €	
	778	Autres produits exceptionnels	0.35	117 124,67 €	
Total			**1 416 636,98 €**	**1 850 365,04 €**	**30,62%**

Recettes globales : Total des recettes de vente d'assainissement au 31/12/2018 : 1 850 365.04 € (1 416 636.98 au 31/12/2017).

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

2. Indicateurs de performance

1.5. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 78,49% des 3 900 abonnés potentiels (76,18% pour 2017).

1.6. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	100%	15
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les opérations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**		**110**

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15.
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 110 pour l'exercice 2018 (110 pour 2017)

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

1.7. Conformité de la collecte des effluents (P253.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
Station d'épuration SAMONAC-TOURTEAU	1,5	100	100
Station d'épuration LANSAC	3,12	100	100
Station d'épuration TEUILLAC	6,9	100	100
Station d'épuration MOMBRIER	4	100	100
Station de SAMONAC	3	100	100
Station de VILLENEUVE	12	100	100
Station d'épuration de BOURG	142,3	100	100
Station d'épuration de PUGNAC	50,8	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2017).

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

1.8. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
Station d'épuration SAMONAC-TOURTEAU	1,5	100	100
Station d'épuration LANSAC	3,12	100	100
Station d'épuration TEUILLAC	6,9	100	100
Station d'épuration MOMBRIER	4	100	100
Station de SAMONAC	3	100	100
Station de VILLENEUVE	12	100	100
Station d'épuration de BOURG	142,3	100	100
Station d'épuration de PUGNAC	50,8	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2017).

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

1.9. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P206.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
Station d'épuration SAMONAC-TOURTEAU	1,5	100	100
Station d'épuration LANSAC	3,12	100	100
Station d'épuration TEUILLAC	6,9	100	100
Station d'épuration MOMBRIER	4	100	100
Station de SAMONAC	3	100	100
Station de VILLENEUVE	12	100	100
Station d'épuration de BOURG	142,3	100	100
Station d'épuration de PUGNAC	50,8	100	100

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2017).

1.10. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :
- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration SAMONAC- TOURTEAU :

Sans objet

Station d'épuration LANSAC :

Sans objet

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Station d'épuration TEUILLAC :

Sans objet

Station d'épuration MOMBRIER :

Sans objet

Station de SAMONAC :

Sans objet

Station de VILLENEUVE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		4,68

Station d'épuration de BOURG :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		36,12

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Station d'épuration de PUGNAC :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		13,98

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2017).

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

3. Financement des investissements

I.11. Montants financiers

21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	*364 772,95 €*	*697 037,90 €*
13 Subventions d'investissement		
Montants des subventions en €	*204 780,68 €*	*336 323,52 €*

Parmi l'ensemble des travaux réalisés sur l'ensemble du nouveau territoire Syndical, **166 742,27 €** l'ont été pour le compte des communes nouvellement adhérentes.

La répartition s'établit de la façon suivante :

3.1.1. Investissement commune de PLASSAC

TYPE DE DEPENSES	PRESTATAIRE	HT
Fournitures d'un poste local pour STEP PLASSAC	LACROIX SOFREL	2 310,00 €
Installation antennes GSM/GPRS-3G pour PLASSAC	LACROIX SOFREL	480,00 €
Réalisation branchement ASSAINISSEMENT RUE CHARDONNAY - PLASSAC	SAUR	2 440,00 €
Test étanchéité Réseau ASSAINISSEMENT RUE TAILLANDE - PLASSAC	SUEZ	3 678,00 €
Essai préalable à la réception du collecteur - PLASSAC	SUEZ	3 814,09 €
	Total	**12 722.09 €**

3.1.2. Investissement commune de BLAYE

TYPE DE DEPENSES	PRESTATAIRE	HT
Reliquat honoraires MO travaux RUE DES MACONS - BLAYE	ECTAUR	20,95 €
Renouvellement Réseau ASSAINISSEMENT EU RUE DES FILLES DE LA CHARITE - BLAYE	CAPRARO	35 305,66 €
Réparation en urgence collecteur RUE DE LA CROISETTE - BLAYE	CAPRARO	50 239,30 €
	Total	**85 565.91€**

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

3.1.3. Investissement commune de ST PAUL

TYPE DE DÉPENSES	PRESTATAIRE	HT
MO Aménagement STEP SAINT PAUL	CABINET MERLIN	3 180,00 €
MO Extension du réseau ASSAINISSEMENT Collectif "LES GODICHEAUX" SAINT PAUL	CABINET MERLIN	1 837,50 €
TRAVAUX Aménagement STEP SAINT PAUL	TARDY	5 275,00 €
TRAVAUX Aménagement STEP SAINT PAUL	GEODIS France	1 668,35 €
TRAVAUX Aménagement STEP SAINT PAUL	SADE	1 155,00 €
	Total	13 615,85 €

3.1.4. Investissement commune de ST CHRISTOLY DE BLAYE

TYPE DE DEPENSES	PRESTATAIRE	HT
MO Mise en conformité STEP SAINT CHRISTOLY DE BLAYE	GEOTEAU	1 500,00 €
Mise à niveau Ouvrages Réseau ASSAINISSEMENT SAINT CHRISTOLY DE BLAYE	SADE	2 200,00 €
Diagnostic STEP SAINT CHRISTOLY DE BLAYE	AQUALIS	9 290,00 €
Diagnostic STEP SAINT CHRISTOLY DE BLAYE	AQUALIS	4 500,00 €
Diagnostic STEP SAINT CHRISTOLY DE BLAYE	AQUALIS	2 468,00 €
	Total	19 958,00 €

3.1.5 Investissement commune de ST MARTIN LACAUSSADE

TYPE DE DEPENSES	PRESTATAIRE	HT
Reprise Déficit Investissement 2017 SAINT MARTIN LACAUSSADE	MAIRIE SAINT MARTIN LACAUSSADE	170,42 €
Réhabilitation Réseau ASSAINISSEMENT - SAINT MARTIN LACAUSSADE	VIDEO INJECTION INSITUFORM	23 600,00 €
Réhabilitation Réseau ASSAINISSEMENT SAINT MARTIN LACAUSSADE	VIDEO INJECTION INSITUFORM	11 010,00 €
	Total	34 880,42 €

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

1.12. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

Emprunts SIAEPA + CCB Assainissement en cours année 2019

Etablissement prêteur	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	IRD	Dont		
				Intérêts compte 66111	Capital Compte 1641	Capital Compte 1681
Agence de l'eau	362 587,00 €	202 349,55 €	- €	- €	- €	24 172,45 €
Caisse d'épargne	4 197 868,09 €	3 134 578,03 €	707 963,75 €	98 687,58 €	207 724,52 €	- €
Crédit Agricole	2 879 419,94 €	2 006 427,96 €	545 623,64 €	69 207,38 €	135 858,02 €	- €
Dexia crédit Local	5 566 332,38 €	2 921 876,25 €	636 295,43 €	125 198,87 €	302 597,84 €	- €
Caisse des dépôts	70 000,00 €	39 666,58 €	2 273,27 €	635,00 €	4 666,68 €	- €
Crédit mutuel	150 000,00 €	126 072,25 €	39 409,06 €	4 764,29 €	6 001,06 €	- €
TOTAUX	13 226 207,41 €	8 432 971,52 €	1 931 565,15 €	298 493,12 €	656 848,12 €	24 172,45 €

1.13. Amortissements

Pour l'exercice 2018, la dotation aux amortissements a été de **420 898,75 €** (412 707,57 € en 2017).

1.14. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

DEPENSES INVESTISSEMENT TRAITEMENT DES EAUX USEES PROGRAMME 2019

1. TRAVAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Montant HT DEPENSE
1.1- GAURIAC - EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE Secteur Peyrugue et Barly	[illegible] €
Réseau de 2 [illegible] gravitaire de 200 et 315 mm en [illegible]	
1 poste de relèvement primaire 200 m³/h de Hauteur Manométrique	
Nombre de branchements : 35	
1.2- BLAYE- Lotissement allée HAUSSMANN	12 000,00 €
Réseau de 120 ml gravitaire 1 boites et 250 ml de refoulement [illegible]	
Nombre de branchements : 9	
1.3- ST PAUL - EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE Secteur les GODICHELLES	75 000,00 €
Réseau de [illegible] 540 m Bi régulateur de débit	
Nombre de branchements : 8	
1.4- ST MARTIN LACAUSSADE - DIAGNOSTIC PERMANENT DU RESEAU	20 000,00 €
1.5- BERSON - DIAGNOSTIC PERMANENT et MODERNISATION DU RESEAU	
Mise en place de système de télégestion sur [illegible] PR	20 000,00 €
Remplacement de [illegible] et de [illegible] de Peu Mont Le Cap	4 000,00 €
Mise en place de débitmètre [illegible] de [illegible]	10 000,00 €
Mise en place d'un [illegible]	8 000,00 €
Mise en place de [illegible] de [illegible]	8 000,00 €
	10 000,00 €
1.6- BERSON - MODERNISATION STEP	
Mise en place [illegible] Bassin d'aération	10 000,00 €

1.7 Diagnostic réseau d'assainissement BOURG	50 000,00 €
1.8 Diagnostic réseau d'assainissement BLAYE	100 000,00 €
1.9 - Aménagement bassin SIAEPA	30 000,00 €
1.10 Remplacement collecteur Rue de la Charité Blaye	650 000,00 €
1.11- Réhabilitation poste de relevage	30 000,00 €
1.12- Remplacement poste de relevage signal citerne	40 000,00 €
1.13- Remplacement Trappe d'accès PR TOTAL Ville de Blaye	10 000,00 €
Compte 2156	1 081 000,00 €
2. Matériel assainissement collectif	
2.1 Equipement GPS poste de relevage	30 000,00 €
Compte 2157	30 000,00 €
3. EQUIPEMENTS	
3.1 Equipement des services	5 000,00 €
Compte 2157	5 000,00 €
4 Véhicules	
4.1 Remplacement VASSOC	50 000,00 €
4.2 Provisionnement équipement véhicules	30 000,00 €
Compte 2182	80 000,00 €
5 Informatique	
5.1 Matériel informatique	5 000,00 €
5.2 Matériel informatique	5 000,00 €
Compte 2183	10 000,00 €
5. MOBILIER	
5.1 Achat mobilier bureau	10 000,00 €
Compte 2184	10 000,00 €

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

1.15. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Sans objet

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

1.16. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2018 (0,0303 €/m^3 en 2017).

1.17. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Sans objet

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2017	Valeur 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	12 905	12 905
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	65,5	54,8
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	4,19	4,27
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	76,18%	78,49%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	110	110
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0303	0

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

6. Données commune de Plassac

L'ensemble des interventions qui ont été réalisés sur le réseau ainsi que sur la station de traitement des eaux usées ne sont reprises ici qu'à titre d'information, elles sont intégrées dans les opérations techniques de la régie. Seules les informations générales sont reprises

6.1. Organisation du service :

Le service est organisé et exploité par la régie intercommunale des Coteaux de l'estuaire

6.2. Estimation de la population desservie :

Nombre d'habitants : 643 (données INSEE 2011)
Nombre d'abonnés assainissement collectif : 298

6.3. Nombre d'abonnements :

	2016	2017	2018	Progression 2017-2018
PLASSAC	290	296	298	0,68%

6.4. Volumes facturés

	2016	2017	2018	Progression 2017-2018
PLASSAC	25595	--	25425	

6.5. Caractéristiques du réseau de collecte

Type de réseau : séparatif

Linéaire ml	2016	2017	2018	Progression 2017-2018
PLASSAC	6 030	6 030	6 030	0%

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

6.6. Tarification et recettes du Service

	2016	2017	2018	Progression 2017-2018
Abonnement	15,00 €	15,00 €	15,30 €	2,00%
Prix au m3	1,00 €	1,10 €	1,12 €	2,00%

6.7. Recettes de facturation

	2016	2017	2018
Total recette	30 571,31	--	33 557,87 €
dont abonnement	4 354,31		4 599,27
Redevances assainissement	26 217,00		28 958,60

6.8. Facture d'assainissement basé sur une consommatioin de 120 m3 commune de Plassac

Commune de PLASSAC

n° [illegible]

Tarifs au 01/01/2018 : 5399 Tarifs au 31/12/2018 5519

Consommation : 120 m3

FACTURE ANNUELLE EAU POTABLE n° xxxxxxxxx

Collectivité :

	m3	Prix m3 H.T	Montant H.T	TVA
Abonnement Annuel			15,30 €	1,53 €
Consommation	120	1,12 €	134,64 €	13,46 €
Sous-Total			149,94 €	14,99 €

Organismes Publics : Agence de l'Eau Adour Garonne

	m3	Prix m3 H.T	Montant H.T	TVA
Redevance modernisation des réseaux de collecte (MORECO)	120	0,2500 €	30,00 €	
Sous-Total			30,00 €	
		Montant total HT	179,94 €	
		TVA	14,99 €	
		Montant total TTC	194,93 €	

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

6.9. *Synthèse annuelle STEP de Plassac*

Station : PLASSAC Code national : 0533325V001

RAPPORT DE SYNTHESE ANNÉE 2018

Commune d'implantation :	Plassac	Mise en service :	juin 1981 et oct 2009
Capacité constructeur :	1000 EH (60 Kg DBO_5)	Débit nominal :	150 m³/j
Type d'épuration	Lagunage naturel	Récépissé déclaration :	20 mars 2018
Maître d'ouvrage :	SIEAPA COTEAUX DE L'ESTUAIRE	Exploitant :	SIEAPA COTEAUX DE L'ESTUAIRE
Filières eau :	Lagunage naturel	Filières boues :	-
Type de réseau :	Séparatif	Industries raccordées :	Aucune
Commune raccordée :	Plassac	Nb branchements / Pop. estimée raccordée :	292 raccordés / 552 habitants
Nom du milieu récepteur :	La Gironde	Technicien référent :	Alan LE BOUDER

7. Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO/f			DBO_5/f			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend		Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend
	m³/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
18/1	100	67	23	21	91	66	82	85	13	15	88	22									
15/2	195	130	137	20	97	83	64	85	25	12	91	42									
14/3	122	81	21	61	64	53	115/43	73	20	22/3	86	33	7	21	63	7	21	63	0,8	3	58
12/4	184	123	22	46	62	92	146	71	35	24	67	58									
3/5	96	64	20	199	5	52	217	60	12	40	67	19									
5/6	95	63	60	27	95	106	130	88	29	12	96	49									
30/8	64	43	20	16	96	52	120	85	15	9	96	25									
24/9	60	40	20	178	47	53	139/75	64	20	16/5	95	34	6	43	57	6	43	57	0,7	9	25
26/9	57	38	11	34	82	46	124	85	21	19	95	35									
23/10	54	36	10	34	82	44	124	85	20	19	95	33									
26/11	64	42	51	40	95	64	132	87	18	26	91	31									
17/12	85	57	14	113	34	56	270	69	18	53	79	30									
Moyen	98	65	33	66	71	63	141	79	21	23	89	34	6	32	60	7	32	60	0,7	6	41
Min	54	36	10	15	5	44	64	69	12	9	67	19	6	21	57	6	21	57	0,7	3	25
Max	195	130	137	199	97	106	270	88	35	53	96	58	7	43	63	7	43	63	0,8	9	58
Norme					50		200	60		35	60										

8. Paramètres de fonctionnement :

Année	Nb raccordés (abonnés x 1,89)	Charge mesurée EH	Volume facturé m³/j	*Volume traité m³/j*	Energie kWh/an	Boues prod. T.MS/an
2014	649	248	66	142	6808	-
2015	651	383	63	89	5940	-
2016	667	489	72	104	8040	-
2017	667	400	74	86	5485	-
2018	552	386	66	100	5829	-

9. Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2018 : 2

Système de collecte :

- Pas de déversements d'eaux usées observés sur le réseau (absence de DO et de TP des PR).
- Pas d'arrivées d'effluents non domestiques.
- Arrivées d'eaux parasites : le débit fluctue toujours en fonction des fortes pluies :

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

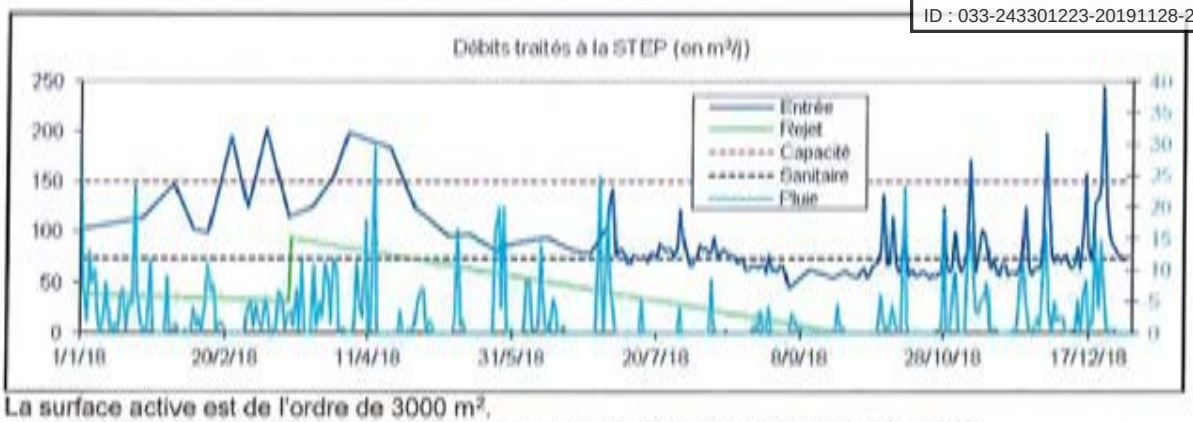

La surface active est de l'ordre de 3000 m².
Le débit de fond est équivalent au débit sanitaire estimé (volume facturé aux abonnés).
- Surcharges hydrauliques : le débit moyen est de 100 m³/j (soit les 2/3 de la capacité) et atteint 244 m³/j (soit 160% de la capacité). La capacité est atteinte ponctuellement en période pluvieuse.
Le poste secondaire permet d'alimenter les 2 files en fonction de leur capacité respective : cela n'a jamais été effectif. L'ancienne filière est toujours moins chargée (60% de sa capacité) que la nouvelle (76%).
Les surcharges hydrauliques n'ont pas d'impact sur le fonctionnement de la station et la qualité du traitement : le lagunage accepte assez bien des fluctuations de débits.
- Entretien du réseau d'assainissement : le réseau est correctement suivi et exploité. Les PR sont curés régulièrement.
- Etude diagnostic réalisée par G2C en 2013 et finalisée en 2015 (inspections complémentaires). Une première tranche de travaux a été réalisée en 2015, une deuxième en 2016 et la 3eme tranche en 2017 (rues du Chai et de la Taillande).

Station d'épuration :

Autosurveillance :

Dispositifs permettant de réaliser une mesure fiable : Logger sur les PR : en entrée sur les eaux brutes et sur les eaux tamisées, mesure de débit sur les 2 sorties par empotage (absence de canal).
Bilans d'autosurveillance réalisés par le SATESE (analysés par LDAR24, laboratoire agréé). La charge mesurée est stable et reste légèrement inférieure à celle attendue.

Fonctionnement des ouvrages :

- Etat général de la station correct
Les berges sont fortement dégradées par endroits (sur l'ancienne file).
- Prétraitements : Le tamis fonctionne bien.
Les ouvrages sont correctement suivis, et un cahier de relevé hebdomadaire est tenu avec soin.

Sous-produits	Quantité	Destinations		
		du plan départemental	effectives	conformité
Refus de dégrillage	-	-	-	-
Sable/PCR	-	STEP Porto à Cubzac	-	-
Graisses	-	STEP Porto à Cubzac	-	-

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

- Traitement de type lagunage :
L'injection des volumes au prorata de la capacité de chaque file n'est pas respectée. L'ancienne filière est moins sollicitée que la nouvelle. Compte tenu de son manque d'étanchéité, elle pourrait l'être davantage (l'absence d'écoulement favorise le développement important de lentilles d'eau). Il pourrait être envisagé d'alimenter la totalité des bassins en série afin d'affiner le traitement et de limiter l'impact.
Le traitement se déroule différemment sur les deux files, en fonction de leur étanchéité et des développements de la flore (microalgues et lentilles).
L'ancienne filière peut être réalimentée par l'eau de la Gironde en fonction de l'importance des marées et les eaux de la nouvelle filière, aux bassins parfaitement étanches, sont moins susceptibles d'être diluées (voire concentrées en été à cause de l'évaporation).
Les bassins se sont recouverts de lentilles à la fin de l'été (principalement la nouvelle filière), ce qui limite l'épuration. L'évacuation des lentilles est à entreprendre.

Qualité du rejet :
La matière organique dissoute est correctement éliminée. La qualité des effluents en sortie de chaque filière est équivalente cette année.

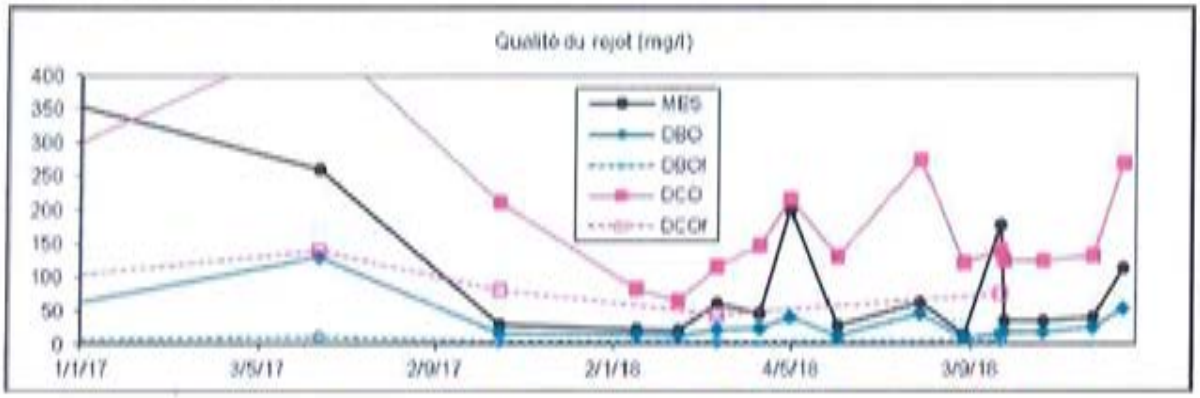

- Impact milieu récepteur : absence d'impact la Gironde.
Peu de rejet en période estivale, pas d'impact (visuel) sur le milieu.

Filière boues :

Dernier curage en 2005 (ancienne filière) et mise en service récente de la nouvelle filière (2009).
Pas de curage à envisager pour l'instant, mais mesure des envasements à prévoir.

Fonctionnement :	Réseau	Station	AS	2018
Légende :	Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

10. Suivi des interventions du service d'assainissement année 2018

10.1. Réseau de canalisation Assainissement

	2014	2015	2016	2017	2018
Remplacement de conduites gravitaires(ml)				0	0
Remplacement de conduites refoulement(ml)				0	0
Extension de conduites gravitaires(ml)	3825		1436	350	2120
Extension de conduites refoulement(ml)	2758		750	125	860
Total	6583	0	2186	475	2980

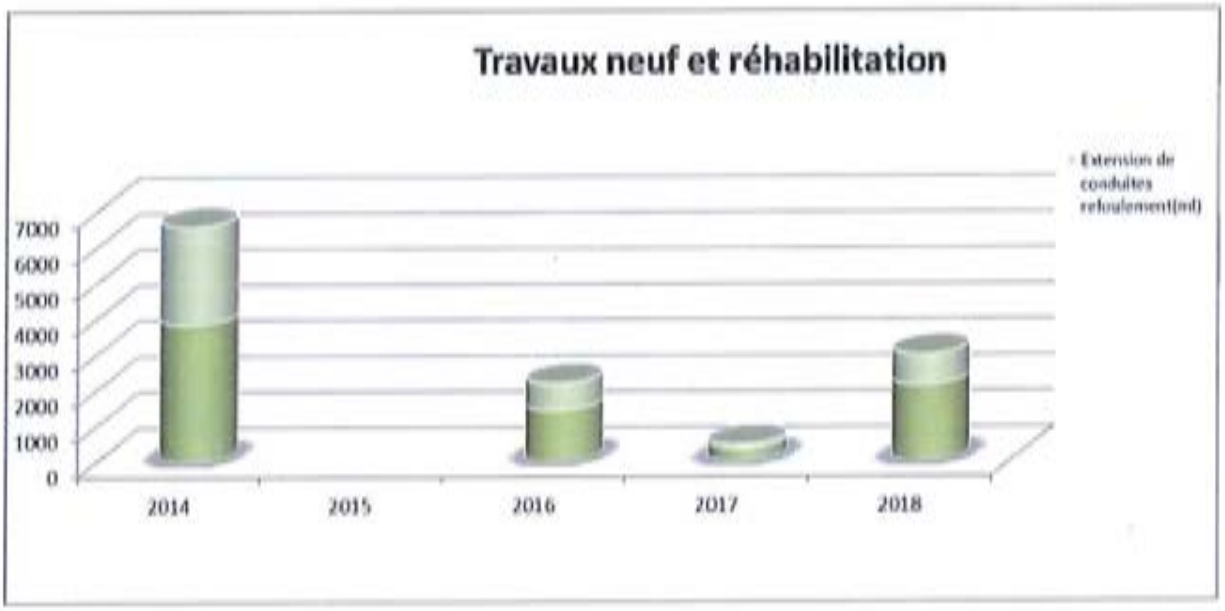

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

10.2. Branchements

	2014	2015	2016	2017	2018
Devis pour Branchements Neufs hors tranches	17	23	74	47	26
Branchements Neufs hors tranches	10	10	23	24	42
Branchements Renouvelés suite à des remplacements de conduites	0	0	0	0	0
Branchements repris suite à réparation de fuites	1	0	0	0	0
Total Branchements	28	33	97	71	67

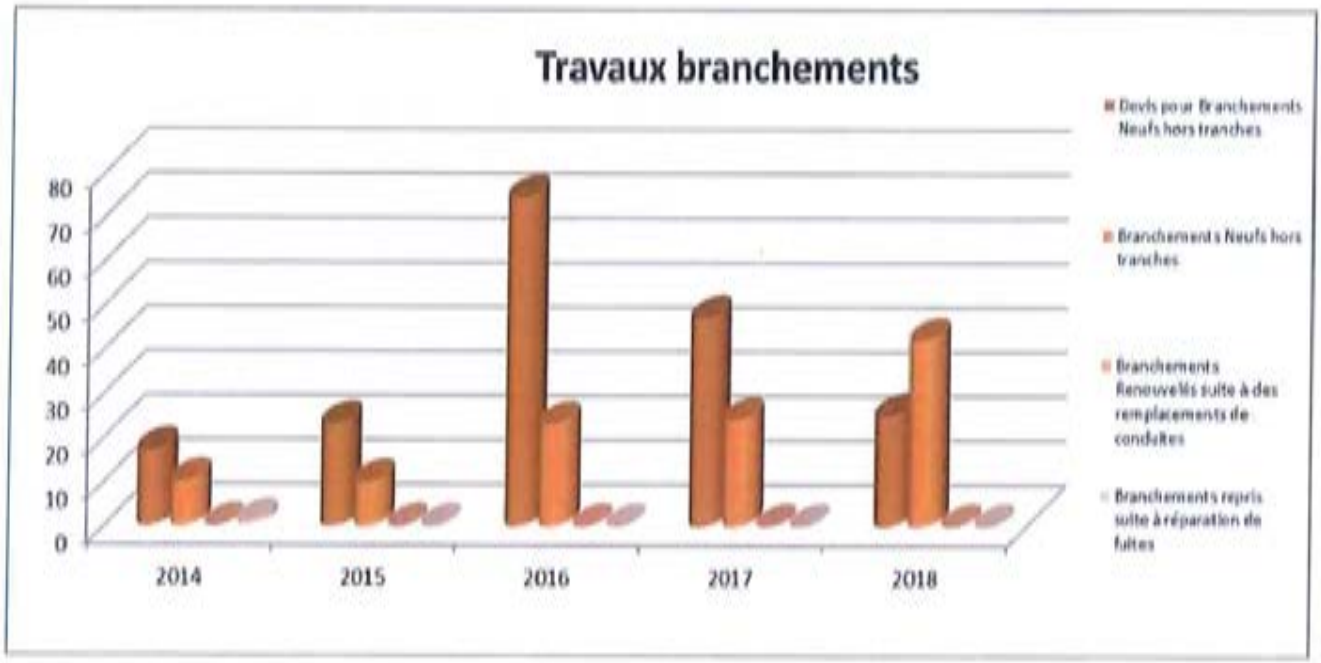

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

10.3. Entretien réseaux

	2014	2015	2016	2017	2018
Inspection caméra	1200	800	570	750	600
Linéaire hydrocuré (en m)	1200	800		400	400

10.4. Entretien station de traitement des eaux usées

	2014	2015	2016	2017	2018	Progression 2017-2018
Nettoyage postes de relevage	706	684	632	682	656	-3,81%
Nettoyage des stations	324	324	324	324	324	0,00%
Déshydratation des boues SIAEPA du Bourgeais(nbre de jours)	109	117	121	154	162	5,19%
Déshydratation des boues STEP ST SAVIN (nbre de jours)	32	40	22	16,0	13,0	-18,75%
Total Nettoyage	1171	1165	1099	1176	1155	-1,79%

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

10.5. Dépannages Electromécaniques

	2014	2015	2016	2017	2018	Progression 2017-2018
Changement de pompe	4	8	6	12	10	-16,67%
Débouchage de pompe	8	11	9	15	22	46,67%
Réparation de pompe	52	43	57	48	47	-2,08%
Travaux électriques	34	44	62	80	102	27,50%
Entretien pompe (niveau graissage)	51	60	65	70	84	20,00%
Dépannage suite à dysfonctionnement	9	16	22	19	27	42,11%
Total dépannage	158	182	221	244	292	19,67%

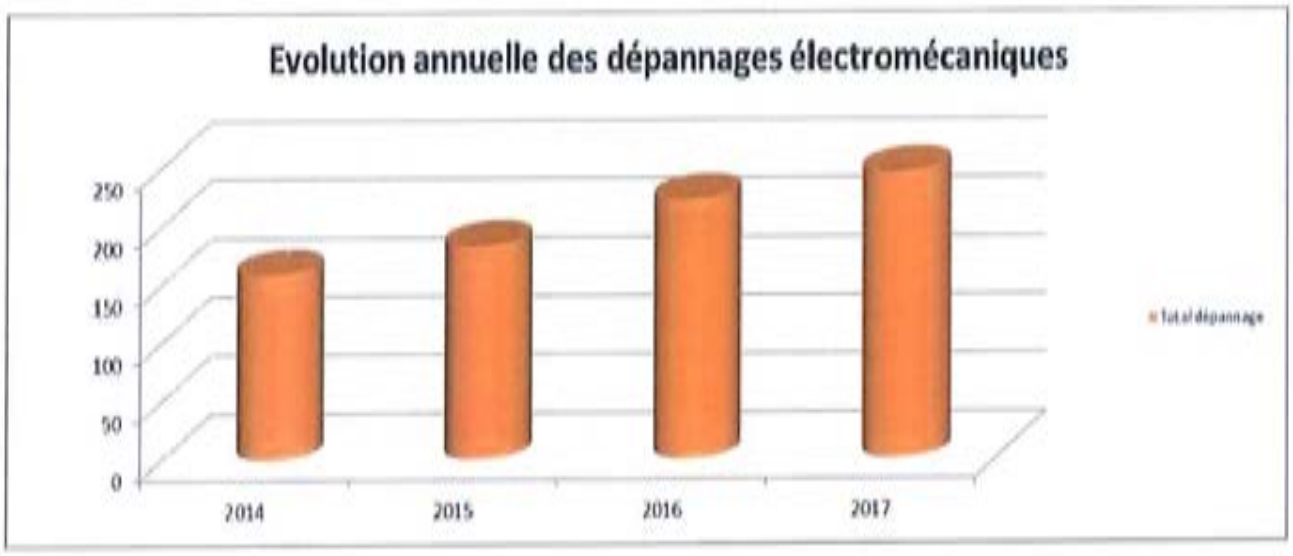

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

10.6. Diverses interventions

	2014	2015	2016	2017	2018	Progression 2017-2018
Contrôle de bon raccordement (délai >2ans)	1	44	172	58	51	-12,07%
Vérification raccordement	25	32	54	47	34	-27,66%
Contrôle d'étanchéité	25	32	54	47	34	-27,66%
Test à la fumée	58	27	32	12	17	41,67%
Débouchage branchement	84	32	12	8	6	-25,00%
Analyses	72	72	72	80	102	27,50%
Total	265	239	396	252	244	-3,17%

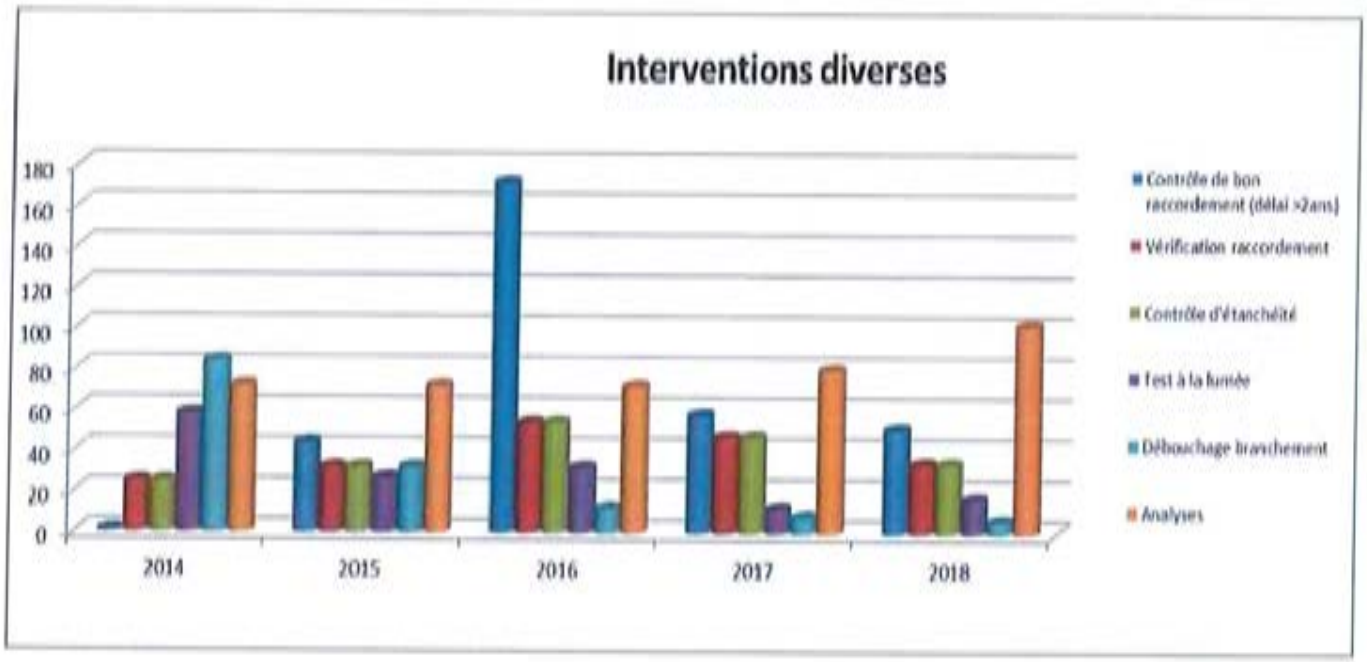

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

10.7. Récapitulatif des interventions assainissement

	2014	2015	2016	2017	2018	Progression 2017-2018
Nombre total d'interventions	1623	1619	1813	1718	1758	2,33%

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

11. Note d'information Agence de l'Eau Adour Garonne

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT. Il met désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable un dossier comprenant la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m3 (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

Redevances Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

LES AIDES DE L'AGENCE*

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2018, elles ont représenté 347 M€ environ.

Aides Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB, parcs nationaux et ONCFS) et le fonctionnement de l'Agence

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

- La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable,
- 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées,
- A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives),
- Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitaient : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.

10e PROGRAMME 2013/2018

BILAN DU 10ème PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 830 km.

Sur ses 6 000 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne
www.eau-adour-garonne.fr

@Adour_Garonne

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES AGENCES DE L'EAU

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

12. Annexes Rapports des délégataires

12.1. Annexes Délégation SUEZ FRANCE

12.1.1. Rapport annuel du délégataire Commune de Blaye

12.1.2 Rapport annuel du délégataire Commune de Berson

12.1.3. Rapport annuel du délégataire Communes de St Martin Lacaussade

12.2. Annexes Délégation SAUR

12.2.1 Rapport annuel du délégataire Commune de Cars

12.2.2. Rapport annuel du délégataire Commune de Campugnan

12.2.3. Rapport annuel du délégataire Commune de St Christoly de Blaye

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

S.I. DU BOURGEAIS

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2018

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L.22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
Présentation du territoire desservi 4
Mode de gestion du service 4
Estimation de la population desservie (D101.1) 5
Nombre d'abonnés 5
Eaux brutes 6
1.1.1. Prélèvement sur les ressources en eau 6
1.1.2 Achats d'eaux brutes 7
Eaux traitées 8
1.1.3. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018 8
1.1.4. Production 8
1.1.5. Achats d'eaux traitées 9
1.1.6 Volumes vendus au cours de l'exercice 9
1.1.7. Autres volumes 10
1.1.8. Volume consommé autorisé 10
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 10
2. Tarification de l'eau et recettes du service 11
Modalités de tarification 11
Facture d'eau type (D102.0) 12
Recettes 13
3. Indicateurs de performance 14
Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 14
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 14
Indicateurs de performance du réseau 16
3.1.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 16
3.1.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 17
3.1.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 17
3.1.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 18
Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 18
4. Financement des investissements 20
Branchements en plomb 20
Montants financiers 20
Etat de la dette du service 20
Amortissements 20
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 21
Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 23
Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 23
Opérations de coopération décentralisée (cf. L. 1115-1-1 du CGCT) 23
6 Tableau récapitulatif des indicateurs 24
7. Indice d'avancement de la sectorisation 26
8. Rapport des délégataires 27
Délégataire SUEZ Eparc 27
9. Bilan exploitation 2018 28
Branchements 38
Compteurs 40

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Fuites sur branchements et compteurs 41
Fuites Réseaux 41
Diverses interventions 42
Récapitulatif des interventions 44
10. Note d'information Agence de l'Eau Adour Garonne 45

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : S.I. DU BOURGEAIS
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☐	☐
Traitement (1)	☐	☐
Transfert	☑	☐
Stockage (1)	☐	☐
Distribution	☑	☐

(1) **A compléter**

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bayon-sur-Gironde, Bourg, Comps, Gauriac, Lansac, Mombrier, Pugnac, Saint-Ciers-de-Canesse, Saint-Seurin-de-Bourg, Saint-Trojan, Saint-Vivien-de-Blaye, Samonac, Tauriac, Teuillac, Villeneuve
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non

Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☑☐ **Régie par Régie à autonomie financière**

* Approbation en assemblée délibérante

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 12 905 habitants au 31/12/2018 (12 905 au 31/12/2017).

Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 6 326 abonnés au 31/12/2018 (6 305 au 31/12/2017).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2014	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*Progression 2017-2018*
BAYON	362	369	369	**377**	**380**	*0,80%*
BERSON	25	25	26	**28**	**30**	*7,14%*
BOURG	1210	1210	1217	**1255**	**1247**	*-0,64%*
COMPS	233	233	239	**248**	**251**	*1,21%*
GAURIAC	475	475	475	**475**	**474**	*-0,21%*
LANSAC	301	301	301	**298**	**300**	*0,67%*
MOMBRIER	210	210	213	**220**	**221**	*0,45%*
PUGNAC	971	971	977	**1026**	**1034**	*0,78%*
ST CIERS	381	381	383	**396**	**392**	*-1,01%*
ST SEURIN	194	194	195	**193**	**193**	*0,00%*
ST TROJAN	176	176	178	**181**	**181**	*0,00%*
ST VIVIEN	155	155	151	**151**	**154**	*1,99%*
SAMONAC	220	220	222	**229**	**228**	*-0,44%*
TAURIAC	598	598	603	**632**	**635**	*0,47%*
TEUILLAC	368	368	374	**378**	**386**	*2,12%*
VILLENEUVE	217	217	218	**218**	**220**	*0,92%*
TOTAL	**6096**	**6103**	**6141**	**6305**	**6326**	*0,33%*

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 22,76 abonnés/km au 31/12/2018 (22,68 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,04 habitants/abonné au 31/12/2018 (2,05 habitants/abonné au 31/12/2017).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 107,36 m³/abonné au 31/12/2018. (109,64 m³/abonné au 31/12/2017).

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

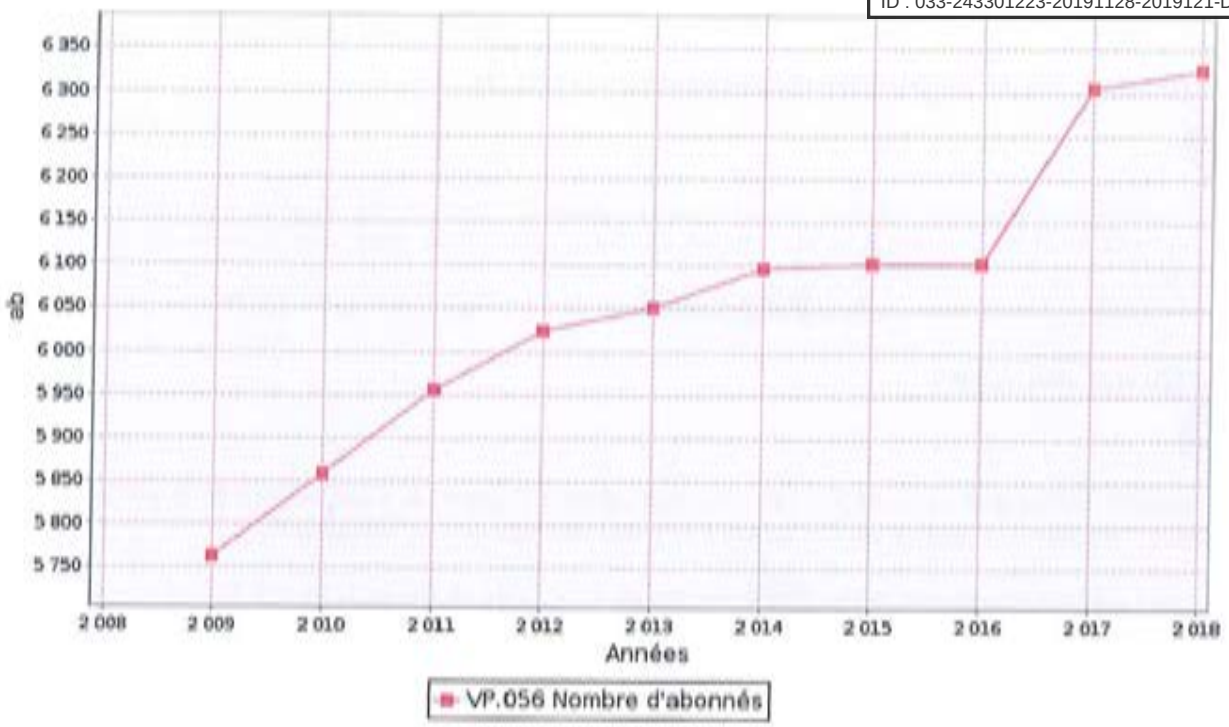

Eaux brutes

1.1.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 899 805 m³ pour l'exercice 2018 (895 833 pour l'exercice 2017).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m³	Variation en %
Forage ROQUE DE THAU			372 019	390 679	5%
Forage LES MOISELLES			523 814	509 126	-2,8%
Total			895 833	899 805	0,4%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

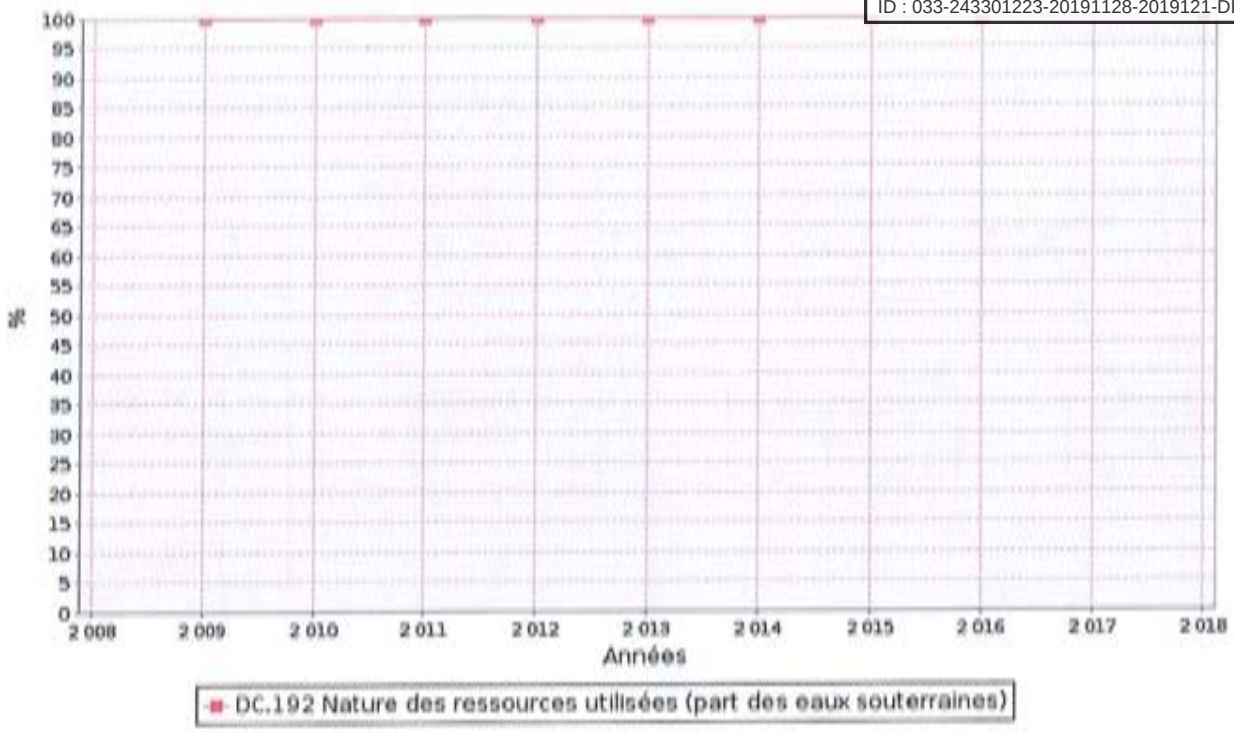

1.1.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m³	Observations
Total			

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Eaux traitées

1.1.3. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018

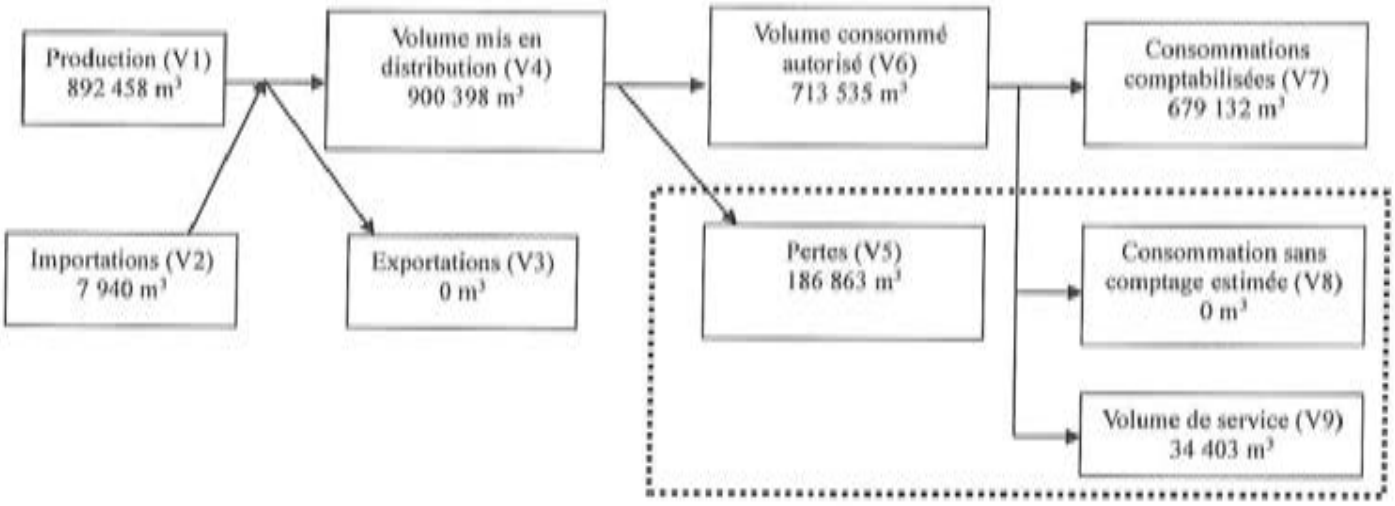

1.1.4. Production

Le service a __2__ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de ROQUE DE THAU	Déferrisation chloration
Station des MOISELLES	Stripping -Déferrisation chloration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2017 en m³	Volume produit durant l'exercice 2018 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Forage ROQUE DE THAU	367 273	385 927	5,1%	80
Forage LES MOISELLES	512 744	506 531	-1,2%	80
Total du volume produit (V1)	**880 017**	**892 458**	**1,4%**	**80**

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

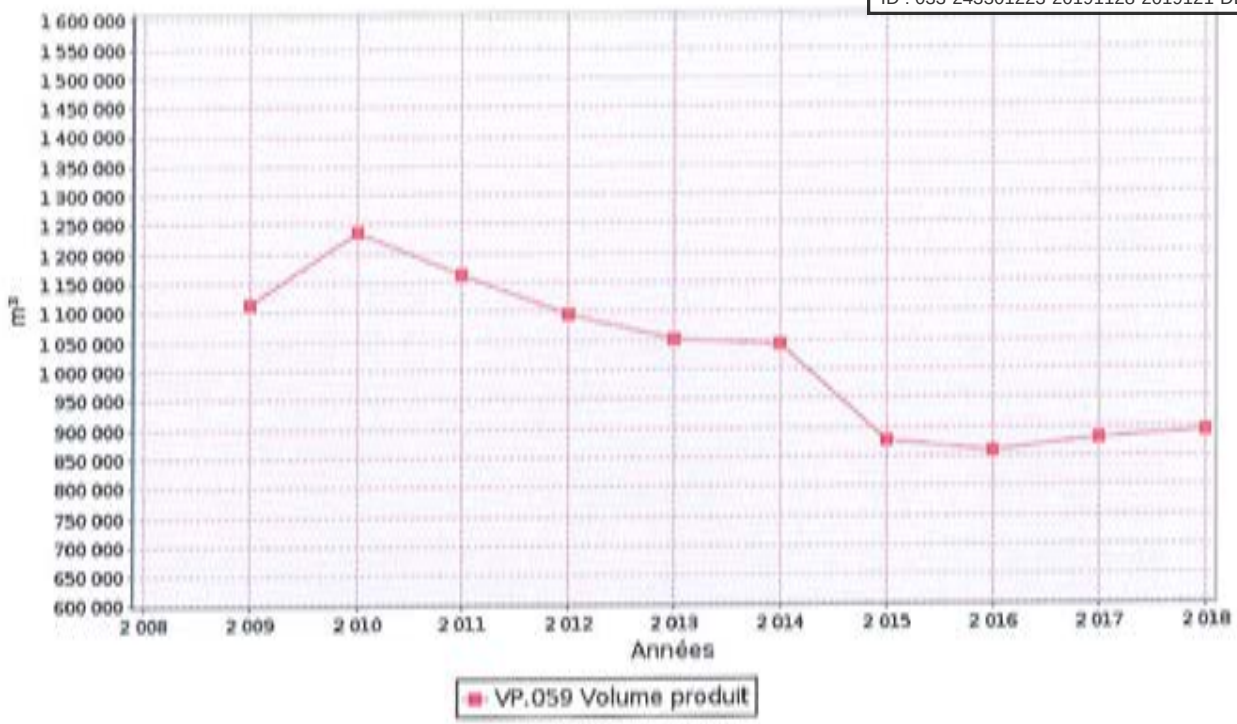

1.1.5. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
SIAE du Blayais	7998	7940		
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**7 998**	**7 940**	**-0,7%**	**100**

1.1.6. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	599 878	591 679	-1,4%
Abonnés non domestiques	91 423	87 453	-4,3%
Total vendu aux abonnés (V_7)	**691 301**	**679 132**	**-1,8%**
Service de (2)			
Total vendu à d'autres services (V_3)	**0**	**0**	**____%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'environnement.
(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

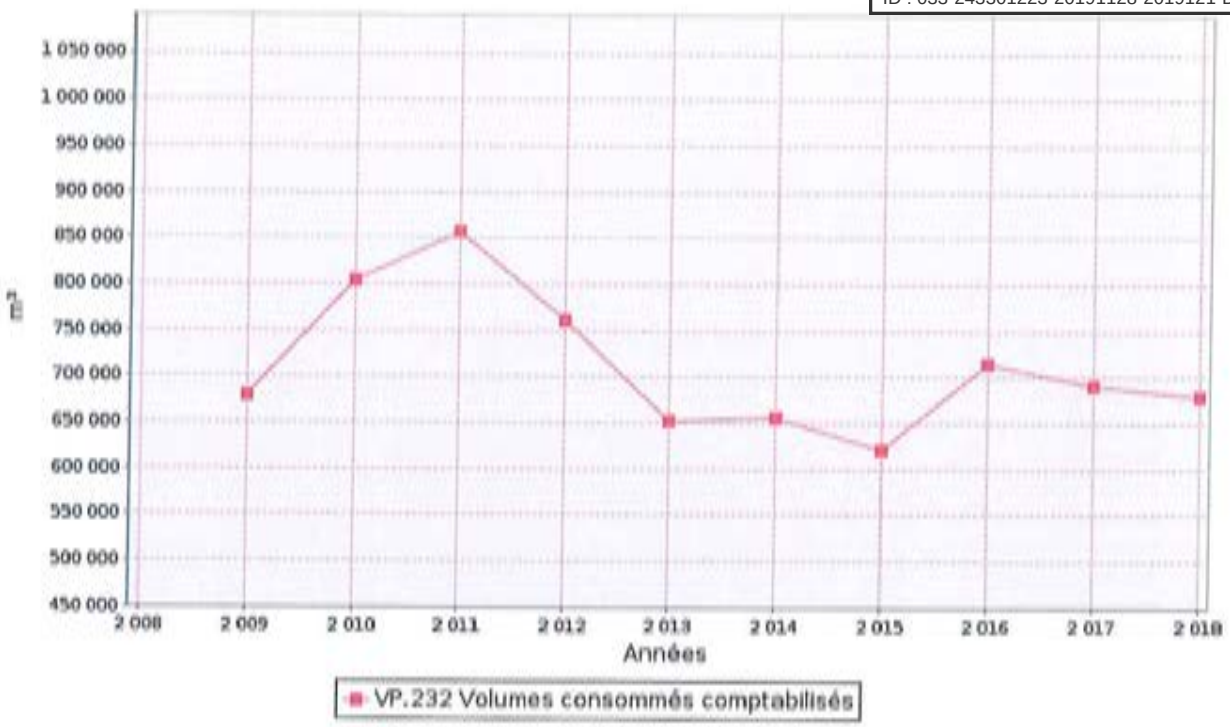

1.1.7. Autres volumes

	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	7 000	0	-100%
Volume de service (V9)	25 412	34 403	35,4%

1.1.8. Volume consommé autorisé

	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	723 713	713 535	-1,4%

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 278 kilomètres au 31/12/2018 (278 au 31/12/2017).

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Frais d'accès au service HT: 45.90 € au 01/01/2018
46.81 € au 01/01/2019

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	48,68 €	49,65 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,9 €/m³	0,92 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0595 €/m³	0,0595 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m³	0,33 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre : _____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 7/11/2018 effective à compter du 01/01/2019

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	48,68	49,65	2%
Part proportionnelle	108,00	110,40	2,2%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	156,68	160,05	2,1%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,14	7,14	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0%
TVA	11,19	11,37	1,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	57,93	58,11	0,3%
Total	**214,61**	**218,16**	**1,6%**
Prix TTC au m³	**1,79**	**1,82**	**1,7%**

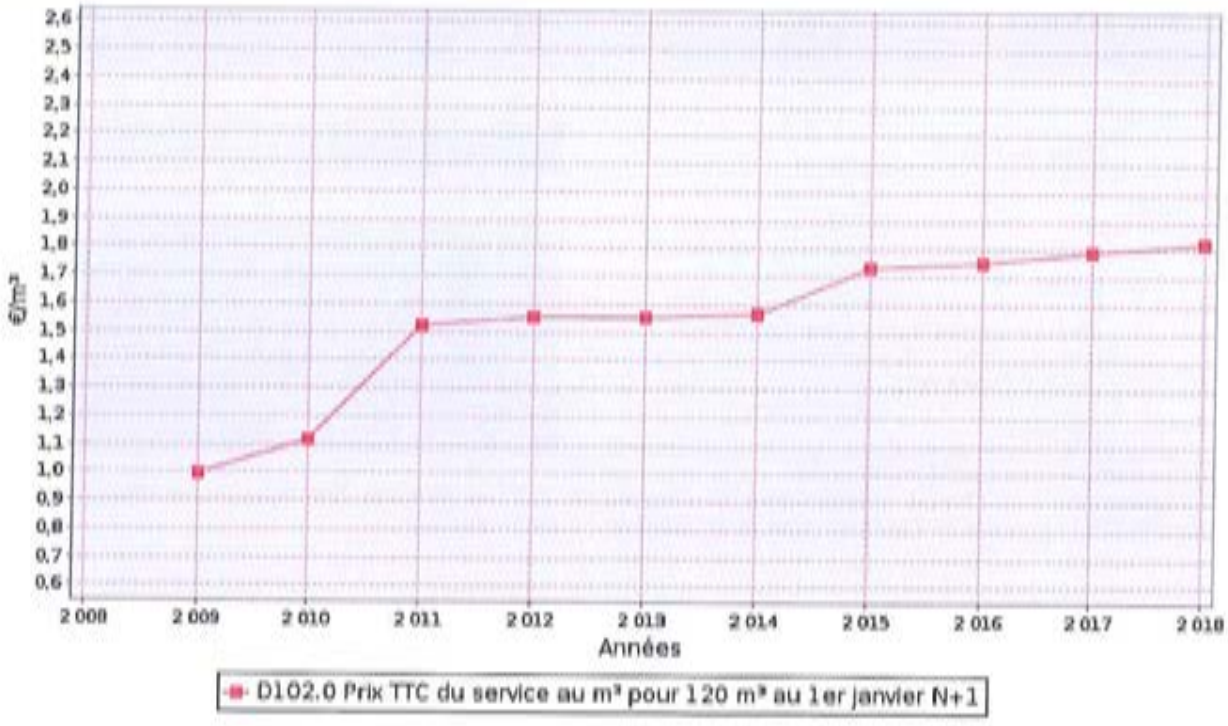

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ■ annuelle
- □ semestrielle
- □ trimestrielle
- □ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- □ annuelle
- ■ semestrielle
- □ trimestrielle
- □ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2018 sont de 679 132 m³/an (690 448m³/an en 2017).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Augmentation du prix des fournitures, et investissement

Recettes

Recettes de la collectivité :

Chap.	Compte	Article	2017	C. A 2018 réalisé
70		*VENTE DE PRODUITS FABRIQUES*	*1 447 697,62 €*	*1 408 341,64 €*
	70111	Vente d'Eau	929 206,10 €	746 623,08 €
	70118	Autres vente d'Eau (Frais divers)	73 501,53 €	49 036,98 €
	701241	Contre valeur pollution	215 579,21 €	217 348,90 €
	70128	Taxe Agence de l'Eau préservation de la ressource	42 756,41 €	40 882,09 €
	704	Travaux	109 070,93 €	110 419,08 €
	706121	Redevance pour modernisation des réseaux	65 473,14 €	64 898,61 €
	7064	Diverses recettes		171 347,70 €
	7063	Locations (telecom, gendarmerie, ERDF)	12 108,30 €	7 785,20 €

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2018 : 1 408 341.64€ (1 447 697.62 € au 31/12/2017).

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

3. Indicateurs de performance

Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018
Microbiologie	35	0	33	0
Paramètres physico-chimiques	36	0	35	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2017	Taux de conformité exercice 2018
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	85%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	118

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Indicateurs de performance du réseau

3.1.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Rendement du réseau	83,74 %	81,65 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	7,13	7,03
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	77,8 %	75,4 %

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

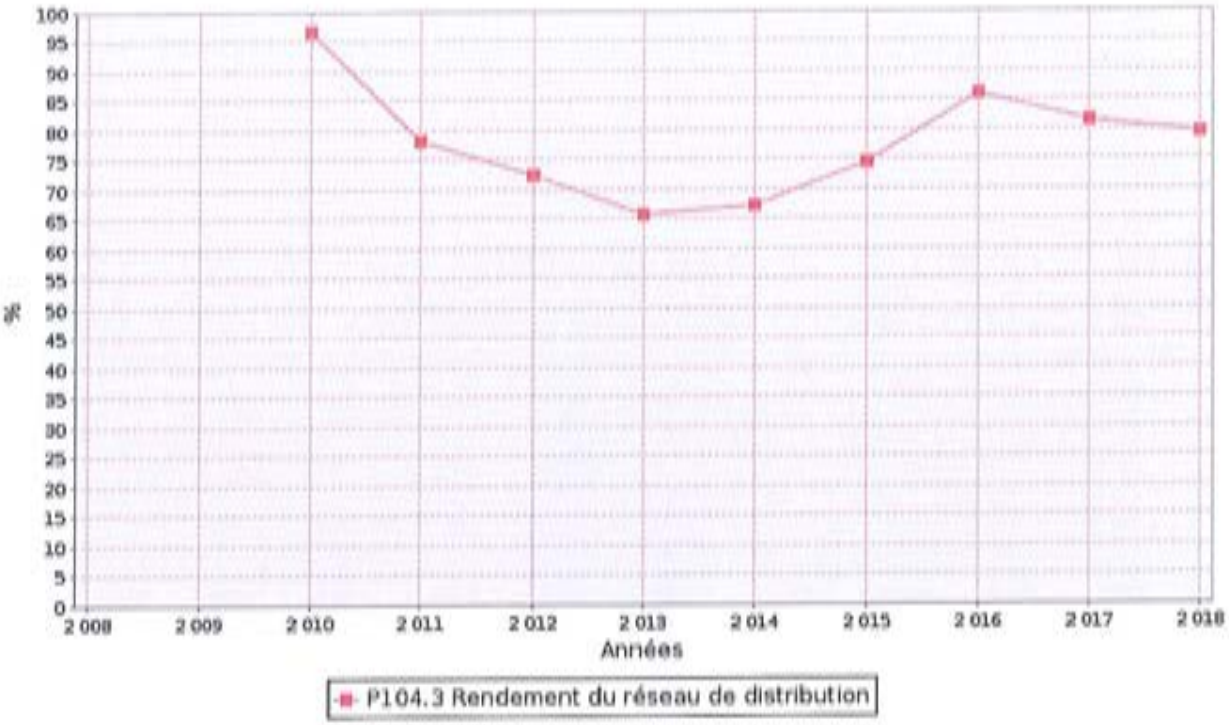

3.1.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,2 m³/j/km (1,9 en 2017).

3.1.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de 1,8 m³/j/km (1,6 en 2017).

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

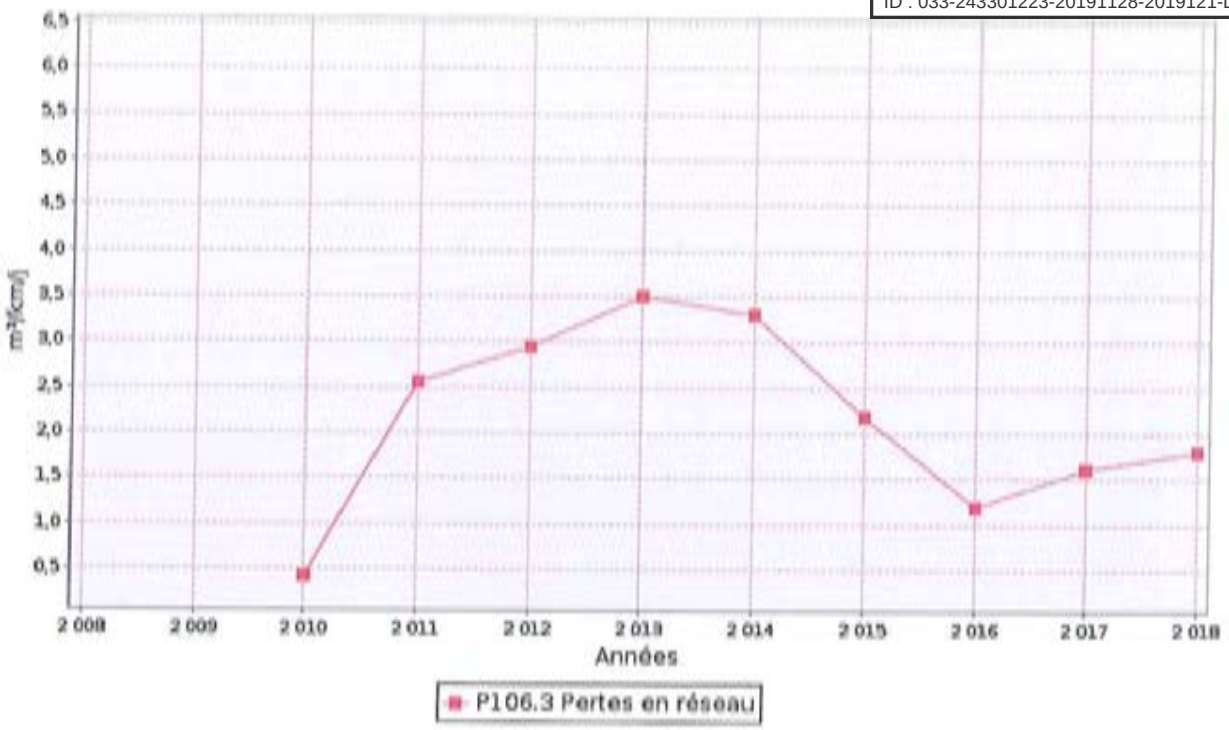

3.1.4. *Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)*

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	*1410*	*0*	*2335*	*2750*	*2350*

Au cours des 5 dernières années, 9,1 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,65% (0,47 en 2017).

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2018, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80,2% (80,2% en 2017).

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

4. Financement des investissements

Branchements en plomb

Sans objet

Montants financiers

	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	792 281,91	626 901,96
Montants des subventions en €	96 124	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

Etablissement prêteur	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	Intérêts restant dûs	Dont	
				Intérêts compte 66111	Capital Compte 1641
Caisse d'épargne	2 553 824,26 €	1 769 760,74 €	326 139,03 €	51 187,37 €	139 079,08 €
Crédit Agricole	1 721 000,00 €	1 088 971,51 €	299 746,00 €	43 889,69 €	81 421,48 €
Dexia crédit Local	567 946,09 €	280 553,39 €	62 048,20 €	12 889,91 €	30 215,02 €
TOTAUX	4 842 770,35 €	3 139 285,64 €	687 933,23 €	107 966,97 €	250 715,58 €

Amortissements

Pour l'année 2018, la dotation aux amortissements a été de 253 600.76 € (227 659.18 € en 2017).

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

DETAIL DU PROJET D'INVESTISSEMENT ADDUCTION D'EAU POTABLE 2019

		Montant des travaux
1. TRAVAUX EAU POTABLE		
1.1 -	**Renouvellement canalisations à GAURIAC LIEUDIT PERRINQUE programm**	196 000,00 €
	o Travaux à réaliser en même temps que les travaux assainissement	
	o F et P de 940 ml de canalisations Ø 200 mm	
1.2 -	**Renouvellement canalisations à PUGNAC lieudit les BLAIS programme FAR**	270 000,00 €
	o F et P de 1 800 ml de canalisations Ø 100 mm	
1.3 -	**Réhabilitation intéreure cuve du château d'Eau de Baillou**	139 618,42 €
	- Réhabilitation du réservoir sur tour	
	o Installation de chantier	
	o Réhabilitation de la cuve	
	o Réhabilitation de la coupole	
	o Traitement des façades extérieures	
	o Travaux divers	
1.4-	**Station de Pompage les Moiselles :**	129 950,00 €
	- Réhabilitation du bâtiment principal :	
	o Installation de chantier	
	o Réhabilitation de la cuve	
	o Réhabilitation de la coupole	
	o Traitement des façades extérieures	
	o Mise en place anti-belier	
1.4-	**Lotissement Talet SAMONAC**	20 700,00 €
1.5-	**Révision diagnostic réseau SIAEPA+ Blaye**	160 000,00 €
1.6-	**Mise au norme ARS site AEP Blaye**	20 000,00 €
1.7-	**Diagnostic forage Blaye 1 et 2-les Moiselles et Roque de Thau**	4 200,00 €
1.8-	**Local technique Accueil place du marché de** Arrêté de péril à prendre	
1.9 -	**Aménagement bureaux SIAEPA**	30 000,00 €
2. Matériel		
2.1	Equipement Radio communication château d'eau - station de pompage	10 000,00 €
2.2	Remplacement compteur usagers	105 000,00 €
2.3	Remplacement Véhicule	30 000,00 €
2.4	Aménagement Véhicule	10 000,00 €
2.5	Logiciel et divers	2 000,00 €
2.6	Mobilier	10 000,00 €
2.7	Matériel industriel	10 000,00 €
2.8	Outillage indutriel	10 000,00 €
2.9	Installations générales	10 000,00 €
3. Installations		
3.1	Achat de terrain	6 000,00 €

Récapitulatif

Compte 2111	6 000,00 €
Compte 21356	10 000,00 €
Compte 21531	950 636,42 €
Compte 2154	10 000,00 €
Compte 2155	10 000,00 €
Compte 21561	105 000,00 €
Compte 2157	10 000,00 €
Compte 2182	30 000,00 €
Compte 2183	2 000,00 €
Compte 2184	10 000,00 €
Compte 2313	30 000,00 €
SOIT UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2019 DE	1 172 636,42 €

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Sans objet

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service a reçu 0demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2018 (0,0095 €/m^3 en 2017).

Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2017	Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	12 905	12 905
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,79	1,82
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	118
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81,5%	79,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,9	2,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,6	1,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,47%	0,65%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,2%	80,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0095	0

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

7. Indice d'avancement de la sectorisation

0%	Pas de sectorisation	
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation	
30%	Sectorisation en cours	
40%	Sectorisation existante	
60%	Sectorisation existante fonctionnelle	X Blaye
100%	Suivi annuelle des données	X SIAEPA des coteaux de l'Estuaire

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

8. Rapport des délégataires

Délégataire SUEZ France

- Commune de Blaye

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

9. Bilan exploitation 2018

Suivi des interventions du service Eau Potable année 2018

✓ *Réseau de canalisation*

	2014	2015	2016	2017	2018
Remplacement de conduites (m)	1410	0	2335	2750	2350
Extension de conduites (m)	0	0	0	0	
Total	1410	0	2335	2750	2350

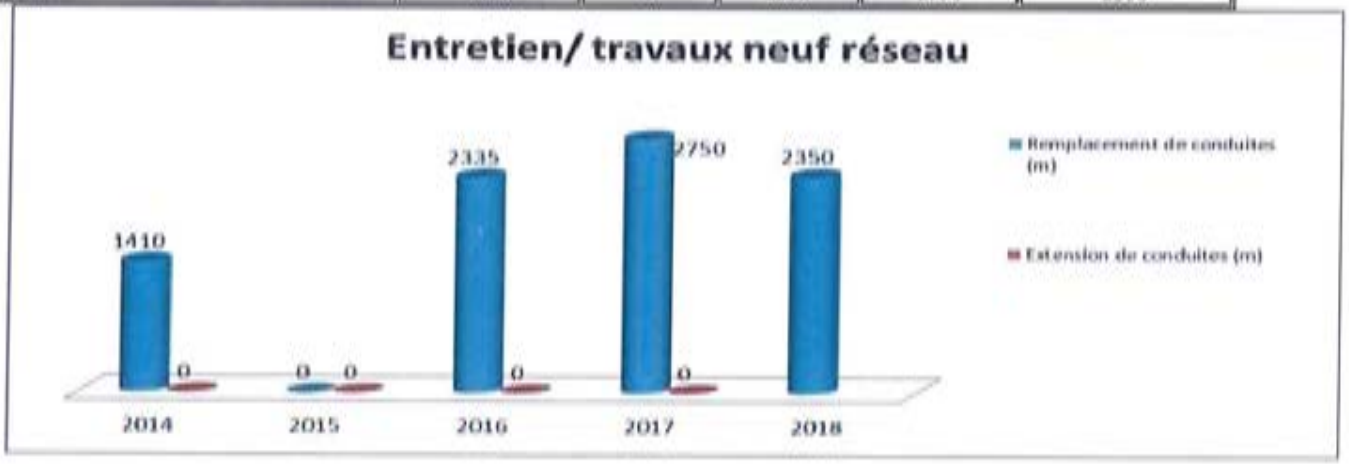

Branchements

	2014	2015	2016	2017	2018
Branchements Neufs	29	46	50	53	82
Branchements Renouvelés suite à des remplacements de conduites	66	62	0	92	73
Branchements repris suite à réparation de fuites	0	0	3	6	6
Mise en place de Borne ou poteau incendie	8		4	4	2
	103	108	57	155	163

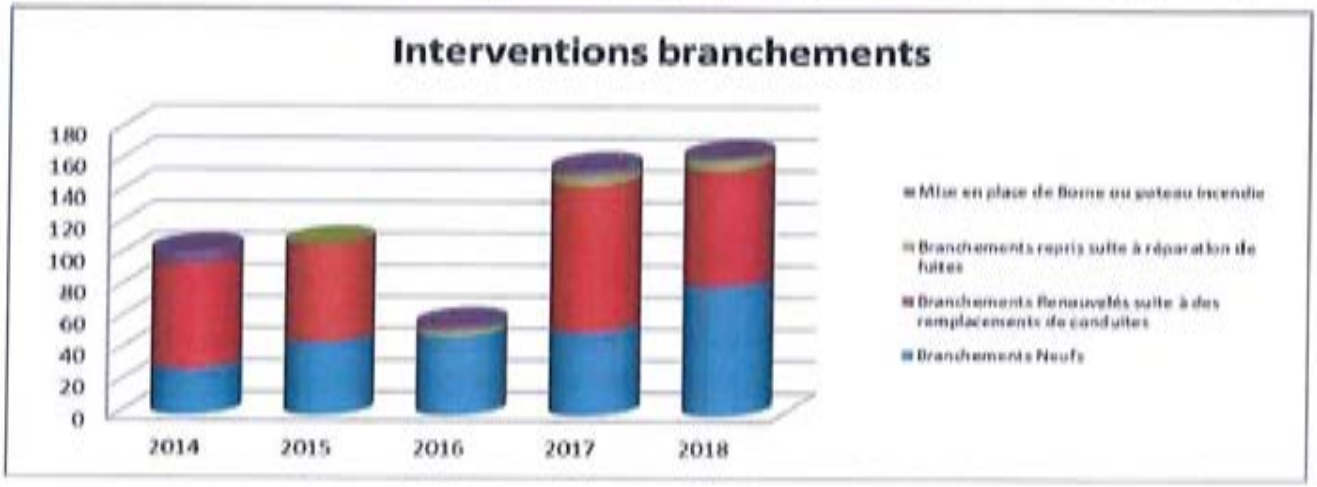

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

✓ Travaux chaussés

	2014	2015	2016	2017	2018
Remise a la cote bouche a clef ou tampon	42	50	77	63	84
Reprise des enrobés suite à fuites ou branchements neufs	112	145	177	161	157
Repérage de conduite pour entreprises	72	84	115	145	186
Total	**226**	**279**	**369**	**369**	**427**

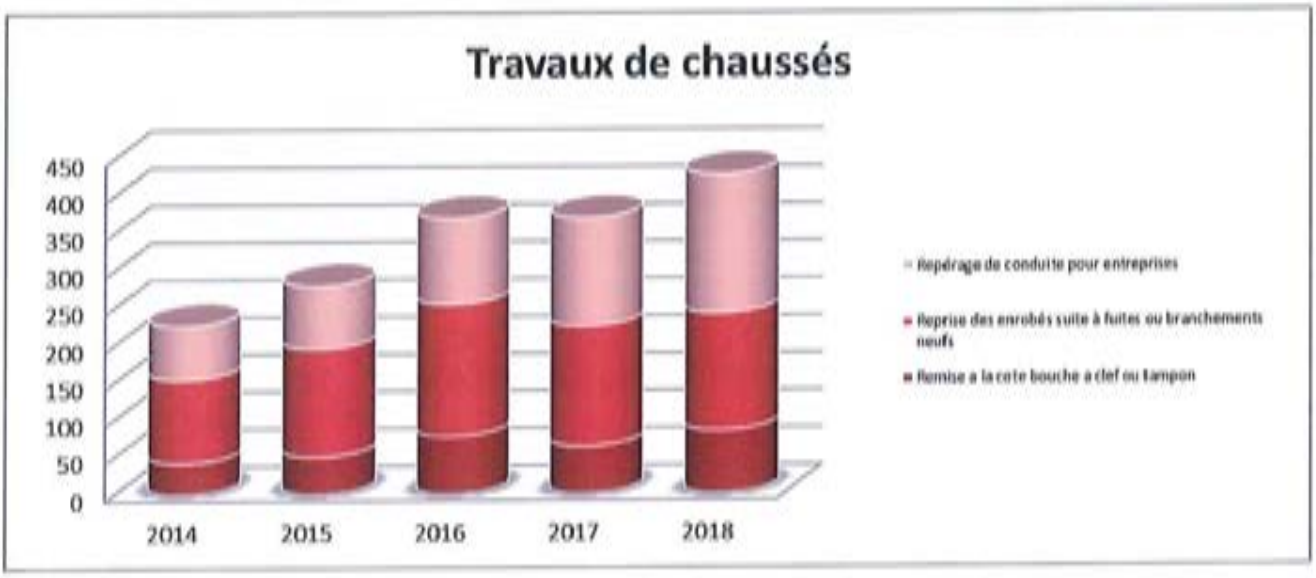

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Compteurs

	2014	2015	2016	2017	2018
Compteurs neuf posés	34	56	0	1219	908
Compteurs déposés	0	0	0	0	0
Compteur déplacés	5	3	7	8	3
Remplacement de coffret et ou regard	2	1	2	3	0
Compteurs Gelés	3	0	0	0	0
Compteurs bloqués			12	8	18
Compteurs vétustes	751	862	968	1219	908
Compteurs vandalisés	0	0	0	0	0
Compteurs renouvelés pour cause coup de bélier	0	0	0	0	0
Total	795	922	989	2457	1837

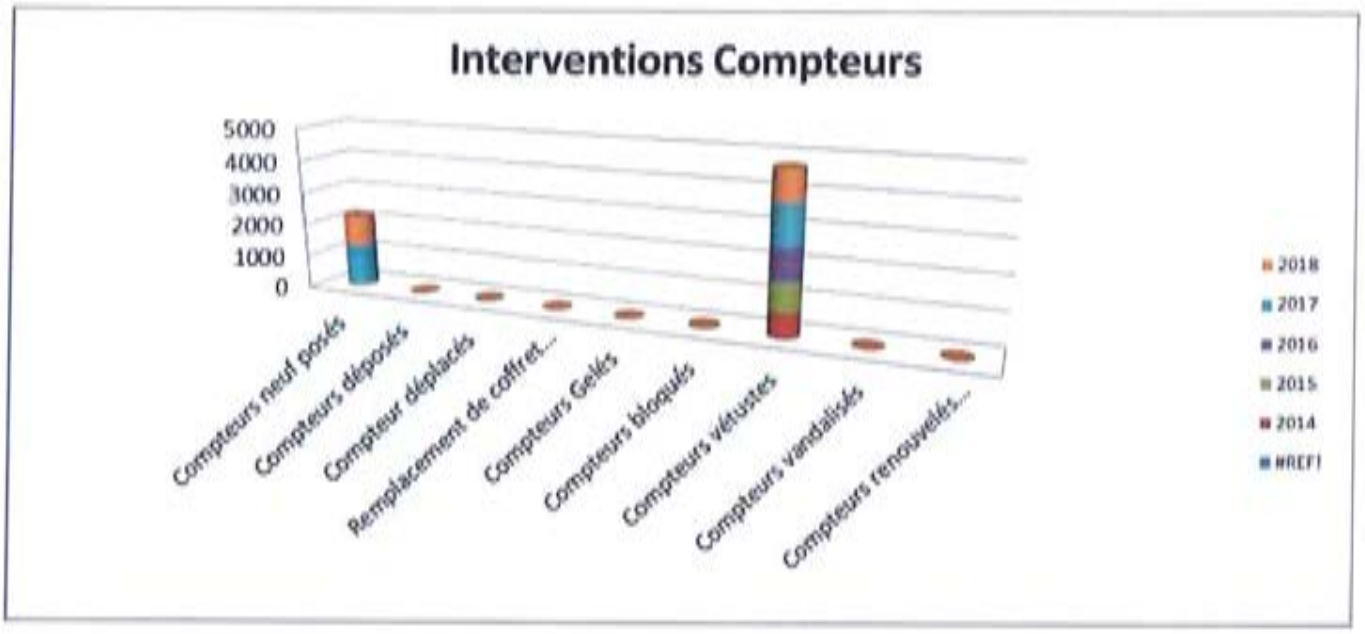

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Fuites sur branchements et compteurs

	2014	2015	2016	2017	2018
Sur CTR	2	50	12	8	0
Avant CTR	20	32	19	19	2
sur le branchement	34	0	14	79	18
Robinet	57	62	59	47	3
Total fuites	113	144	104	153	23

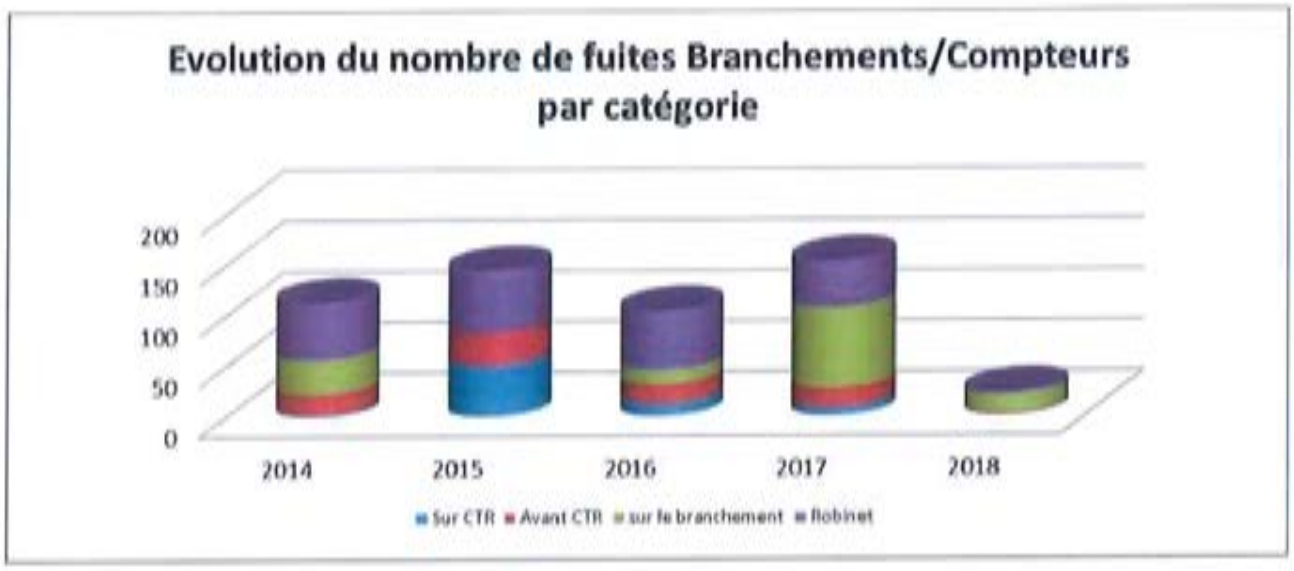

Fuites Réseaux

	2014	2015	2016	2017	2018
Corrosion	64	81	42	30	25
Casse nette	44	51	33	49	38
Casse entreprise	2	10	13	2	6
Autres	2	2	0	0	0
Total fuites réseaux	112	144	88	81	69

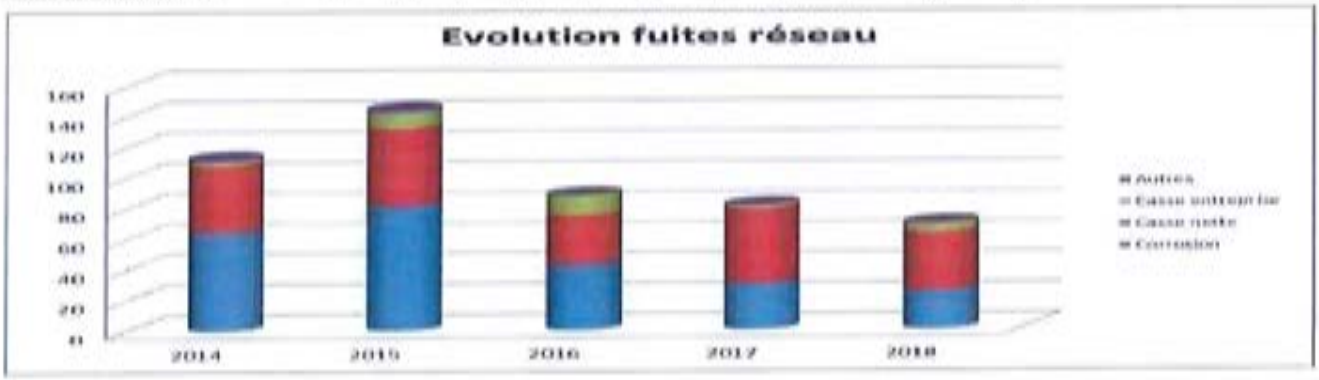

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Diverses interventions

	2014	2015	2016	2017	2018
Devis branchements neufs AEP	95	113	137	64	286
Réponse /Déclaration DICT	450	1003	1215	1223	1004
Intervention sur le forage château d'eau bache	0	0	2	0	0
Releve index+analyse station de pompage	120	132	144	144	144
Lavage bache château d'eau	5	5	5	5	5
Lavage des FILTRES	62	60	70	72	72
Entretien des sites	140	137	152	147	163
Relève compteur sur demande client	34	72	87	93	52
Etalonnage compteur sur demande client	2	0	1	2	0
Ouverture de compte	474	509	511	508	516
Fermeture de compte	429	440	448	500	621
Déplacement pour non paiement	26	50	27	10	20
Coupure pour non paiement	131	131	12		0
Contrôle poteau incendie avec les pompiers en jours	6	6	6	7	7
Contrôle goût	1	2	0	0	0
Contrôle couleur	1	1	1	3	2
Purge réseau	47	52	66	78	53
Dépannage électrique	44	37	35	42	57
Autocontrôle	12	12	12	12	12
Intervention équipe travaux					74
Autres	25	32	33	65	74
Total	2104	2794	2964	2975	3162

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

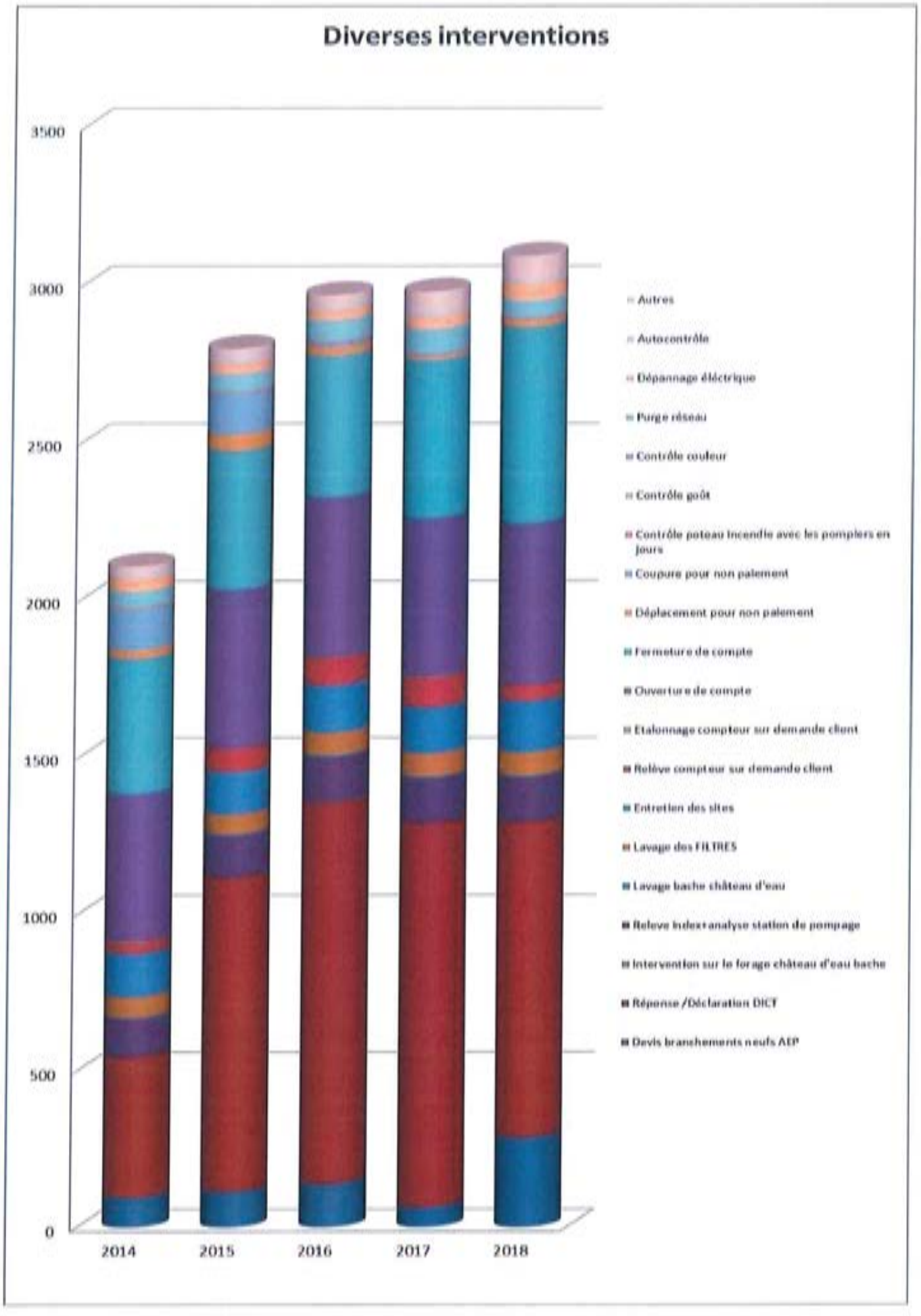

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

Récapitulatif des interventions

	2014	2015	2016	2017	2018
Total interventions	*3453*	*4148*	*4510*	*4680*	**5681**

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

10. Note d'information Agence de l'Eau Adour Garonne

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m3 (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

Redevances Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

LES AIDES DE L'AGENCE*

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2018, elles ont représenté 347 M€ environ.

Aides Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB, parcs nationaux et ONCFS) et le fonctionnement de l'Agence

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

- La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable,
- 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées,
- A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives),
- Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitaient : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.

10e PROGRAMME 2013/2018

BILAN DU 10ème PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs du SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-243301223-20191128-2019121-DE

L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 000 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne
www.eau-adour-garonne.fr

@Adour_Garonne

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES AGENCES DE L'EAU